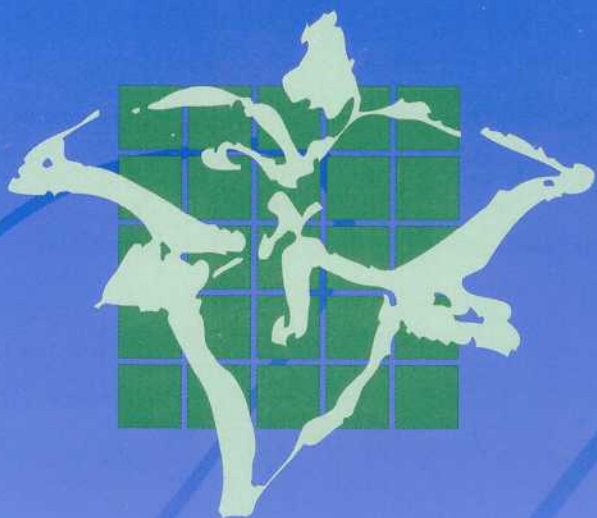


REVUE DU NOUVEL ONTARIO



Numéro 24

1999

Revue du Nouvel-Ontario, numéro 24

1999

La REVUE DU NOUVEL-ONTARIO est une publication de l'Institut franco-ontarien (IFO). Les auteurs des articles assument seuls la responsabilité de leurs idées.

Ce numéro est réalisé grâce à une subvention du CRSHC et à l'appui de l'Université Laurentienne.

Tous droits réservés

© Institut franco-ontarien, 1999

ISSN 0708-1715

INSTITUT FRANCO-ONTARIEN

L'Institut franco-ontarien a été fondé en 1976 par un groupe de professeurs de l'Université Laurentienne afin de promouvoir la recherche, la publication et la documentation sur l'Ontario français. Depuis sa fondation, l'Institut poursuit ces trois objectifs, tout en gardant sa raison d'être principale, soit le développement d'une communauté de chercheurs et de chercheuses, vouée à la production de connaissances sur l'Ontario français. L'Institut a une mission unique en son genre, à savoir celle d'étudier l'Ontario français, celle de regrouper des chercheurs et des chercheuses provenant de toutes les régions de l'Ontario, celle d'encourager la recherche scientifique et la diffusion des résultats en français.

L'Institut publie la *Revue du Nouvel-Ontario*, la collection Fleur-de-trille et la collection Universitaire. Pour favoriser la publication en Ontario français, il s'associe régulièrement à la Série monographique en sciences humaines de l'Université Laurentienne, à l'ACFAS-Sudbury et à la maison d'édition Prise de Parole.

COMITÉ DE RÉDACTION

Directeur :	Rachid Bagaoui
Responsable scientifique :	Yvon Gauthier
Responsable des chroniques et des comptes rendus :	Georges Bélanger
Responsable administrative :	Sylvie Lafortune

COMITÉ CONSULTATIF

André Belley	Université du Québec, Trois-Rivières
Donald Dennie	Université Laurentienne, Sudbury
René Dionne	Université d'Ottawa, Ottawa
Louis-Jacques Filion	Université du Québec, Trois-Rivières
Julien Harvey	Centre Justice et Foi, Montréal
Frank McMahon	Université de l'Alberta, Edmonton
Joan Mount	Université Laurentienne, Sudbury
Hans-J. Nederehe	Universitat Trier, Trier (Allemagne)
Normand Renaud	Radio-Canada, Sudbury
Jean Robidoux	Faculté d'Administration, Sherbrooke
Paul Ruest	Collège Universitaire de Saint-Boniface, Manitoba
Pierre Savard	Université d'Ottawa, Ottawa
Geoffrey Tesson	Université Laurentienne, Sudbury

Table des matières

Présentation

Rachid Bagaoui	7
----------------------	---

Articles

Le maintien de l'inégalité du français et de l'anglais au sein du système judiciaire de l'Ontario

Marc Cousineau et Michel Landry	11
---------------------------------------	----

Les Franco-Ontariens du Nord-Est : Le fait français à partir des recensements

Marguerite Martin-Guillerm et Rozenne Martin.	51
---	----

Attitudes et stratégies de recherche d'emploi chez les diplômés des sciences sociales de l'Université Laurentienne : une étude comparée

Renée St. Onge	91
----------------------	----

Éthique du travail et volonté de déménagement chez les adolescents du Nord de l'Ontario : l'influence du sexe et de la langue maternelle

Derek Wilkinson 137

Chronique

Michel Bock 163

Comptes rendus

Claire-Hélène Lengellé 183

Nicole L. Richardson 187

Michel-Francis Lagacé 191

Présentation

Ce numéro de la *Revue du Nouvel-Ontario* présente quatre articles, une chronique et trois comptes rendus critiques.

Les articles de ce numéro traitent de la question de la langue française, de la population franco-ontarienne, de l'emploi et du travail.

Partant des conclusions d'une étude réalisée en 1994 sur l'utilisation du français au sein du système judiciaire de l'Ontario, qui révèle que peu de francophones utilisent le français pour leurs besoins juridiques, Marc Cousineau et Michel Landry élargissent, dans le présent numéro, leur étude au palais de justice d'Ottawa. Pour en savoir plus sur la place du français, ils ont effectué une étude pour comprendre la capacité des tribunaux administratifs de la province de servir les francophones en français. Les auteurs discutent également quelques pistes de solutions pour améliorer la situation.

L'article de Marguerite Martin-Guillerm et Rozenne Martin traite du fait français à partir des recensements. Plus précisément les auteures analysent la façon dont les Franco-Ontariens sont répartis sur le territoire du Nord-Est. Le domaine linguistique, les revenus, les activités primaires, le niveau d'instruction et le degré de mobilité sont quelques-unes des variables utilisées par les auteures pour identifier et caractériser les Franco-Ontariens du Nord-Est.

Les deux derniers articles traitent de la question du chômage chez les diplômé-es en sciences sociales de la Laurentienne et des valeurs au travail chez les adolescents francophones.

Dans son article portant sur les diplômé-es, Renée St. Onge essaye de comprendre pourquoi certains diplômés obtiennent, malgré un contexte particulièrement difficile, un emploi. L'auteure utilise certaines variables pour comprendre leur situation : conditions socio-économiques de leur famille, niveau d'éducation des parents, les notes obtenues, le type de diplôme, etc. L'analyse stratégique est le cadre théorique privilégié pour mieux cerner la différence entre ceux et celles qui ont réussi à s'insérer sur le marché du travail et ceux et celles qui en sont exclus.

Le dernier article de Derek Wilkinson porte sur l'éthique du travail chez les adolescent-es du Nord-Est de l'Ontario. Rompant avec une vision utilitariste, l'auteur se penche sur la structure des valeurs qui sont visées dans un emploi, sur l'attachement à ces valeurs et sur la disposition à accepter de déménager pour trouver un

emploi. Pour ce faire, l'auteur examine l'influence de la langue maternelle et du sexe sur l'importance qu'accordent les adolescents aux divers aspects d'un emploi.

Rachid Bagaoui
Directeur de la revue

**Le maintien de l'inégalité du français
et de l'anglais au sein du système
judiciaire de l'Ontario**

Marc Cousineau¹ et
Michel Landry²

Introduction

En septembre 1994, le professeur Marc Cousineau a publié son étude intitulée *L'utilisation du français au sein du système judiciaire de l'Ontario*, préparée pour le ministère du Procureur général de la province³. Ce rapport révèle que peu de francophones utilisent le français pour leurs besoins juridiques. De plus, il identifie plusieurs

-
- 1 Professeur du programme de common law en français de l'Université d'Ottawa.
 - 2 Avocat et codirecteur de la Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa.
 - 3 Le rapport a par la suite été publié par l'Institut franco-ontarien de l'Université Laurentienne : Cousineau, M. *L'Utilisation du français au sein du système judiciaire de l'Ontario : un droit à parfaire*, Institut franco-ontarien, 1996, Sudbury.

obstacles institutionnels et plusieurs raisons de nature personnelle pour le faible taux d'utilisation du français. En 1998, les membres étudiants de la Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa ont informé le professeur Landry, codirecteur de la clinique, qu'ils entendaient rarement le français à l'intérieur du palais de justice d'Ottawa et qu'ils avaient éprouvé des difficultés à être servis en français. Leurs observations nous ont incités à effectuer une deuxième étude sur l'utilisation du français. Nous avons découvert que la situation, du moins à Ottawa, est essentiellement la même qu'elle était en 1994. La première partie de ce rapport décrit les résultats de cette deuxième étude ainsi que nos recommandations pour corriger les problèmes qui poussent les francophones à utiliser de préférence la langue de la majorité devant les tribunaux d'Ottawa.

Les membres étudiants ont aussi souligné qu'il était difficile de recevoir des services en français auprès de certains tribunaux administratifs de la province. Voulant évaluer l'état des choses à ce sujet, nous avons décidé d'étudier la capacité de ces tribunaux de servir les francophones de la province dans leur langue. Nous croyons que ce volet de la présente étude ajoute un élément important à l'étude de 1994 qui portait sur les tribunaux judiciaires seulement. Les tribunaux administratifs font partie intégrante de l'appareil judiciaire de l'Ontario. Plusieurs droits et différends importants tombent sous l'égide de ces tribunaux et les justiciables de la province sont plus aptes à recourir à leurs services qu'à ceux du système judiciaire.

Il est important de noter que tous les tribunaux étudiés sont assujettis à la *Loi sur les services en français*⁴ et qu'ils doivent donc offrir la pleine gamme de leurs services, y compris l'audience, en français. Étant donné que ces tribunaux siègent de façon informelle afin de permettre aux justiciables de plaider leur cause sans être représentés par un avocat ou une avocate, les francophones doivent être en mesure de participer sans avoir à utiliser l'anglais. La partie II de ce rapport qui est consacrée aux tribunaux administratifs révèle que les tribunaux de l'Ontario ne respectent pas le droit des francophones d'utiliser leur langue.

PARTIE I — LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

Bref résumé du rapport de 1994

Les lois du Canada et de l'Ontario garantissent aux francophones de la province le droit à tous les services judiciaires en français. Les articles 530 et 530.1 du *Code criminel*⁵ permettent aux francophones accusés d'une infraction criminelle d'exiger un procès en français partout en Ontario. Les articles 125 et 126 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*⁶ donnent aux francophones de l'Ontario le droit d'utiliser le français devant les tribunaux judiciaires partout dans la province. La *Loi sur les services en français*⁷ prévoit que les francophones

4 L.R.O. 1990, chap. F.32.

5 L.R.C. 1895, chap. C-46.

6 L.R.O. 1990, chap. C.43.

7 *Supra*, note 2.

peuvent réclamer des services dans leur langue auprès des bureaux du gouvernement ontarien, ce qui inclut les services offerts par le système judiciaire dans les régions désignées en vertu de cette loi. La région d'Ottawa-Carleton est une de ces régions. Finalement, depuis avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*⁸, tout le régime de l'aide juridique est assujéti à la *Loi sur les services en français*. Par conséquent, les francophones des régions désignées peuvent légitimement s'attendre à obtenir tous les services offerts par l'aide juridique en français⁹.

En 1994, 20 pour cent seulement des justiciables francophones des quatre régions étudiées, Ottawa, Sudbury, Cornwall et Windsor, avaient demandé un procès en français. Les 437 justiciables, juristes, juges, procureurs et procureures de la couronne et cliniques juridiques qui ont participé à l'étude ont souligné qu'il existait plusieurs raisons institutionnelles et subjectives pour expliquer le faible taux d'utilisation du français.

Les justiciables et les juristes qui ont participé à l'étude ont affirmé que le système judiciaire décourageait l'utilisation du français. Ils ont aussi identifié les obstacles institutionnels qui les incitaient à demander un procès ou des services en anglais. Parmi les difficultés rencontrées, les suivantes sont les plus sérieuses :

8 L.O. 1998, chap. 26.

9 *Ibid.*, art. 82.

- A. En Ontario, la justice a un visage anglais. La majorité des justiciables (63 pour cent) ont affirmé ne pas avoir reçu tous les services en français au palais de justice. Plusieurs ont été servis en anglais seulement. De façon générale, les justiciables sont d'avis qu'à l'intérieur des palais de justice l'anglais est la langue de travail et de service. Étant donné que l'anglais est la langue des tribunaux, les justiciables ressentent qu'il faut faire une demande spéciale pour obtenir des services en français. La gêne et la peur de subir un préjudice suffisent souvent à convaincre les francophones qu'il est préférable de procéder en anglais;
- B. Il est souvent difficile d'avoir accès à des juges francophones. Sans juge francophone, il est évidemment impossible d'avoir un procès en français. Un grand nombre de juristes et deux des trois cliniques juridiques d'Ottawa ont signalé l'accès difficile aux juges francophones dans leur région. Plusieurs ont ajouté que cela les oblige à opter pour une procédure en anglais;
- C. Cet accès difficile aux juges francophones, jumelé au manque de personnel bilingue, occasionne des retards additionnels. Plusieurs juristes ont ajouté que ces retards sont une raison suffisante pour choisir un procès en anglais. Les justiciables, surtout les personnes accusées d'une infraction criminelle, cherchent à obtenir un règlement de la question dans les plus brefs délais. Leur choix de la voie rapide est donc très compréhensible;
- D. Le choix de procéder en français peut occasionner des coûts additionnels. Par exemple, le besoin de recourir à la traduction lors des interrogatoires préalables et du procès bilingue prolonge invariablement la procédure, ce qui peut augmenter de façon considérable les frais judiciaires. Plusieurs juristes ont déploré le manque de modèles d'actes de procédure en français et l'obligation pour eux d'élaborer ces documents, souvent aux frais des clients et clientes. Plusieurs choisissent de procéder en anglais afin d'éviter des coûts additionnels;
- E. Les services de l'aide juridique, notamment les conseils fournis gratuitement par les avocats et les avocates de service aux palais de justice, ne sont pas toujours offerts en français. Ainsi, dès leur premier contact avec le système, les

justiciables qui espéraient obtenir des services en français sont contraints de parler anglais. Nécessairement le message véhiculé est que la langue de la majorité est la norme dans le système judiciaire.

Ainsi, dix ans après les modifications à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*¹⁰ qui ont fait du français une des langues officielles du système judiciaire et qui ont donné aux francophones le droit d'utiliser le français devant les tribunaux, les francophones jouissent d'un accès bien partiel à cette institution fondamentale dans leur langue. Devant ce constat, le professeur Cousineau conclut qu'il existe une inégalité entre les services offerts aux justiciables et aux juristes francophones et ceux offerts aux anglophones. C'est pourquoi dans les deux premières recommandations au ministère du Procureur général, on demande :

1. Que le ministère du Procureur général assure l'égalité réelle du français et de l'anglais au sein du système judiciaire de l'Ontario.
2. Que le ministère du Procureur général assure l'égalité du français et de l'anglais dans les palais de justice de l'Ontario.

En plus des obstacles institutionnels, le professeur Cousineau identifie plusieurs raisons subjectives expliquant le faible taux d'utilisation du français. Nous rappelons les suivantes :

- A. La majorité des justiciables francophones (62 pour cent) ont choisi un avocat ou une avocate anglophone. Par ce

10 *Supra*, note 4, art. 125 et 126.

choix même les justiciables optaient en général pour un procès en anglais;

- B. Près de la moitié des justiciables francophones n'ont pris connaissance de leur droit d'utiliser le français au sein du système judiciaire qu'au moment même de leur premier contact avec ce système. Une personne accusée d'une infraction criminelle n'est pas en mesure d'insister sur ses droits dans ces circonstances. Afin de corriger cet état de choses, le professeur Cousineau recommande que le ministère du Procureur général de l'Ontario subventionne une campagne médiatique visant à renseigner les francophones concernant leur droit d'utiliser le français devant les tribunaux de la province;
- C. La majorité des juristes francophones ayant des clients et des clientes francophones ont utilisé l'anglais devant les tribunaux judiciaires. 34 pour cent seulement des justiciables francophones rencontrés dans les palais de justice qui avaient un avocat ou une avocate francophone avaient demandé un procès en français. De plus, moins de 30 pour cent des juristes ont indiqué qu'ils encourageaient leurs clients et leurs clientes francophones à utiliser le français devant les tribunaux. Le professeur Cousineau souligne que les juristes francophones en procédant en anglais et en refusant d'encourager leurs clients et leurs clientes à procéder en français contribuaient au maintien du faible taux d'utilisation du français au sein du système judiciaire. Il ajoute que malgré les problèmes institutionnels à l'utilisation du français, il incombe aux juristes francophones de veiller à ce qu'on parle français aux palais de justice. Il recommande donc à l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario de préparer une campagne de sensibilisation pour inciter les juristes d'expression française à promouvoir l'utilisation du français dans leurs démarches juridiques lorsque leur client ou leur cliente est francophone;

L'étude de 1999

Méthodologie

En 1994, le professeur Cousineau a obtenu une subvention du ministère du Procureur général, ce qui lui a permis de mener son étude dans quatre régions de la province. Sans subvention similaire, nous avons dû limiter notre étude à la région d'Ottawa. Ainsi les résultats et les suggestions faites à la suite de cette étude visent exclusivement la région étudiée. Compte tenu des conclusions de notre étude, cependant, il serait souhaitable d'effectuer une recherche similaire dans les autres régions de la province afin de déterminer s'il est difficile d'avoir accès aux services en français au sein du système judiciaire ailleurs en province.

Afin de pouvoir comparer les résultats de notre étude avec ceux de l'étude de 1994, nous avons utilisé les questionnaires préparés par le professeur Cousineau en 1994. Voulant obtenir la même vue d'ensemble que celle obtenue antérieurement, les démarches entreprises sont les suivantes.

- A. Nous avons rencontré quatre-vingt-dix-neuf justiciables francophones dans le palais de justice d'Ottawa. En février 1999, les membres étudiants des cours cliniques du programme français de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa se sont rendus au palais de justice pour mener une enquête auprès des justiciables d'expression française. Ils ont utilisé le questionnaire préparé à l'intention des justiciables en 1994. La participation des justiciables était volontaire et leurs réponses anonymes. Il est à noter que les membres étudiants ont fait ce travail bénévolement.

- B. Nous avons envoyé des questionnaires à cinquante juristes francophones de la région d'Ottawa. En tout, vingt-cinq ont choisi de participer à l'étude.
- C. Nous avons envoyé des questionnaires aux juges francophones d'Ottawa. Neuf ont répondu au questionnaire.
- D. Nous avons envoyé des questionnaires aux procureurs et procureures de la couronne francophones d'Ottawa. Quatre ont répondu.
- E. Nous avons envoyé des questionnaires aux quatre cliniques juridiques d'Ottawa. Trois ont participé.

En 1994, le professeur Cousineau a souligné qu'étant donné la méthodologie utilisée et le faible taux de réponse à certaines questions, il ne prêtait pas à ses conclusions l'exactitude d'une étude scientifique. Il explique qu'il cherche plutôt à donner un aperçu de l'état du français au sein du système judiciaire. Étant donné que nous avons adopté la même méthodologie et que le nombre de réponses à certaines questions est faible, nous ne pouvons prétendre que notre étude est plus scientifique que celle de 1994. Nous sommes cependant confiants que les résultats de notre étude nous permettent de tirer des conclusions valables concernant l'état du français au sein du système judiciaire, tel qu'il existait à Ottawa en février 1999.

Taux d'utilisation du français

En 1994, seulement 22 pour cent des francophones rencontrés à Ottawa avaient demandé un procès en français. Rien n'a changé depuis 1994. En 1999, plus des trois quarts (76 pour cent) des francophones persistent à choisir l'anglais lorsqu'ils se présentent devant les tribunaux judiciaires. Les justiciables et les juristes

interrogés ont mentionné les mêmes raisons qu'en 1994 pour préférer l'anglais au français. Tout comme dans le rapport de 1994, nous avons regroupé les obstacles à l'utilisation du français dans deux catégories, les obstacles institutionnels et les motifs de nature personnelle.

Les obstacles institutionnels à l'utilisation du français

Le visage de la justice en Ontario

En 1994, le professeur Cousineau a conclu que le visage de la justice en Ontario est anglais et que cette perception a pour effet de décourager les francophones de demander des services en français. Les justiciables interrogés en 1999 ont affirmé que dans le palais de justice d'Ottawa les services leur ont été offerts surtout en anglais. Plusieurs ont ajouté que le caractère anglophone du milieu judiciaire est la raison pour laquelle ils ont préféré utiliser l'anglais.

Même s'il semble y avoir eu un certain progrès depuis 1994, il demeure que près de 50 pour cent des justiciables ont éprouvé des difficultés à recevoir des services en français au palais de justice. Entre autres, les justiciables ont affirmé que l'accueil, l'audience et les documents de la cour étaient en anglais.

Plusieurs juristes ont confirmé que les services offerts au palais de justice n'étaient pas toujours disponibles en français. Entre autres, les juristes ont affirmé que les documents préparés par les tribunaux, par exemple les rôles et les listes de requêtes affichées à

l'entrée des salles d'audience, sont en anglais seulement. Même les procès en français sont décrits « bilingual court ». Ils ont aussi mentionné que le personnel au palais de justice est souvent unilingue. Le témoignage des justiciables et des juristes nous permettent de conclure qu'en 1999, le visage de la justice à Ottawa demeure anglais.

De toute évidence, les justiciables francophones qui se présentent au palais de justice d'Ottawa ne sont pas toujours bien servis en français. Les études scientifiques démontrent que les francophones, fortement minoritaires en Ontario, sont assujettis à des conditions sociales qui favorisent l'usage de l'anglais et, par extension, la dévalorisation de la langue française¹¹. De plus, ces études démontrent que les institutions bilingues, surtout celles qui fonctionnent principalement en anglais, incitent et souvent même obligent les francophones à utiliser la langue de la majorité. Elles contribuent ainsi à la marginalisation de la langue française et à l'assimilation de la minorité franco-ontarienne.

Les justiciables corroborent les conclusions des experts. En tout, vingt-huit justiciables indiquent que la perception selon laquelle en Ontario la justice parle l'anglais est une raison qui les a amenés à procéder en anglais. Plusieurs justiciables précisent qu'ils ne voulaient pas causer de trouble, qu'ils se sentaient intimidés de faire une demande spéciale pour des services

11 Voir, entre autres, R. Bernard, dir., *Vision d'avenir, Livre I, Le déclin d'une culture*, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français, 1990.

en français et qu'ils avaient peur de subir un préjudice s'ils faisaient une telle demande. En d'autres mots, un bon nombre de justiciables ont l'impression que si l'on veut éviter des embêtements avec le système judiciaire qui a le pouvoir d'infliger des peines onéreuses, mieux vaut opter pour la langue de la majorité.

Il est difficile de concevoir comment l'on pourrait avoir un système judiciaire francophone séparé d'un système anglophone de la même façon que nous avons au Canada des écoles françaises et des écoles anglaises. Donc, afin d'inciter les francophones à utiliser leur langue, le système judiciaire doit mettre en évidence, par tous les moyens possibles, le fait que le français est l'une des langues officielles du système.

Accès aux juges d'expression française

Évidemment, sans accès à un ou une juge d'expression française, il est impossible d'avoir un procès en français. En 1994, trente et un juristes d'Ottawa ont souligné le problème d'accès aux juges d'expression française. Quoique à cette époque il semblait y avoir un nombre suffisant de juges capables d'entendre des procès en français, selon les juristes ces juges n'étaient pas toujours disponibles. La situation en 1999 semble identique. Plusieurs juristes ont fait expressément référence au besoin d'améliorer l'accès aux juges d'expression française. Certains ont relié le problème aux délais additionnels qu'occasionne une demande de procès en français. Un ou une juriste précise qu'en cas d'urgence son choix est toujours de procéder en anglais puisqu'il est impossible de savoir si un ou une juge francophone sera

disponible. Un ou une autre juriste ajoute qu'à Ottawa une semaine par mois est réservée pour les motions en français, ce qui oblige les juristes francophones à argumenter sept à huit requêtes en trois jours. Il est important de noter que le système n'impose pas les mêmes contraintes aux avocats et avocates anglophones.

Les délais

En 1994, les justiciables et les juristes d'Ottawa ont affirmé que les délais occasionnés par une demande de procès en français les avaient incités à choisir de procéder en anglais. Il semble qu'en 1999 les francophones qui demandent un procès en français doivent toujours être prêts à attendre plus longtemps pour leur procès que s'ils optent pour l'anglais, puisque plusieurs justiciables et juristes, ainsi qu'une clinique et un ou une juge mentionne cet obstacle à l'utilisation du français. Les justiciables et les juristes affirment que ce délai additionnel est une raison suffisante pour préférer l'utilisation de l'anglais. Nous pouvons comprendre que les justiciables, surtout les personnes accusées d'une infraction criminelle, désirent régler leur problème dans les plus brefs délais. En imposant un délai additionnel aux justiciables qui choisissent d'utiliser leur langue, le système judiciaire les pousse à choisir la langue de la majorité.

Les coûts

De toute évidence, le besoin de déboursier des sommes additionnelles du simple fait de choisir de procéder en français est un obstacle important à l'utilisation de cette langue. En 1994, trois justiciables et

six juristes ont invoqué ce motif à l'appui de leur choix de la langue anglaise. En 1999, un justiciable et huit juristes affirment que le choix de procéder en français leur impose des coûts additionnels et que cela les pousse à demander un procès en anglais. Plusieurs juristes ont précisé que le manque de modèles d'actes de procédure en français et le besoin de traduire de l'anglais ou de rédiger en français leurs propres actes de procédure entraîne des coûts additionnels pour leurs clients et qu'en conséquence ils préfèrent procéder en anglais.

L'aide juridique

Tout comme en 1994, notre étude englobe les trois volets de l'aide juridique, le système de mandats, les avocats et les avocates de service dans les palais de justice et les cliniques. L'aide juridique joue un rôle important dans l'administration de la justice : le régime d'aide juridique assure une représentation en justice aux personnes qui autrement n'auraient pas les moyens de payer les honoraires d'un avocat ou d'une avocate. Il offre aussi des conseils sommaires dans les palais de justice. Les cliniques se spécialisent dans les domaines de droit les plus importants pour les gens dans le besoin.

Quoique moins de justiciables reçoivent un certificat d'aide juridique ou des conseils des avocats et avocates de service au palais de justice en 1999 qu'en 1994, dans l'ensemble il semble que moins de ces services aient été dispensés en français qu'il y a cinq ans. Seulement 40 pour cent des justiciables ont affirmé qu'ils avaient été servis en français au bureau de l'aide juridique et seulement 30 pour cent avaient reçu des conseils

sommaires en français au palais de justice. Les juristes qui ont répondu à la question sur l'aide juridique ainsi qu'un ou une juge et une clinique juridique ont confirmé que l'aide juridique, notamment l'aide offerte au palais de justice, n'est pas toujours disponible en français.

L'aide juridique est souvent le premier contact d'un justiciable avec le système judiciaire. Lorsque les services offerts au bureau de l'aide juridique ou au palais de justice sont en anglais, très tôt il devient clair que l'anglais est la langue du système judiciaire. Il faut souligner que la personne qui demande de l'aide juridique demande un service payé par l'État. Il est donc futile de croire que celle-ci osera faire une demande spéciale pour recevoir des services en français. Plutôt l'aide juridique doit s'assurer que les services sont disponibles en français dès qu'une personne prend contact avec le système.

Trois des quatre cliniques juridiques de la région, la Clinique juridique communautaire d'Ottawa-Carleton, la Clinique juridique communautaire du Sud d'Ottawa et la Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa, ont accepté de répondre au questionnaire que nous leur avons fait parvenir. Il semble que les justiciables francophones qui utilisent ces trois cliniques peuvent être servis dans leur langue. Les trois cliniques ont des avocats ou avocates qui peuvent travailler et plaider en français. Seule la Clinique juridique communautaire de l'Université d'Ottawa, cependant, semble en mesure d'offrir la pleine gamme des services en français, notamment la rédaction de documents juridiques. Il semble, de plus, qu'il serait possible d'améliorer l'offre de services en français à la clinique du

Sud d'Ottawa. La seule personne qui puisse plaider en français à cette clinique indique qu'elle préfère plaider en anglais. Notons que la clinique indique qu'il se fait peu de travail en français pour la clientèle francophone et qu'aucune cause n'est plaidée en français. Il semble donc que cette clinique ait besoin d'un avocat ou d'une avocate qui se sente à l'aise de travailler et de plaider en français.

Discrimination envers les justiciables francophones

Les résultats de l'étude de 1999 démontrent qu'il existe toujours une inégalité entre les services juridiques offerts aux francophones et ceux offerts aux anglophones dans la région d'Ottawa-Carleton. Près de la moitié des francophones interrogés déclarent ne pas avoir reçu dans leur langue tous les services offerts au palais de justice d'Ottawa. Le visage anglais du palais de justice les incite à préférer l'anglais. De plus, tout comme en 1994, les justiciables et les juristes francophones n'ont pas toujours accès aux juges francophones, ce qui entraîne des délais. En conséquence, la voie rapide de l'anglais semble plus alléchante, surtout lorsque le choix de procéder en français peut facilement engendrer des coûts additionnels. Par exemple, le manque de modèles d'actes de procédure oblige les juristes francophones à traduire les pièces de procédure anglaises ou à rédiger à partir de zéro des documents français, ce qui prend du temps que les juristes doivent absorber ou facturer à leur clientèle francophone. Il va sans dire que les juristes et les justiciables anglophones ne sont pas confrontés à de tels obstacles.

En perpétuant ces désavantages liés à l'utilisation du français, le gouvernement de l'Ontario enfreint ses

propres lois. Les lois de la province¹² reconnaissent le droit des francophones à s'exprimer dans leur langue au sein du système judiciaire. Ces lois imposent donc au gouvernement l'obligation de mettre en œuvre un système adéquat qui permette aux francophones d'exercer leur droit sans subir de préjudice. En fermant les yeux sur les obstacles qui poussent les francophones à préférer l'anglais, la province porte atteinte à ses propres lois.

De plus, le maintien d'un système judiciaire qui crée des désavantages importants pour les justiciables francophones est discriminatoire et contraire à la *Charte canadienne des droits et libertés*¹³. L'article 15 de la *Charte* déclare :

La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.¹⁴

Dans son article « L'affaire Montfort, l'article 15 de la *Charte* et le droit de la communauté franco-ontarienne à ses institutions »¹⁵, le professeur Cousineau présente l'argument que la décision de la Commission de restructuration des soins de santé de l'Ontario de fermer

12 *Supra*, notes 2, 3, 4, 5 et 6.

13 Partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), 1982, c. 11, reproduite dans L.R.C. 1985, app. II, n° 44.

14 *Ibid.*, art. 15.

15 (1997-1998) 29 *Revue de droit d'Ottawa* 373.

l'hôpital Montfort brime les droits à l'égalité de la communauté franco-ontarienne. En invoquant la jurisprudence de la Cour suprême portant sur l'article 15, il démontre que les francophones de l'Ontario peuvent invoquer la protection de l'article 15 pour réclamer un traitement égal de la province. Nous adoptons son raisonnement et nous croyons qu'il s'applique à l'inégalité institutionnelle qui persiste au sein du système judiciaire de l'Ontario.

Très brièvement, une personne qui allègue qu'un acte gouvernemental est discriminatoire doit prouver les trois choses :

- A. que l'acte crée une distinction entre les membres de son groupe et le groupe comparable, dans le cas en espèce, les anglophones de la province,
- B. que la distinction est discriminatoire et
- C. que le groupe en question est un des groupes énumérés à l'article 15 ou analogue à ceux-ci.¹⁶

Les résultats de notre étude démontrent que les francophones qui doivent traiter avec le système judiciaire dans la région d'Ottawa n'ont pas toujours accès à des services en français ou à des juges francophones, qu'ils attendent plus longtemps pour leur procès et que leurs dépenses sont plus importantes s'ils procèdent en français. Les anglophones de la région n'ont pas ces problèmes.

16 *R. c. Swain*, [1991] 1 R.C.S. 933, à la p. 992; *Law c. Canada*, [1999] 1 R.C.S. 497, par. 89.

Cette distinction est clairement discriminatoire. Dans la décision *Andrews*¹⁷, l'arrêt de principe concernant l'article 15 de la *Charte*, le juge McIntyre définit la discrimination de la façon suivante :

J'affirmerais alors que la discrimination peut se décrire comme une distinction, intentionnelle ou non, mais fondée sur des motifs relatifs à des caractéristiques personnelles d'un individu ou d'un groupe d'individus, qui a pour effet d'imposer à cet individu ou à ce groupe des fardeaux, des obligations ou des désavantages non imposés à d'autres ou d'empêcher ou de restreindre l'accès aux possibilités, aux bénéfices et aux avantages offerts à d'autres membres de la société.¹⁸

Il semble assez évident qu'obliger les francophones à utiliser l'anglais pour avoir accès aux services du système judiciaire, les contraindre à des délais plus longs pour régler leurs problèmes juridiques en français et les forcer à payer des coûts additionnels pour procéder en français sont autant de désavantages auxquels ne sont pas confrontés les anglophones.

Dans son article, le professeur Cousineau fait une étude exhaustive des critères que la Cour suprême a développés pour déterminer si un groupe est analogue à ceux énumérés à l'article 15 afin de démontrer que les francophones de l'Ontario constituent bien un groupe analogue et qu'ils peuvent donc invoquer la protection de l'article 15¹⁹. Il établit que la communauté franco-ontarienne est une minorité discrète et isolée qui a été

17 *Andrews c. Law Society of British Columbia*, [1989] 1 R.C.S. 143.

18 *Ibid.* à la p. 174.

19 *Supra*, note 13 aux pp. 382 à 387.

victime de désavantages historiques et qui demeure vulnérable à l'assimilation, tous des critères appliqués par la Cour suprême pour identifier les groupes analogues au sens de l'article 15 de la *Charte*.

Finalement, le devoir qu'a le gouvernement ontarien de respecter la Constitution comprend l'obligation d'affecter les fonds nécessaires pour assurer l'égalité d'accès et de services au sein du système judiciaire.²⁰

Violations du Code criminel et des lois de l'Ontario

Dans la décision *R. c. Beaulac*²¹, la Cour Suprême devait déterminer la portée de l'article 530 du *Code criminel* qui accorde à un accusé anglophone ou francophone le droit d'obtenir un procès dans sa langue maternelle partout au Canada. L'accusé en question devait subir son procès en Colombie-Britannique. Entre autres, la Cour suprême devait se prononcer sur un des arguments présentés par le juge de la Colombie-Britannique pour refuser la demande de Beaulac, qu'il était difficile d'offrir un procès avec jury en français en Colombie-Britannique. En rejetant cet argument, la Cour suprême explique que les problèmes administratifs ne sont pas des raisons valables pour refuser un droit aussi important que celui de recevoir un procès en français. Elle explique :

20 *Eldridge c. Colombie-Britannique*, [1997] 3 R.C.S. 624.

21 [1999] 1 R.C.S. 768.

Quand on instaure le bilinguisme institutionnel dans les tribunaux, il s'agit de l'accès égal à des services de qualité égale pour les membres des collectivités des deux langues officielles au Canada.²²

Elle ajoute plus loin :

Je tiens à souligner qu'un simple inconvénient administratif n'est pas un facteur pertinent. La disponibilité de sténographes judiciaires, la charge de travail des procureurs ou des juges bilingues et les coûts financiers supplémentaires de modification d'horaire ne doivent pas être pris en considération parce que l'existence de droits linguistiques exige que le gouvernement satisfasse aux dispositions de la Loi en maintenant une infrastructure institutionnelle adéquate et en fournissant des services dans les deux langues de façon égale. Comme je l'ai dit plus tôt dans un cadre de bilinguisme institutionnel, une demande de service dans la langue de la minorité de langue officielle ne doit pas être traitée comme s'il y avait une langue officielle principale et une obligation d'accommodement en ce qui concerne l'emploi de l'autre langue officielle. Le principe directeur est celui de l'égalité des deux langues officielles.²³

Notre étude démontre que la province de l'Ontario ne respecte pas le principe directeur et l'obligation d'offrir des services dans les deux langues de façon égale, du moins dans la région d'Ottawa. Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du système judiciaire de la province, et les membres des deux communautés linguistiques ont droit aux mêmes services au sein de ce système. L'étude dévoile que dans la région d'Ottawa, une demande de service ou de procès en français est souvent traitée comme s'il y avait « une langue officielle principale et une obligation d'accommodement en ce qui

22 *Ibid.* à la p. 789.

23 *Ibid.* aux pp. 798-799.

concerne l'emploi de l'autre langue officielle », une inégalité expressément rejetée par la Cour suprême dans *Beaulac*.

Obstacles subjectifs à l'utilisation du français

En 1994, le professeur Cousineau avait constaté qu'en plus des obstacles institutionnels sérieux qui limitent l'accès aux services et à un procès en français, il existait une série de raisons subjectives qui avait un effet important sur le taux d'utilisation du français. Notre étude suggère que ces raisons jouent un rôle aussi important en 1999.

Le choix d'avocat ou d'avocate

En 1994, le professeur Cousineau a conclu que les justiciables francophones qui choisissent un avocat ou une avocate anglophone choisissent très probablement par la même occasion la langue de leur procès. Rien n'a changé depuis. Notre étude démontre que les justiciables et les juristes francophones sont en grande partie responsable du faible taux d'utilisation du français. Près des deux tiers des justiciables francophones ont affirmé que la langue n'était pas une considération importante dans leur choix d'avocat ou d'avocate. Deux tiers ont choisi d'être représentés par un avocat ou une avocate anglophone. Une seule de ces personnes a reçu un procès en français.

Il est aussi très décevant de découvrir que la majorité (58 pour cent) des avocats et des avocates francophones qui représentent des justiciables francophones utilisent

l'anglais lorsqu'ils se présentent devant les tribunaux. En dépit du fait qu'il existe plusieurs obstacles à l'utilisation du français, les juristes francophones ont la responsabilité d'assurer le maintien des services en français dans le système judiciaire. Comme professionnels œuvrant quotidiennement dans le système, ils sont les mieux placés pour faire la promotion de la langue de leurs clients et clientes ainsi que de leur communauté au milieu de cette institution fondamentale de l'État moderne.

Connaissance du droit d'utiliser le français

Les justiciables qui ignorent qu'ils ont le droit d'utiliser le français devant les tribunaux peuvent facilement présumer qu'en Ontario la justice parle l'anglais, surtout lorsque le visage de la justice dans le palais de justice est anglais. En 1994, même si la grande majorité des justiciables (89 pour cent) savaient qu'ils pouvaient demander des services et un procès en français, 43 pour cent d'entre eux avaient pris connaissance de ce fait lors de leur premier contact avec le système et 18 pour cent l'avaient appris au palais de justice. Dans son rapport, le professeur Cousineau a suggéré qu'une personne impliquée dans une instance judiciaire, surtout une personne accusée d'une infraction criminelle, n'est pas en mesure d'insister sur ses droits linguistiques à cette étape de la procédure. La situation en 1999 est essentiellement la même qu'en 1994.

Une minorité assez importante (17 pour cent) ignore toujours son droit d'utiliser le français au sein du système judiciaire. Les justiciables francophones qui ne connaissent pas leur droit sont plus susceptibles d'utiliser

l'anglais, puisqu'une seulement des dix-sept personnes qui ignoraient ce droit a obtenu un procès en français.

Un tiers des justiciables au courant de leur droit ont pris connaissance de ce droit à leur premier contact avec le système, soit d'un ou d'une juge, de l'aide juridique, « de la cour », de leur avocat ou avocate ou d'un document juridique. Ces résultats indiquent que les juristes, les juges et les autres personnes œuvrant au sein du système judiciaire ne peuvent présumer que les justiciables connaissent leur droit de demander des services ou un procès en français. D'ailleurs, l'étude révèle que tout comme en 1994, il existe un rapport étroit entre l'avis du droit d'utiliser le français et le choix linguistique des justiciables.

Avis du droit d'utiliser le français

En 1994, des cent un justiciables représentés par des avocats ou des avocates anglophones cinquante-quatre (53 pour cent) n'avaient pas été avisés de leur droit de demander un procès en français. Tous les cinquante-quatre ont eu un procès en anglais. Onze justiciables représentés par des juristes francophones n'avaient pas été avisés de ce droit. Cette fois encore, les onze ont demandé un procès en anglais. L'étude de 1999 donne les mêmes résultats.

La majorité des avocats et des avocates anglophones (69 pour cent) n'avisent pas leurs clients et clientes francophones de leur droit d'utiliser leur langue maternelle. Aucun de ces justiciables n'a demandé un procès en français. La même remarque s'applique dans le

cas des deux justiciables qui n'ont pas été avisés de leur droit par leur avocat ou leur avocate francophone. Par contre 50 pour cent (le double du pourcentage global) des justiciables francophones avisés de leur droit par leur avocat ou leur avocate francophone ont choisi de procéder en français.

Nous avons aussi demandé aux juges s'ils avisaient les justiciables francophones de leur droit d'utiliser le français. En 1994, les juges ont indiqué que cette responsabilité incombait plutôt aux avocats et aux avocates et qu'ils n'avaient avisés les justiciables que s'ils n'étaient pas représentés. Des neuf juges qui ont participé à l'étude de 1999 un ou une juge seulement a répondu qu'il ou elle avisait les justiciables francophones de leur droit. Un ou une autre a expliqué qu'il ou elle le faisait seulement lorsque le justiciable semblait plus confortable en français. Par compte, six juges ont affirmé qu'ils avisaient rarement ou jamais les justiciables. Trois ont ajouté :

« S'ils sont représentés par un avocat anglophone, ce serait inapproprié. »

« Rendu au procès, il est beaucoup trop tard. Cette question doit être adressée par le procureur du justiciable. »

« Les juges de paix fixent les dates de procès. C'est à ce moment que le choix de la langue du procès se fait. »

Nous savons que plusieurs justiciables francophones ne connaissent pas leur droit d'utiliser le français ou l'apprennent au palais de justice ou autrement à leur premier contact avec le système judiciaire. Nous savons aussi que la majorité des avocats et des avocates anglophones n'avisent pas leurs clients ou leurs clientes de leur

droit linguistique. Donc, les juges ne peuvent présumer que les justiciables connaissent leur droit ou qu'ils ont fait le choix de la langue du procès en pleine connaissance de cause. Afin que les justiciables soient bien en mesure d'exercer un droit aussi important que l'utilisation de leur langue au sein du système judiciaire, les juges devraient toujours aviser les justiciables francophones de ce droit.

Encouragement à utiliser le français

L'étude de 1994 a révélé qu'un encouragement des juristes quant à l'utilisation du français avait un effet considérable sur le choix linguistique des justiciables. À Ottawa, 61 pour cent des justiciables encouragés par leur avocat ou leur avocate francophone à demander un procès en français ont choisi de procéder en français; plus d'un tiers (34 pour cent) des personnes encouragées par un ou une juriste anglophone ont fait le même choix. Les résultats de 1999 confirment l'importance de cet encouragement.

Tout comme en 1994, peu d'avocats ou d'avocates anglophones (8 pour cent seulement) encouragent les justiciables francophones à utiliser le français. Par contre, 50 pour cent des francophones le font et la grande majorité des justiciables encouragés suivent les conseils de leur avocat ou avocate. À une exception près, les justiciables francophones qui sont encouragés à procéder en français par leur avocat ou leur avocate francophone, choisissent un procès en français. L'importance de l'incitation à utiliser le français est évidente.

Les juristes ont confirmé que les justiciables acceptent généralement leur recommandation d'utiliser le français pour leurs besoins juridiques. Les vingt-cinq juristes participant à l'étude ont tous indiqué qu'ils encourageaient leurs clients et leurs clientes à utiliser le français. De plus, tous ces juristes ont affirmé que les justiciables acceptent leurs recommandations d'utiliser le français pour leurs besoins juridiques.

Les juristes ont aussi déclaré qu'ils faisaient la plus grande partie de leur travail pour leur clientèle francophone en français. La grande majorité des juristes (79 pour cent) ont indiqué qu'ils faisaient au moins 50 pour cent de leur travail pour cette clientèle en français; 58,5 pour cent des juristes ont placé ce taux à 75 pour cent et plus. Nous pouvons donc conclure que dans les cabinets juridiques francophones où la langue de travail est le français et où les justiciables sont encouragés à utiliser le français, le travail juridique se fait généralement en français. Par contre, lorsque les justiciables se présentent au palais de justice où le visage est anglais et où il existe plusieurs obstacles à l'utilisation du français, la grande majorité des gens optent pour la voie facile, la voie anglaise.

Discussion et recommandations

Le rapport de 1994, intitulé « un droit à parfaire », indique que plusieurs modifications doivent être apportées au système judiciaire ainsi qu'à la mentalité des justiciables et des juristes francophones pour assurer l'utilisation du français devant les tribunaux de l'Ontario. Les 53 recommandations faites par le professeur

Cousineau visent à éliminer les obstacles institutionnels, de façon à inciter les juristes et les justiciables francophones à demander des services et des procès en français.²⁴

Les résultats de l'étude de 1999 démontrent que la situation aujourd'hui est essentiellement la même qu'en 1994. Rien n'a changé. Les obstacles institutionnels les plus sérieux, le visage anglais de la justice, l'accès difficile aux juges francophones, les coûts et les délais additionnels reliés à la demande d'un procès en français existent toujours. Cela s'applique également pour ce qui a trait aux motifs subjectifs : les justiciables francophones choisissent des avocats et des avocates anglophones, la majorité des procès des justiciables francophones représentés par des juristes francophones sont en anglais, un bon pourcentage de justiciables ne connaissent pas leur droit d'utiliser le français ou l'apprennent à leur premier contact avec le système et trop de juristes et de juges n'avisent pas les justiciables francophones de leur droit linguistique. Nous pouvons donc conclure que très peu a été accompli depuis 1994. Les obstacles et les besoins existent toujours et les recommandations de 1994 identifient les mesures à prendre pour rectifier ces problèmes.

Il ne suffit pas cependant de faire des recommandations. Il faut encore s'assurer que les organismes mandatés à les mettre en œuvre réagissent. Nous

24 Voir *L'Utilisation du français au sein du système judiciaire de l'Ontario : un droit à parfaire*, supra, note 1, pp. 27-34.

suggerons donc que les juristes francophones de la région d'Ottawa forment une association locale qui assume la responsabilité de donner suite aux recommandations et de sensibiliser la population de la région à leur droit d'utiliser le français au sein du système judiciaire. À cette fin, nous encourageons cette association à travailler en étroite collaboration avec les écoles, les associations communautaires, les associations de juristes et les regroupements de gens d'affaires afin de développer des programmes pour chaque secteur de la communauté. Finalement, cette association pourrait chercher à mettre sur pied un mécanisme permettant aux juristes et aux justiciables qui éprouvent des difficultés à recevoir des services en français de régler leur problème rapidement. Nous suggérons la création d'un poste d'ombudsman linguistique au sein du système judiciaire.

En 1994, le professeur Cousineau avait recommandé la création d'une clinique juridique francophone à Ottawa. Cette recommandation doit être modifiée pour tenir compte des changements dans le régime d'aide juridique de l'Ontario. Afin de corriger toutes les lacunes identifiées dans notre étude, cette clinique offrirait un éventail de services à sa clientèle francophone, entre autres, des avocats et des avocates salariés, experts en droit de la famille, en droit pénal et en droit de la pauvreté ainsi que des cliniques d'information portant sur tous les domaines de droit de la clinique. Finalement cette clinique pourrait être mandatée à assurer la création et la distribution de matériaux juridiques en français.

PARTIE II — LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Nous avons voulu examiner un nouvel aspect de l'administration de la justice qui n'a pas fait l'objet d'étude lors du rapport de 1994 : les tribunaux administratifs. Ces tribunaux font partie intégrante de l'appareil judiciaire en Ontario et tous sont assujettis à la *Loi sur les services en français*. Étant donné que devant ces tribunaux les parties comparaissent souvent sans être représentées par un avocat ou une avocate, c'est une raison de plus pour que les justiciables soient en mesure d'utiliser les deux langues officielles devant ces tribunaux.

Nous avons dû adopter une procédure différente pour cette étude. D'une part, la majorité des tribunaux administratifs ontariens n'ont pas de bureaux administratifs à Ottawa, la plupart étant situés à Toronto. D'autre part, ces tribunaux n'ont pas d'audiences régulières : certains siègent à tous les jours (par exemple le Tribunal du logement siège deux fois par jour, quatre jours sur cinq); d'autres siègent quelques fois par année seulement (la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels siège deux à trois par année dans la région d'Ottawa).

Méthodologie

Nous avons choisi un échantillon de six tribunaux administratifs, y compris un tribunal fédéral pour fin de comparaison²⁵. Dans un premier temps nous avons visité sur place chacun des tribunaux administratifs ayant des bureaux à Ottawa. Nous avons procédé à une analyse

systématique de l'affichage, des ressources matérielles, des services de réception et du personnel. Dans un deuxième temps nous avons effectué une visite à distance afin de déterminer l'accueil téléphonique, la présence bilingue sur le site web, la disponibilité d'un rapport annuel, les politiques concernant les services en français, le plan d'action, l'organigramme et les statistiques des organismes. Nous avons également examiné s'il y avait du personnel bilingue et comment se faisait la sélection de ce personnel.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail

Le bureau d'Ottawa de la Commission des accidents du travail offre sur place des affiches et de la documentation bilingue à l'intention de sa clientèle. Il semble y avoir une lacune importante toutefois en ce qui a trait aux services en français par les enquêteurs locaux. Nos recherches révèlent, de prime abord, que les services sont disponibles dans les deux langues officielles la plupart du temps. Par contre, lors de contact téléphonique, à deux reprises il a été difficile de se faire servir en français. Nous avons noté une lacune importante à la Commission des accidents du travail pour ce qui a trait

25 Il s'agit de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail [ci-après Commission des accidents de travail], la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels [ci-après Commission d'indemnisation], le Tribunal du logement de l'Ontario [ci-après Tribunal du logement], le Tribunal de l'aide sociale, la Commission des droits de la personne de l'Ontario [ci-après Commission des droits] et la Commission canadienne des droits de la personne [ci-après Commission canadienne].

aux services spécialisés (non juridiques) offerts dans les deux langues officielles.

La Commission des accidents du travail semble avoir un nombre suffisant de personnes d'expression française pour présider les audiences. Ces personnes parcourent la province. Nous constatons, à la lecture du rapport annuel de 1997, que la Commission prête une attention spéciale aux services à la clientèle. Il n'y a cependant aucune référence concernant les efforts de la Commission pour assurer des services de même qualité en français et en anglais.

Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels

La Commission d'indemnisation présente de sérieuses lacunes sur le plan des services en français. Elle ne répond pas à l'ensemble des critères prescrits par la *Loi sur les services en français*. Lors de notre sondage, la Commission ne possédait pas de préposé à l'accueil, en personne ou au téléphone, qui puisse offrir des services en français. À la Commission il y a un manque flagrant de documentation écrite en français. La Commission n'a pas de formules en français pour faire une demande initiale d'indemnisation. Bien que la Commission vienne d'informatiser son système d'opération, elle ne s'est pas préoccupée d'offrir les mêmes ressources en français.

Habituellement les audiences de la Commission d'indemnisation sont présidées par trois membres. Notre enquête révèle que la Commission ne dispose pas de suffisamment de membres bilingues pour former un tel

tribunal entièrement bilingue, puisque deux seulement de ses membres sont bilingues. Et ces membres bilingues sont-ils en mesure de comprendre, de parler et de rédiger des décisions en français ? Selon notre enquête ce ne serait pas le cas.

Bien que la Commission d'indemnisation reconnaisse le besoin d'améliorer ses services, dans la réalité elle fonctionne en anglais exclusivement. Le bilinguisme n'est pas un critère de sélection des membres de la Commission, des enquêteurs ni du personnel de soutien. À ce sujet, la Commission déclare : « If there is a need for it, then we'll look into hiring someone who is bilingual. »

On nous avise qu'en temps normal une personne bilingue travaille comme préposé à la clientèle. Au moment du sondage, toutefois, seuls des unilingues anglophones étaient en poste. Cette situation est alarmante. Ce tribunal n'est pas accessible en français.

Le seul élément bilingue observé à la Commission d'indemnisation est le rapport annuel. Bien que la Commission soit axée sur le service à la clientèle, il n'y a pas la moindre mention de service bilingue. Par exemple ses services nouvellement informatisés sont unilingues anglais. Au moment de nos recherches, il n'y avait pas de formule bilingue ou française pour présenter la demande initiale à la Commission. Donc, tout doit se faire en anglais afin d'être en mesure de fonctionner sous le nouveau système informatisé. La Commission devait prendre des démarches pour corriger cette lacune mais cela peut prendre plusieurs mois voire même plusieurs années. L'attitude générale de cette commission se traduit

bien par : « If there is a need for it, then we'll look into hiring someone who is bilingual. »

Tribunal du logement de l'Ontario

Lors de notre sondage, le Tribunal était en opération depuis une année seulement. Le bureau d'Ottawa du Tribunal du logement de l'Ontario affiche et distribue de la documentation dans les deux langues officielles. Une des deux personnes à l'accueil est bilingue. Le Tribunal nous avise que des démarches sont en cours afin de s'assurer que toutes les personnes en service à l'accueil soient bilingues. L'accueil téléphonique est bilingue bien que l'accès n'est pas constant.

Notre visite a révélé que le Tribunal du logement à Ottawa comprend cinq membres à temps plein qui président les audiences. Deux de ces personnes sont bilingues (une seule peut rédiger des décisions en français). En première instance les audiences du Tribunal se déroulent dans la langue de la personne qui préside. Une seule note négative, à l'ouverture des audiences les gens ne sont pas avertis de leur droit de procéder en français. Puisque la majorité des personnes qui ne sont pas représentées ignorent leur droit de se faire entendre en français, plusieurs procèdent en anglais. Des interprètes assurant la traduction du français à l'anglais ou vice versa sont disponibles pour les audiences en français et ce, au frais du Tribunal.

Le Tribunal du logement d'Ottawa possède trois médiateurs ou médiatrices à temps plein. Seule une de ces personnes est bilingue. Lors du présent sondage, cette

médiatrice avait accepté une affectation temporaire de plusieurs mois. Il n'y avait donc pas de service de médiation bilingue. Pour ce qui est de la révision des décisions en français, le tout se fait par l'intermédiaire du bureau de Toronto qui ne possède pas de préposés bilingues. Un seul des présidents d'audience à Ottawa peut réviser les décisions du Tribunal en français. Étant donné que cette personne ne doit pas réviser ses propres décisions, cela crée un problème.

L'accueil téléphonique au bureau central du Tribunal du logement de l'Ontario situé à Toronto est bilingue. Le Tribunal possède un excellent site web, qui est complètement accessible dans les deux langues officielles. Trois membres de personnel du soutien sur huit à Toronto sont bilingues.

Tribunal de l'aide sociale

Le Tribunal de l'aide sociale n'a pas de bureau à Ottawa. Ses bureaux sont situés à Toronto. Le Tribunal de l'aide sociale n'a pas d'enquêteur, de préposés aux révisions ni de préposés à l'accueil bilingues. Bien que ce Tribunal soit lui aussi tout nouveau, on semble avoir oublié dans sa mise en œuvre son mandat bilingue prescrit par la loi. Pendant plusieurs mois il n'y avait au Tribunal personne pouvant présider des audiences en français. Les documents et les rapports semblent être en anglais seulement. De toute évidence, ce tribunal ne répond pas aux exigences de la *Loi sur les services en français*.

Commission canadienne et ontarienne des droits de la personne

Ces deux commissions possèdent des bureaux régionaux à Ottawa. Le personnel de soutien de ces bureaux est bilingue. Les deux commissions offrent toute la documentation destinée au public (dépliants, documents divers et rapports annuels) dans les deux langues officielles. Toutes deux ont des sites internet bilingues. Toutes deux ont des politiques de bilinguisme, y compris en matière de l'embauche de personnel et semblent posséder un nombre adéquat de médiateurs, de médiatrices et de personnes préposées aux enquêtes bilingues pour répondre à la demande dans notre région. Les audiences se déroulent en français et en anglais. Il semble y avoir un nombre suffisant de personnes bilingues pour présider les audiences. Donc, à Ottawa, les deux commissions semblent opérer adéquatement dans les deux langues officielles des tribunaux et l'accès à la justice en français est chose acquise.

Synthèse de l'étude sur tribunaux administratifs

Nous reconnaissons que la présente étude des tribunaux administratifs ontariens est très limitée. D'une part, l'échantillon est petit : cinq tribunaux ontariens sur probablement plus d'une centaine de tribunaux et commissions à travers la province. Ces tribunaux font quand même bien partie de l'appareil judiciaire ontarien et, à ce titre, sont sujets à la *Loi sur les services en français*. Encore plus important, souvent les justiciables ne sont pas représentés devant ces tribunaux. Il est donc doublement raisonnable de croire qu'un effort spécial

sera fait afin de s'assurer que les services soient adéquatement offerts dans les deux langues officielles.

L'étude nous indique qu'il existe une grande disparité d'un tribunal à l'autre. Certains offrent la pleine gamme de leurs services dans les deux langues officielles, alors que la présence francophone est pour ainsi dire inexistante dans d'autres tribunaux. La Commission canadienne semble rencontrer tous les besoins des francophones. Par contre, la Commission d'indemnisation et le Tribunal de l'aide sociale fonctionnent presque exclusivement en anglais.

Nous constatons que les tribunaux qui ont des bureaux régionaux à Ottawa s'acquittent davantage de leur obligation de desservir la clientèle dans les deux langues officielles. Toutefois les deux tribunaux qui n'ont pas de bureaux régionaux sont clairement inaccessibles aux justiciables francophones. Cela est particulièrement alarmant, puisque la majorité des tribunaux et des commissions sont situés à Toronto et ne possèdent pas de bureaux régionaux. Il y a lieu de se demander si nos remarques concernant les tribunaux administratifs et les services aux francophones s'appliquent à l'échelle de la province ? Seule une étude systématique de tous les tribunaux et toutes les commissions de l'Ontario pourraient révéler l'ampleur du problème.

Bibliographie

Aide juridique Ontario, *Amélioration de l'aide juridique en Ontario*, Toronto, 1999.

Annis, P., *Le bilinguisme judiciaire en Ontario : théorie et réalité*, Association des juristes d'expression française de l'Ontario, Ottawa 1985.

Association des juristes d'expression française de l'Ontario, « Proposition de modifications aux articles 135 et 136 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* », mémoire présenté au ministère du Procureur général, Ottawa, 1986.

Association des juristes d'expression française de l'Ontario, *Mémoire présenté au comité législatif sur le projet de loi C-72*, Ottawa, 1988.

Bastarache, M., *Les droits linguistiques au Canada*, Yvon Blais, Montréal 1986.

Le Barreau du Haut-Canada, *Le régime d'aide juridique de l'Ontario; rapport annuel 1998*, Toronto, 1998.

Bernard, R., *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Les Éditions du Nordir, Hearst, 1998.

Bernard, R. dir., *Vision d'avenir, Livre I, Le déclin d'une culture*, Fédération des jeunes Canadiens français, Ottawa, 1990.

Bilodeau, R., « Une analyse critique de l'affaire *Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick* et l'avenir précaire du bilinguisme judiciaire au Canada », (1986) 32 *Revue de droit de l'Université McGill* 233.

Champagne, R. et Pallard, H., « Le monde juridique et la société franco-ontarienne : voies inexplorées » (1988) 10 *Revue du Nouvel-Ontario* 9.

Commissaire aux langues officielles, *Les droits linguistiques en 1998*, Ottawa, 1999.

Commissaire aux langues officielles, *L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux du Canada*, Ottawa, 1995.

- Commissaire aux langues officielles, *L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux fédéraux et devant les tribunaux administratifs fédéraux qui exercent des fonctions quasi-judiciaires*, Ottawa, 1999.
- Commissaire aux langues officielles, *Rapport annuel 1998*, Ottawa, 1999.
- Commission ontarienne des droits de la personne, *Politique concernant la discrimination et la langue*, Ottawa, 1996.
- Cousineau, M., *Le droit*, Éditions Guérin, Montréal, 1991.
- Cousineau, M., « Peter Annis, *Le bilinguisme judiciaire en Ontario* » 10 *Revue du Nouvel-Ontario* 139.
- Cousineau, M., *L'utilisation du français au sein du système judiciaire de l'Ontario : un droit à parfaire*, Institut franco-ontarien, Sudbury, 1996.
- Cousineau, M., « L'affaire Montfort, l'article 15 de la Charte et le droit de la communauté franco-ontarienne à ses institutions » (1998) 29 : 2 *Revue de droit d'Ottawa* 369.
- Cousineau, M., « Le renvoi sur la sécession du Québec : la résurrection des droits linguistiques au Canada », (1999) 11 *Revue nationale de droit constitutionnel* 147.
- Dennie, D., « Le français dans la pratique du droit en Ontario », (1988) 10 *Revue du Nouvel-Ontario* 123.
- Laflamme, S., et Dennie, D., *L'ambition démesurée*, Institut franco-ontarien, Sudbury, 1990.
- Lebouthillier, Y., « L'affaire Mahé et les droits scolaires : difficultés de mise en oeuvre d'un droit proportionnel aux effectifs d'une minorité » (1990) 22 *Revue de droit de l'Université d'Ottawa* 77.

- Lennox, B., « Le statut du français devant les tribunaux ontariens : l'expérience du district judiciaire d'Ottawa-Carleton » (1979) 12 *Revue de droit de l'Université de Moncton* 21.
- Levasseur, G., *Le statut juridique du français en Ontario*, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1993.
- Levesque, G., « La langue des procès criminels en 1985 » (1985) 2 *Télé-Clef* 34.
- Manwaring, J., « Par delà la simple survie : vivre la common law en français — le nouveau défi des programmes de common law dans les universités canadiennes » (1988) 10 *Revue du Nouvel-Ontario* 21.
- Ministère du Procureur général de l'Ontario, *La justice en français en Ontario*, Toronto, 1983.
- Patry, R., « Le bilinguisme judiciaire dans les juridictions fédérales » (1983) 24 *Cahiers de Droit* 69.
- Saint-Aubin, É., « L'Ontario et la justice en français », (1983) 14 *Revue générale de Droit* 249.
- Saint-Aubin, É., « Les droits linguistiques des justiciables et témoins en Ontario », (1988) 10 *Revue du Nouvel-Ontario* 83.
- Simard, J.-M., *Le développement et l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes : une responsabilité fondamentale du Canada*, Rapport du Sénateur Simard au Sénat du Canada, Ottawa, 1999.
- Savoie, D. *Collectivités minoritaires de langues officielles : promouvoir un objectif gouvernemental*, Bureau du conseil privé, Ottawa, 1998.
- Savoie, R., « Comment faciliter la pratique de la common law en français », (1979) 12 *Revue de l'Université de Moncton* 143.

Les Franco-Ontariens du Nord-Est :

Le fait français à partir des recensements

Marguerite Martin-Guillerm
Rozenne Martin

Le Nord-Est ontarien ne peut pas se concevoir sans les Franco-Ontariens qui ont contribué à sa mise en valeur dès la fin du dix neuvième siècle. Ils ont participé à la construction des chemins de fer, à l'établissement du secteur minier, au développement de l'industrie forestière ainsi qu'à la colonisation des terres agricoles (Bernard, 1990). Les recherches récentes faites sur les Franco-Ontariens, tout particulièrement dans le domaine de l'emploi, des revenus et de la famille, ont montré qu'en dépit d'améliorations sensibles, ils restent dans l'ensemble désavantagés (Lavoie, 1990; Ribordy, 1990; Gilbert, 1994; Bernier, 1995).

Le but de cette étude est de dresser un portrait géographique régional, afin de voir si les caractéristiques essentielles des Franco-Ontariens sont les mêmes à

travers tout le Nord-Est ou si, au contraire, il existe des différences importantes, en particulier entre les populations urbaines et rurales. Les multiples catalogues publiés par Statistique Canada fournissent de nombreuses informations de nature démographique, culturelle et socioéconomique pour l'ensemble de la population du Canada, des provinces, des districts, des subdivisions et des aires d'énumération urbaines. Ces informations n'étant pas fournies pour les groupes ethniques pris séparément, nous avons donc demandé à Statistique Canada d'établir, à l'échelle du district et de la subdivision, un « profil de groupe cible » pour les personnes « *d'origine ethnique simple française* »¹ pour le Nord-Est, à partir des données du recensement de 1991, les données de 1996 n'étant pas encore disponibles sous ce format. Selon la définition de Statistique Canada, on y retrouve les districts d'Algoma, Cochrane, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Sudbury et Timiskaming, ainsi que la municipalité régionale de Sudbury². Les districts de Parry Sound et Manitoulin n'ont pas été incorporés dans ce travail dans la mesure où le pourcentage de Franco-Ontariens y est inférieur à 10 pour cent de la population totale.

Après localisation des Franco-Ontariens, une analyse factorielle à vingt variables a été menée afin d'identifier les caractéristiques majeures du groupe. Une fois ces caractéristiques identifiées, il devenait nécessaire de savoir si elles sont d'égale importance pour l'ensemble

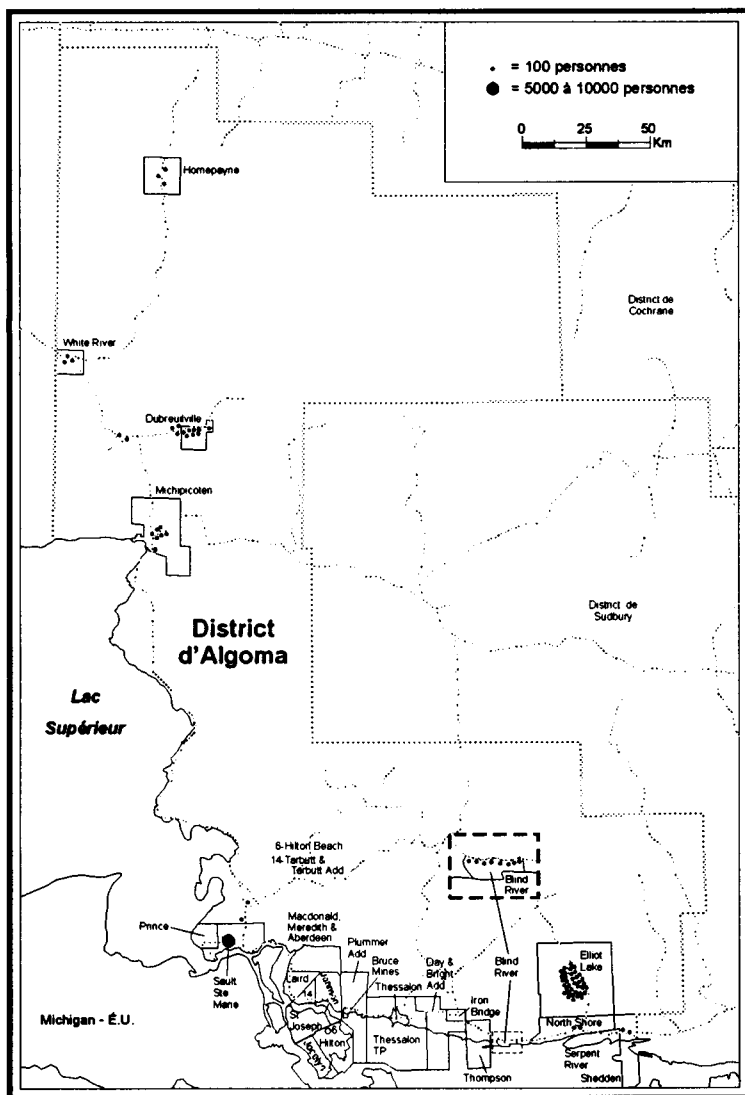
1 Personnes d'origine ethnique française, québécoise et acadienne.

2 La toponymie utilisée dans le texte, les tableaux et les cartes est celle de Statistique Canada dans ses catalogues de recensements.

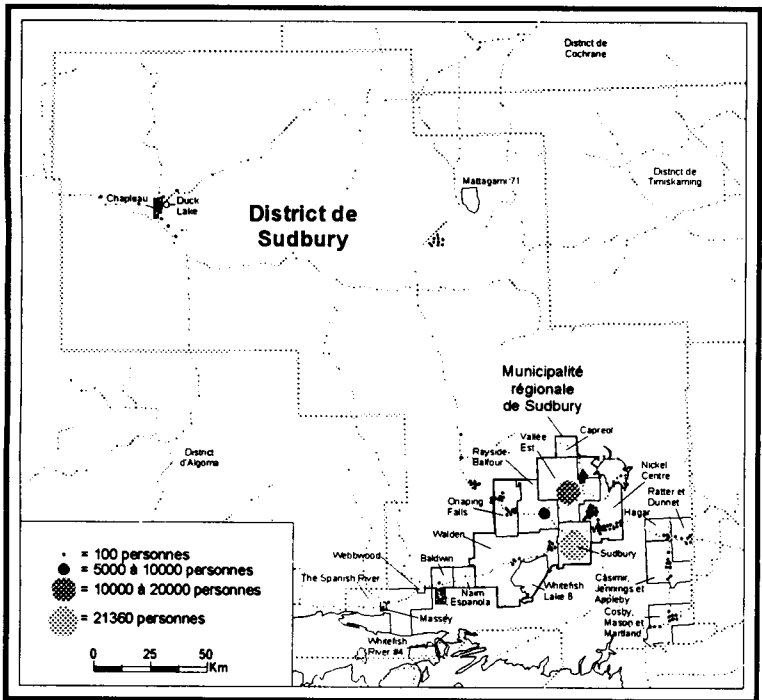
de la population franco-ontarienne ou si, au contraire, il était possible de noter des différences régionales. Dans ce but, une analyse de grappes a été faite en utilisant les résultats de l'analyse factorielle. Ces deux analyses nous informent des caractéristiques dominantes des Franco-Ontariens en 1991, mais ne nous informent pas sur l'évolution du groupe dans le temps. Nous avons alors cherché les variables les plus appropriées pour transcrire cette évolution au-delà de 1996.

1. La répartition géographique des Franco-Ontariens

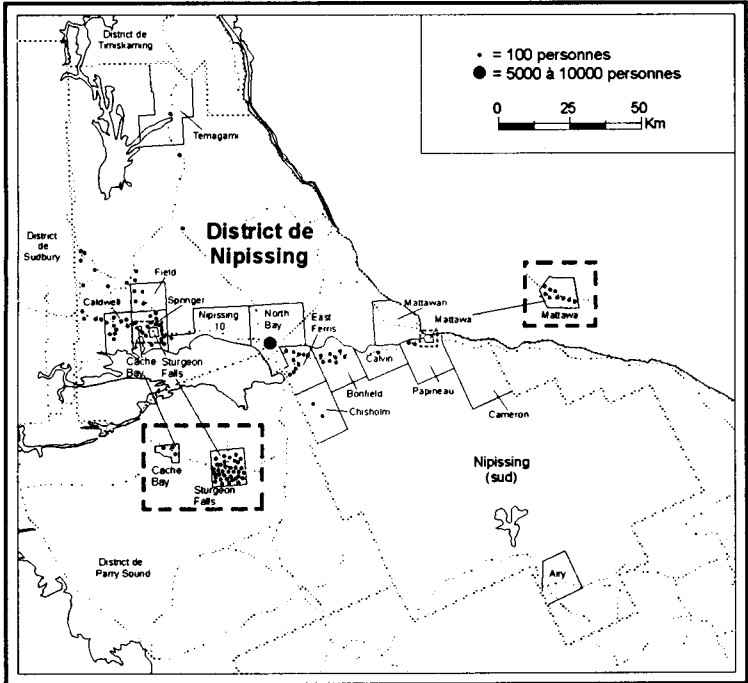
En 1991, sur un total de 575 784 personnes vivant dans le Nord-Est ontarien, 142 040 d'entre elles sont *d'origine ethnique simple française*, soit 24,7 pour cent de la population totale. La population n'est pas également répartie sur l'ensemble du territoire du Nord-Est Ontario et les centres de peuplement suivent les principaux axes de communication : un axe est-ouest, de Cameron à Prince, correspondant à la route transcanadienne; un axe sud-nord dans le district de Timiskaming et un axe SE-NO dans le district de Cochrane (cartes 1a,1b,1c,1d et1e). En 1991, les Franco-Ontariens sont les plus nombreux dans la Municipalité régionale de Sudbury (46 195), et dans le district de Cochrane (40 895) où ils représentent respectivement 28,9 pour cent et 44 pour cent de la population totale de ces districts, alors qu'ils ne dépassent pas 10,6 pour cent de la population du district d'Algoma (tableau 1). La représentation proportionnelle des Franco-Ontariens varie donc considérablement d'un district à un autre (carte 2).



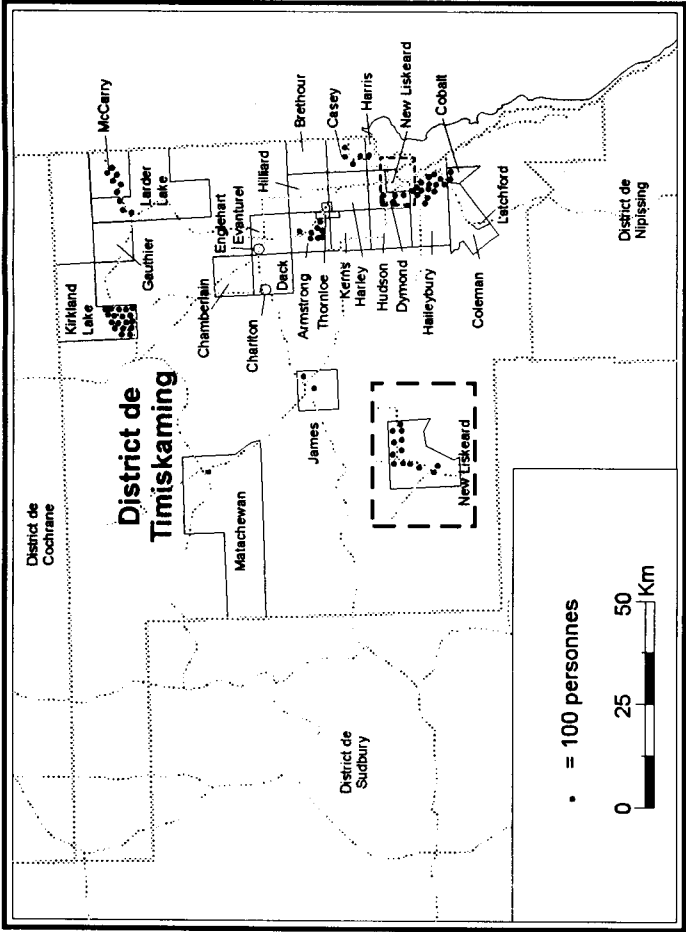
Carte 1a: Localisation des Franco-Ontariens du district d'Algoma 1991.



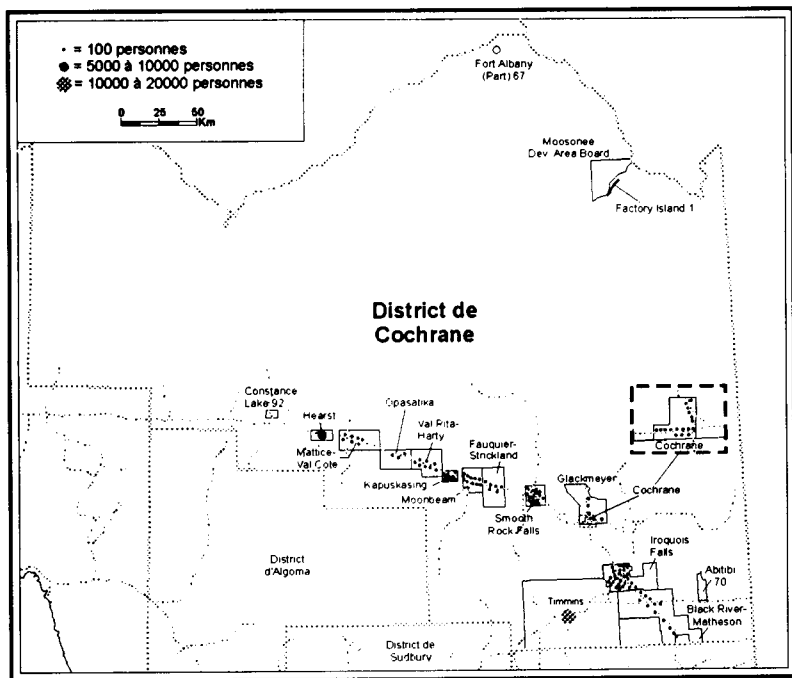
Carte 1b: Localisation des Franco-Ontariens du district de Sudbury 1991.



Carte 1c: Localisation des Franco-Ontariens dans le district de Nipissing 1991.



Carte 1d: Localisation des Franco-Ontariens du district de Timiskaming 1991.

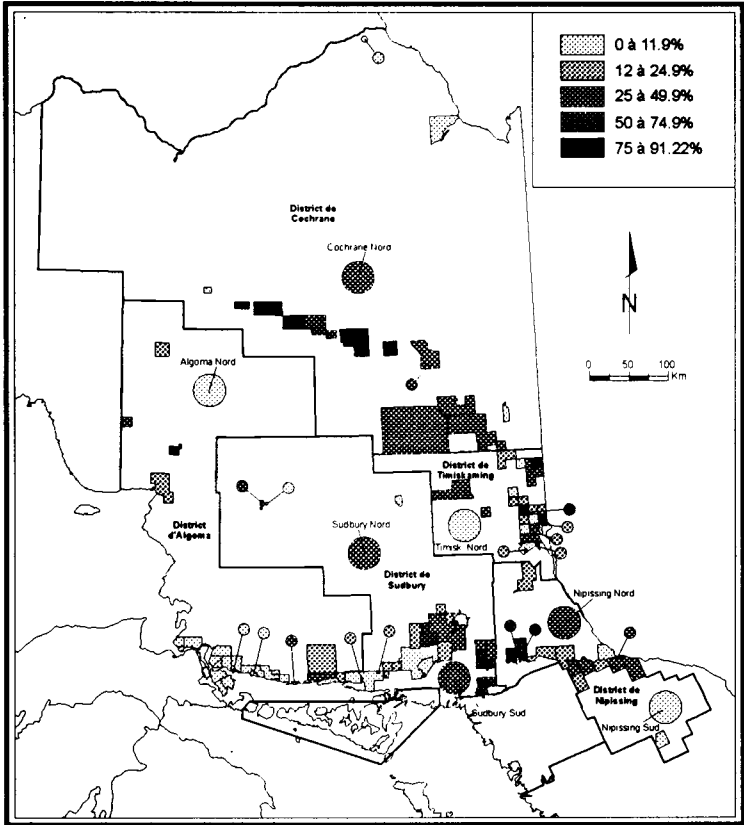


Carte 1e: Localisation des Franco-Ontariens du district de Cochrane 1991.

Tableau 1
Distribution des Franco-Ontariens

District	Nombre de Franco-Ontariens	% des Franco-Ontariens par rapport à la population totale	% des Franco-Ontariens par rapport à la population franco-ontarienne totale
Nipissing	21 945	26,3	15,6
Sudbury	8 545	32,9	6,1
Municipalité régionale de Sudbury	46 195	28,9	32,9
Timiskaming	9 455	24,6	6,7
Cochrane	40 895	44,0	29,1
Algoma	13 415	10,6	9,6
Total	140 450	26,7	100,0

Source: Profil de groupe cible « Personnes d'origine ethnique simple française », Statistique Canada, Recensement 1991.

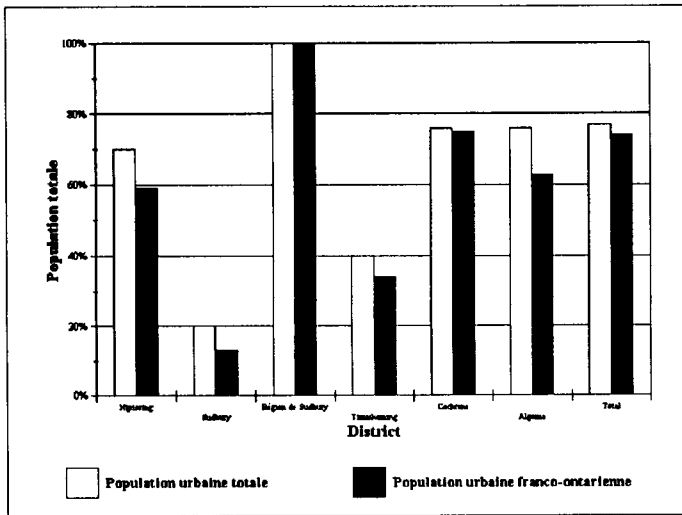


Carte 2: La répartition proportionnelle des Franco-Ontariens 1991.

Le réseau urbain ontarien est déséquilibré puisque la majorité des centres se situe dans le sud de la province. Le Nord-Est ontarien bien qu'ayant 76,8 pour cent de sa population vivant dans des centres de plus de 5 000 habitants ne possède qu'une ville d'importance moyenne, Sudbury avec 159 720 personnes. Si l'on exclut la Municipalité régionale de Sudbury, des différences importantes existent d'un district à un autre, mais seuls les districts de Sudbury et de Timiskaming ont des pourcentages inférieurs à 70 pour cent (figure 1). Il est à noter que les Franco-Ontariens ont un taux d'urbanisation légèrement plus faible que l'ensemble de la population ontarienne, les conditions historiques de la mise en valeur du Nord-Est jouant certainement un rôle dans le maintien très relatif d'un habitat rural.

De Smooth Rock Falls à Hearst, dans le district de Cochrane, plus de 50 pour cent de la population des centres urbains est d'origine ethnique simple française, et elle atteint même 86 pour cent à Hearst. Dans la partie sud du district, Timmins et les autres centres atteignent des pourcentages qui varient entre 25 et 49,9 pour cent. Ces types de pourcentages se retrouvent dans la partie ouest du district de Nipissing, autour de Sturgeon Falls, dans le secteur sud-est du district de Sudbury et dans la Municipalité régionale de Sudbury (Rayside-Balfour, Valley East et Nickel Centre). Les pourcentages les plus faibles se retrouvent dans le district d'Algoma, majoritairement entre 0 et 11,9 pour cent, la situation se révélant plus complexe dans le district de Timiskaming où l'éventail évolue de 2 à 91 pour cent.

Figure 1
Population urbaine en 1991



Source : Profil de groupe cible « Personnes d'origine ethnique simple français », Statistique Canada, Recensement 1991.

2. Les principales caractéristiques des Franco-Ontariens

L'analyse factorielle est basée sur vingt variables. Deux variables linguistiques ont été retenues, *le français langue parlée* et *l'anglais langue parlée*, la variable *langue maternelle* nous paraissant moins significative dans la mesure où la majorité de la population déclarait la langue française comme langue maternelle. Des variables représentant la fécondité, le statut matrimonial ont été utilisées pour représenter les structures familiales. Ont également été utilisées une variable sur la mobilité et quatre variables sur le niveau d'éducation. Les structures économiques ont été représentées par le taux de chômage

et le taux de participation, les différentes industries et enfin les revenus moyens masculins et féminins (appendice A).

L'analyse factorielle a identifié sept facteurs : (1) *la langue parlée à la maison*, (2) *les revenus*, (3) *la mobilité*, (4) *le statut matrimonial*, (5) *les industries de service*, (6) *les industries de transport et de communications versus les industries primaires*, et (7) *les industries de commerce versus les industries secondaires*. Les résultats de cette analyse factorielle se sont révélés relativement décevants. Après rotation Varimax, ces sept facteurs expliquaient 76,4 pour cent de la variance, mais aucun de ces facteurs n'avait un pourcentage d'explication profondément significatif (appendice B). C'est pour cette raison qu'au lieu de présenter en détail les facteurs précédemment mentionnés, nous considérerons les variables les plus significatives dans l'ordre où elles ont été identifiées par les facteurs de l'analyse factorielle.

2.1 Les données linguistiques

Entre 94,2 pour cent (district de Cochrane) et 83,7 pour cent (district de Sudbury) des Franco-Ontariens déclarent le français comme étant leur langue maternelle. Les différences sont par contre beaucoup plus accentuées pour le français langue parlée à la maison (63,1 pour cent en moyenne). Un lien entre le maintien du français comme langue d'usage à la maison et le degré de concentration géographique relative des Franco-Ontariens avait déjà été constaté pour la région métropolitaine de recensement de Sudbury, où les Franco-Ontariens de la section nord de la Nickel Belt ont un degré de

concentration relative et un taux d'usage du français plus élevés que les Franco-Ontariens habitant la ville de Sudbury (Martin-Guillerm, 1997). Ce lien existe aussi incontestablement pour l'ensemble du Nord-Est, puisque 80,9 pour cent de la population du district de Cochrane parlent français et sont à 44 pour cent d'origine française, tandis que seulement 43,1 pour cent des Franco-Ontariens du district d'Algoma parlent français et ne représentent que 10,6 pour cent de la population (figure 2 et cartes 3, 4). On constate un phénomène tout à fait semblable au niveau des agglomérations urbaines. A titre d'exemple, la ville de Hearst a un pourcentage très élevé de Franco-Ontariens (86,3 pour cent) et elle a également le taux le plus élevé d'usage du français avec 98 pour cent; en revanche, North Bay, avec 41,4 pour cent seulement de Franco-Ontariens ne voit que 17,3 pour cent d'entre eux s'exprimer en français à la maison (figure 3).

2.2 Les données socioéconomiques

Les revenus moyens des Franco-Ontariens sont de 28 478 \$ et celui des Franco-Ontariennes de 14 858 \$, les transferts gouvernementaux représentant entre 10 et 20 pour cent de ces montants. Les différences avec les revenus de l'ensemble de la population ne sont pas réellement marquantes (tableau 2), par contre le Nord-Est est désavantagé par rapport à l'ensemble de l'Ontario où les revenus sont de 33 036 \$ pour les hommes et de 19 303 \$ pour les femmes. Les femmes, quel que soit le district dans lequel elles vivent, qu'elles soient Ontariennes ou Franco-Ontariennes, ont des revenus nettement inférieurs à ceux des hommes, n'ayant souvent

Figure 2
Le français : langue parlée à la maison et
langue maternelle (%) en 1991

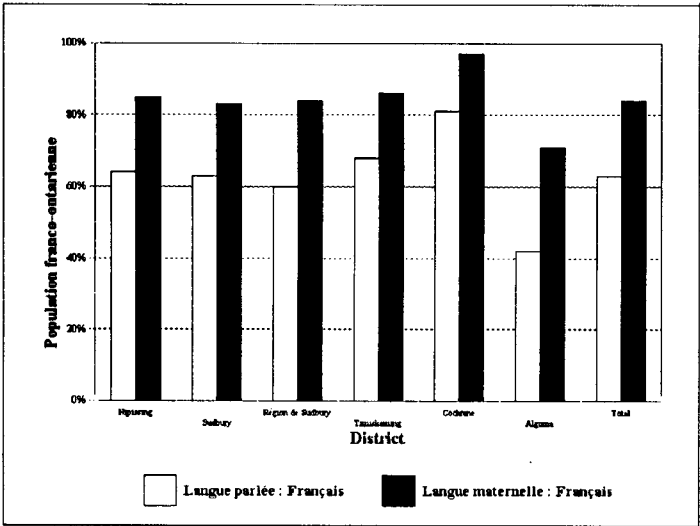
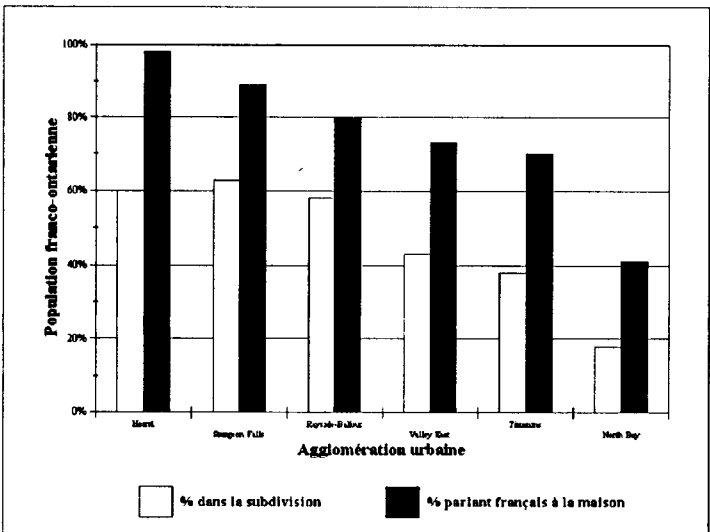
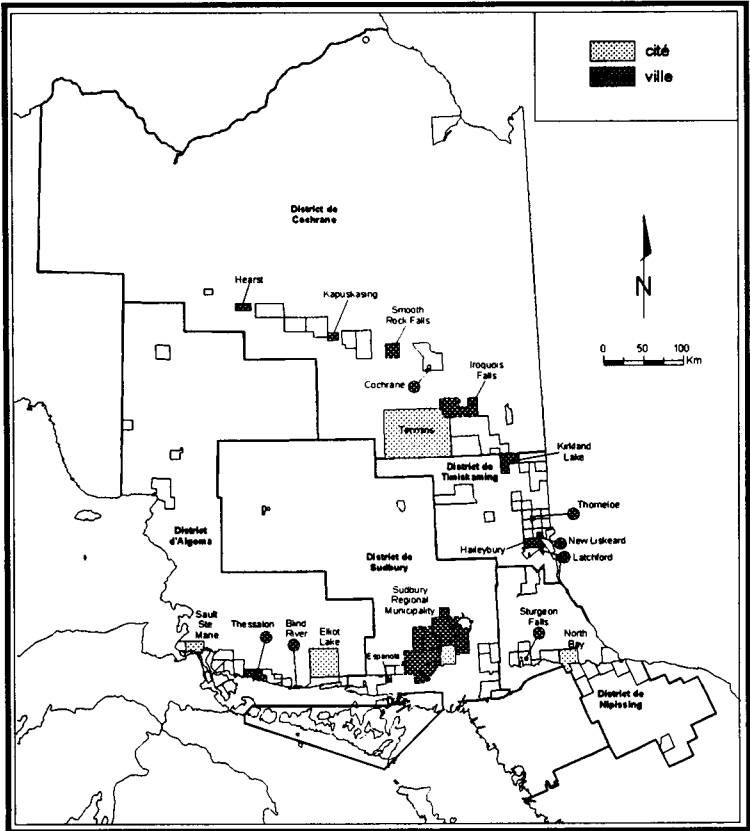
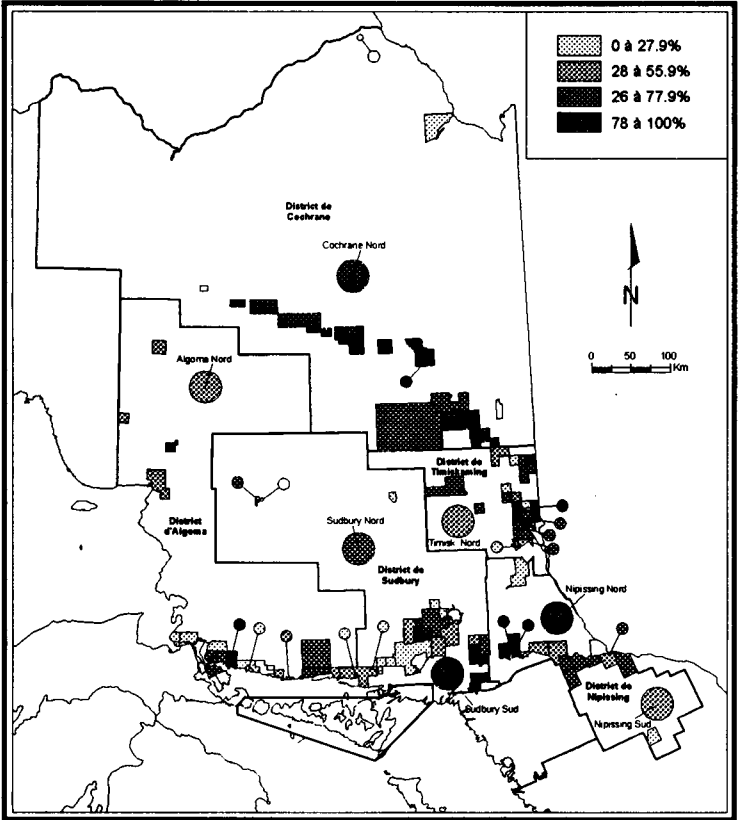


Figure 3
Français parlé à la maison pour quelques
centres urbains (%) en 1991





Carte 3: Les centres urbains de plus de 5000 personnes 1991.



Carte 4: Les Franco-Ontariens parlant français à la maison 1991 ..

Tableau 2
Les revenus moyens de la population (\$) 1991

District	Revenus moyens des hommes		Revenus moyens des femmes	
	Du Nord-Est*	Franco-Ont.	Du Nord-Est*	Franco-Ont.
Nipissing	27 784\$	25 730\$	11 978\$	15 397\$
Sudbury	28 142\$	27 212\$	13 932\$	13 542\$
Municipalité régionale de Sudbury	32 805\$	31 127\$	16 811\$	16 342\$
Timiskaming	26 591\$	26 264\$	15 072\$	13 913\$
Cochrane	30 592\$	30 418\$	15 646\$	15 294\$
Algoma	26 936\$	30 119\$	15 349\$	14 661\$

Source : Profil de groupe cible « Personnes d'origine ethnique simple français », Statistique Canada, Recensement 1991.

* Statistique Canada, Recensement 1991 (catalogue 95-338).

à leur disposition guère plus de la moitié des revenus masculins (Bernier, 1995). Leur participation au marché du travail est moins régulière, elles occupent plus souvent un emploi à temps partiel qui est généralement moins bien rémunéré que celui détenu par les hommes.

La distribution régionale des activités économiques de l'Ontario est très inégale, le Nord étant connu essentiellement pour ses ressources minières et forestières. Alors que 3,5 pour cent de la population ontarienne seulement travaillent dans les industries

primaires³, 9,9 pour cent de la population du Nord-Est y sont impliqués et 11,8 pour cent des Franco-Ontariens. Ces derniers pratiquent, pour 24,4 pour cent d'entre eux des activités secondaires⁴, pourcentage plus élevé que pour l'Ontario (17,3 pour cent) et surtout pour le Nord-Est (11,4 pour cent). Malgré une augmentation des activités tertiaires⁵ chez les Franco-Ontariens (Ribordy, 1990), il n'y a toujours que 67,8 pour cent qui y participent, chiffre sensiblement inférieur aux moyennes du Nord-Est et de l'Ontario, qui ont respectivement 78,6 pour cent et 79,2 pour cent de leur population travaillant dans ce secteur (tableaux 3 et 4).

Les Canadiens Français, où que ce soit au Canada, ont été historiquement liés à la production de matières premières : agriculture, foresterie et mines. Il est intéressant de remarquer que les districts du Nord-Est Ontario ont des profils sensiblement variés dans ce domaine, les pourcentages allant de 4,4 pour cent (Nipissing) à 17,5 pour cent (Algoma). A ces écarts s'ajoute une distribution différente des activités à l'intérieur même du secteur primaire d'un district à l'autre. L'agriculture est encore importante dans le district de Timiskaming (6,5 pour cent), les activités forestières dominant dans le district de Sudbury (5,4 pour cent) et sont également bien représentées dans les districts d'Algoma et de Cochrane, tandis que les industries minières dominant aussi bien dans le district d'Algoma

3 Les activités primaires sont productrices de matières et denrées non élaborées: mines, carrières, agriculture, forêts et pêche.

4 Activités industrielles dites de transformation.

5 Activités de services au sens le plus large du terme.

Tableau 3
Les pourcentages de Franco-Ontariens et de population totale employés dans les industries primaire, secondaire et tertiaire 1991

District	Industrie primaire		Industrie secondaire		Industrie tertiaire	
	Franco-Ontarien	Populat. totale*	Franco-Ontariens	Populat. totale*	Franco-Ontariens	Populat. totale*
Nipissing	4,4	3,1	21,4	8,8	74,3	88,0
Sudbury	12,6	12,3	23,5	16,7	64,0	71,0
Municipalité régionale de Sudbury	11,6	10,8	16,0	7,8	2,4	81,4
Timiskaming	16,6	14,5	18,3	8,0	65,0	77,5
Cochrane	12,7	14,9	24,7	13,3	62,6	71,8
Algoma	17,5	7,9	20,9	16,6	61,6	75,0
Total	11,8	9,9	20,4	11,4	67,8	78,6
Ontario		3,5		17,3		79,2

Source : Profil de groupe cible « Personnes d'origine ethnique simple français », Statistique Canada, Recensement 1991.

* Statistique Canada, Recensement 1991 (catalogue 95-338).

(12,2 pour cent) que dans la Municipalité régionale de Sudbury (10,8 pour cent). Cette variété au niveau des activités purement primaires montre à quel point les généralisations sont hasardeuses.

Le Nord-Est dans son ensemble présente un niveau d'instruction sensiblement inférieur à la moyenne ontarienne, cette infériorité étant encore plus sensible pour les Franco-Ontariens. La différence la plus importante se situe au niveau des personnes n'ayant pas terminé la 9^e année, 23,2 pour cent, soit 49,6 pour cent de plus que pour l'ensemble de la population de la région, ce

Tableau 4
Les pourcentages des Franco-Ontariens employés
dans les industries primaires 1991

District	Industrie primaire	Agriculture	Activités forestières	Mines
Nipissing	4,4	1,6	1,2	1,5
Sudbury	12,6	2,5	5,4	4,4
Municipalité régionale de Sudbury	11,6	0,5	0,3	10,8
Timiskaming	16,6	6,5	2,2	7,9
Cochrane	12,7	4,0	4,0	7,7
Algoma	17,5	5,0	5,0	12,2
Total	11,8	2,4	2,4	8,1

Source : Profil de groupe cible « Personnes d'origine ethnique simple français », Statistique Canada, Recensement 1991.

qui montre l'ampleur des progrès à réaliser (tableau 5). Par ailleurs le décalage est nettement moins sérieux pour les détenteurs de diplômes universitaires, 6 pour cent pour les Franco-Ontariens au lieu de 7,8 pour cent. Dans ce cas, c'est l'ensemble du Nord-Est qui a un sérieux problème, avec un déficit de 57 pour cent de diplômés universitaires par rapport à l'ensemble de la province.

Le Nord-Est s'individualise une fois de plus puisque la mobilité de sa population est plus réduite que dans l'ensemble de l'Ontario, et celle des Franco-Ontariens l'est moins encore (tableau 6). Il est connu que l'Ontario demeure la destination privilégiée de plus de la moitié des immigrants, la grande majorité d'entre eux

Tableau 5
Les niveaux d'instruction de la population franco-ontarienne
et de la population du Nord-Est de 15 ans
et plus (%) 1991

District	De la 9e année		13e année		Études post-secondaires		Diplômes universitaires	
	Franco-Ont.	Popula. totale*	Franco-Ont.	Popula. totale*	Franco-Ont.	Popula. totale*	Franco-Ont.	Popula. totale*
Nipissing	23,0	13,7	39,5	42,3	31,2	28,7	7,0	7,6
Sudbury	27,1	18,8	43,3	42,0	24,4	24,2	5,2	4,2
Municipalité régionale de Sudbury	19,3	14,6	39,5	41,0	33,3	27,7	7,9	8,9
Timiskaming	27,4	19,3	42,8	45,2	25,4	25,1	4,4	5,8
Cochrane	23,3	18,6	44,3	44,3	27,2	26,2	5,2	5,2
Algoma	20,0	13,	45,6	44,2	28,5	26,1	6,1	7,6
Total	23,1	15,5	42,5	46,4	28,3	26,8	6,0	7,4
Ontario		11,5		40,4		30,9		17,2

Sources : Profil de groupe cible « Personnes d'origine ethnique simple française », Statistique Canada, Recensement 1991.

* Statistique Canada (catalogue 95-338), Profils.

s'installant à Toronto. Les Franco-Ontariens se déplacent de préférence à l'intérieur du Canada et les personnes *d'origine ethnique française* venant d'un pays étranger sont pour ainsi dire inexistantes.

2.3 Les données démographiques

Si les structures par âges ne varient guère entre la population de l'Ontario et celle du Nord-Est de la province, il n'en va pas de même de celles des Franco-Ontariens (tableaux 7a et 7b). Les jeunes de moins de 15 ans sont moins nombreux, puisqu'ils ne

Tableau 6
La mobilité des Franco-Ontariens et de la population
du Nord-Est de 5 ans et plus par lieu de résidence
5 ans auparavant (%) 1991

District	Personnes ayant déménagé		Personnes ayant migré		Personnes ayant migré à l'intérieur du Canada		Immigrants	
	Franco-Ont	Popula. totale*	Franco-Ont	Popula. totale*	Franco-Ont	Popula. totale*	Franco-Ont	Popula. totale*
Nipissing	43,2	48,3	46,3	49,3	98,6	96,6	1,5	3,4
Sudbury	34,9	38,7	50,9	54,0	100	97,6	0	2,3
Municipalité régionale de Sudbury	44,5	44,6	40,1	42,3	99,7	97,4	0,3	2,6
Timiskaming	35,2	38,9	47,0	53,3	100	99,1	0	0,9
Cochrane	42,4	43,2	31,4	35,2	98,8	96,5	0,2	0,3
Algoma	43,2	41,4	32,7	33,6	98,9	96,3	1,1	3,8
Total	40,6	43,5	41,4	41,5	99,5	97,0	0,5	2,3
Ontario		48,0		52,0		78,7		21

Sources : Profil de groupe cible « Personnes d'origine ethnique simple française », Statistique Canada, Recensement 1991.

* Statistique Canada (catalogue 95-338), Profils.

représentent que 18,6 pour cent de la population masculine au lieu de 22,6 pour cent pour la population nord-ontarienne et 17,7 pour cent pour les femmes au lieu de 21,4 pour cent. Les jeunes Franco-Ontariennes ont depuis déjà quelques années connu une baisse importante de leur fécondité. Alors que l'ensemble des femmes de 15 ans et plus ont en moyenne 3,02 enfants, les femmes entre 15 et 44 ans n'ont plus que 1,88 enfants, taux qui se situe bien en deçà du taux de renouvellement de la population qui est de 2,1 enfants par femme (figure 4).

Tableau 7a
Les structures par âges des Franco-Ontariens et
des hommes du Nord-Est (%) 1991

District	0-14 ans		15-39 ans		40-64 ans		65 ans et plus	
	Franco-Ont	Popula. totale*	Franco-Ont	Popula. totale*	Franco-Ont	Popula. totale*	Franco-Ont	Popula. totale*
Nipissing	18,6	22,2	37,6	39,0	33,0	28,5	10,9	10,3
Sudbury	18,8	21,0	36,5	38,5	34,6	30,3	10,2	9,2
Municipalité régionale de Sudbury	17,9	21,1	41,8	40,3	31,7	29,5	8,6	9,2
Timiskaming	18,9	22,9	37,8	36,0	33,1	28,9	10,2	12,2
Cochrane	21,0	24,0	41,6	41,0	30,0	26,6	7,5	8,4
Algoma	16,7	22,7	39,1	43,0	35,8	24,4	8,4	9,9
Total	18,6	22,6	39,0	39,7	33	29,9	9,3	9,7
Ontario		22,0		38,3		29,8		9,5

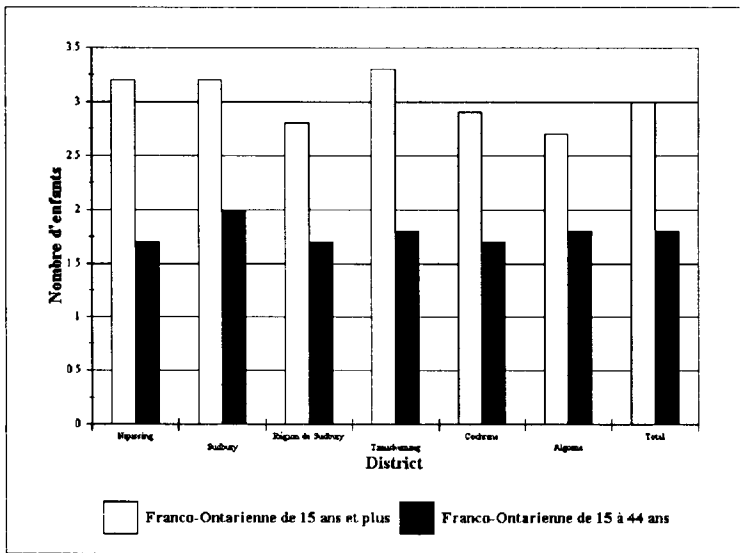
Tableau 7b
Les structures par âges des Franco-Ontariennes et
des femmes du Nord-Est (%) 1991

District	0-14 ans		15-39 ans		40-64 ans		65 ans et plus	
	Franco-Ont	Popula. totale*	Franco-Ont	Popula. totale*	Franco-Ont	Popula. totale*	Franco-Ont	Popula. totale*
Nipissing	16,7	21,0	36,7	38,0	31,6	28,0	15,0	13,5
Sudbury	17,4	22,0	39,6	39,0	31,1	28,0	12,0	11,0
Municipalité régionale de Sudbury	16,4	19,9	40,6	41,0	31,9	23,3	11,1	11,7
Timiskaming	19,0	21,0	39,1	30,3	29,7	27,6	13,2	16,1
Cochrane	20,4	23,4	41,6	40,5	28,7	28,5	9,4	10,6
Algoma	16,4	21,1	42,4	38,5	31,6	28,1	9,6	12,3
Total	17,7	21,4	39,9	39,4	30,8	26,6	11,7	12,4
Ontario		20,8		39,5		27,7		12,0

Sources : Profil de groupe cible « Personnes d'origine ethnique simple française », Statistique Canada, Recensement 1991

* Statistique Canada (catalogue 95-338), Profils

Figure 4
Nombre moyen d'enfants par Franco-Ontarienne en 1991



Source : Statistique Canada, (catalogue 95-338), Profils, Recensement de 1991

Cette baisse de la fécondité, à laquelle s'ajoute l'exode des jeunes, commence à entraîner un vieillissement de la population franco-ontarienne, vieillissement qui ne se manifeste pas encore au niveau du groupe des 65 ans et plus, mais certainement au niveau des adultes de 40 à 64 ans qui représentent respectivement 33 pour cent et 30,8 pour cent de l'ensemble au lieu de 27,9 pour cent et 26,6 pour cent des hommes et des femmes du Nord-Est. Les Franco-Ontariennes ont un comportement reproductif semblable à celui des Québécoises, ce qui risque à plus ou moins long terme d'entraîner un recul de la représentation du groupe dans le Nord-Est.

3. Les regroupements régionaux

Afin de savoir s'il existe des groupements régionaux basés sur l'association de caractéristiques particulières, nous avons procédé à une analyse de grappes en utilisant les résultats de l'analyse factorielle. Cette analyse a identifié sept niveaux de regroupement possibles, le cinquième niveau a été retenu comme étant le plus valable. Malheureusement, sur les neuf groupements identifiés, trois seulement avaient une population suffisamment importante pour être réellement significatifs (appendice C). Conséquemment, comme pour l'analyse factorielle précédente, ces regroupements n'ont été considérés qu'à titre indicatif, mais ils fournissent néanmoins des informations intéressantes.

Le groupe 1 représente 117 625 personnes, soit 84,4 pour cent de la population, et inclut la majorité des subdivisions définies par Statistique Canada comme étant des villes et des cités : la presque totalité de la Municipalité régionale de Sudbury, Sturgeon Falls, North Bay, Elliot Lake, Sault Sainte Marie, Kirkland Lake, New Liskeard, Timmins, Kapuskasing et Hearst. Le français est la langue parlée à la maison par 68,9 pour cent des Franco-Ontariens, le niveau d'instruction est légèrement plus élevé que la moyenne, les services liés à l'éducation et à la santé, ainsi que le commerce sont bien représentés (appendice C).

Le groupe 2, avec 16 180 personnes, représente 11,6 pour cent de la population dans des subdivisions rurales réparties dans les divers districts. Les trois quarts des

Franco-Ontariens utilisent le français à la maison, le taux de fécondité est relativement élevé, le niveau d'instruction y est plus faible. Les industries secondaires dominent les autres activités et le taux de chômage est supérieur à la moyenne.

Le groupe 3 ne représente que 2,3 pour cent de la population (3 290 personnes), et les groupes restants réunis n'atteignent que 1,7 pour cent de la population. Dans le groupe 3, sur un total de 12 subdivisions, quatre se situent dans le district de Sudbury et deux dans la Municipalité régionale de Sudbury. Cette fois, les Franco-Ontariens ont un degré d'anglicisation supérieur à la moyenne, 75,7 pour cent d'entre eux parlant anglais à la maison. L'industrie minière vient en tête des activités, suivie par l'industrie secondaire. Les hommes de ce groupe ont des revenus supérieurs à la moyenne.

Peut-on réellement parler de différences spécifiques entre les divers groupes et en particulier entre les populations urbaines et rurales ? Les groupes 1 et 3 ont une population essentiellement urbanisée. L'ordre d'importance des activités économiques varie d'un groupe à l'autre, mais il n'y a pas de variation majeure quant à leur nature. Les activités primaires sont essentiellement liées aux activités des centres miniers situés autour de Sudbury, Elliott Lake et Timmins. Les industries secondaires viennent en première place pour le groupe 1, mais lorsque les activités tertiaires sont considérées dans leur ensemble, ces dernières dépassent, pour les deux groupes, 50 pour cent des emplois, confirmant ainsi l'augmentation des emplois tertiaires chez les Franco-Ontariens (Ribordy, 1990). La seule

différence notable est d'ordre linguistique, les Franco-Ontariens parlant français sont majoritaires dans le groupe 1, et ceux parlant anglais le sont dans le groupe 3.

Les activités des régions que l'on peut appeler « rurales » ne se différencient guère plus que celles des régions « urbaines », il est donc possible d'affirmer une fois de plus, que les activités primaires ont cessé d'être prépondérantes alors que les activités tertiaires ont pris de l'importance, donnant de plus en plus de poids aux services divers. Le seul élément réellement distinctif est à nouveau le facteur linguistique; d'une part deux groupes où les Franco-Ontariens parlant français dominent (12,7 pour cent de la population totale), et d'autre part, trois groupes à dominante « anglophone », ne regroupent que 0,4 pour cent de la population.

Dans la mesure où les Franco-Ontariens sont aujourd'hui « urbanisés », la distinction entre population urbaine et population rurale a perdu de son intérêt, mais il est impossible d'ignorer la composante linguistique, l'existence des « francophones » et des « anglophones » parmi les Franco-Ontariens. Ils ont encore un taux de chômage plus élevé que le reste de la population, des revenus plus faibles, et un accès à l'université plus limité (Lavoie, Saint-Germain, 1990). Par contre leur langue d'usage entraîne-t-elle des différences socio-économiques ? En tenant compte des limites de cette étude, il semble possible de répondre par la négative puisque les variations enregistrées, aussi bien au-dessus qu'au-dessous de la moyenne ne sont pas réellement significatives, et se retrouvent de façon relativement semblable dans les deux ensembles linguistiques.

4. L'avenir du fait français

Nous avons précédemment parlé des changements démographiques affectant la population franco-ontarienne sous l'effet de la diminution de la fécondité et du vieillissement. Il sera donc intéressant, lors des prochains recensements, de suivre l'évolution de la représentation du groupe dans le Nord-Est. Considérons pour l'instant les changements survenus depuis le recensement de 1986.

Si l'on se base sur le nombre de personnes ayant répondu en 1996 avoir une *origine ethnique simple française*, on note une légère diminution entre 1986 et 1996 (tableau 8). Celle-ci peut bien entendu être attribuée à des départs de Franco-Ontariens de la région, mais aussi aux modifications apportées par Statistique Canada aux questions posées lors des recensements successifs. Le recensement de 1986 a pour la première fois fait la distinction entre les *origines ethniques simples* et les *origines ethniques multiples*, ne limitant plus les réponses à la descendance paternelle. Depuis cette époque, le nombre des personnes déclarant des origines multiples ne cesse de croître. Cette augmentation relative ne peut non plus se justifier uniquement par l'augmentation des mariages mixtes, mais encore par des différences dans la présentation des questions entre les recensements. En 1991, quinze origines ethniques différentes étaient proposées, avec la possibilité d'en choisir deux, alors qu'en 1996, aucune origine particulière n'était proposée, mais les répondants faisaient face à quatre possibilités de réponses. Il est par ailleurs incontestable que les

Tableau 8
Les Franco-Ontariens déclarant une origine ethnique française simple et le français comme langue maternelle 1986, 1991, 1996

District	1986		1991		1996	
	origine ethnique	langue maternelle	origine ethnique	langue maternelle	origine ethnique	langue maternelle
Nipissing	20 775	19 950	21 945	21 375	11 980	21 460
Sudbury	8 450	7 540	8 545	7 595	4 300	7 670
Municipalité régionale de Sudbury	41 670	39 265	46 195	43 850	25 035	45 925
Timiskaming	10 005	9 180	9 455	9 315	4 665	9 445
Cochrane	41 70	41 265	40 895	40 895	19 835	43 045
Algoma	14 805	11 085	13 415	10 320	7 690	9 930
Total	138 670	128 910	142 040	134 925	135 430	137 475

Sources : Statistique Canada, Recensement 1986 (catalogue 94-112).
 Recensement 1991 (catalogue 95-338).
 Recensement 1996 (Série Profils, 95F0253XCB960000).

personnes ont de plus en plus conscience de la diversité de leurs racines, ce qui entraîne inévitablement une diminution des réponses simples.

Ces multiples modifications apportées par Statistiques Canada d'un recensement à l'autre, rendent les comparaisons très aléatoires si l'on se base uniquement sur les données d'origines ethniques. Les chiffres nous disent que les personnes d'origine ethnique simple française ont baissé, cela signifie-t-il pour autant que les personnes se sentant une identité franco-ontarienne sont moins nombreuses ?

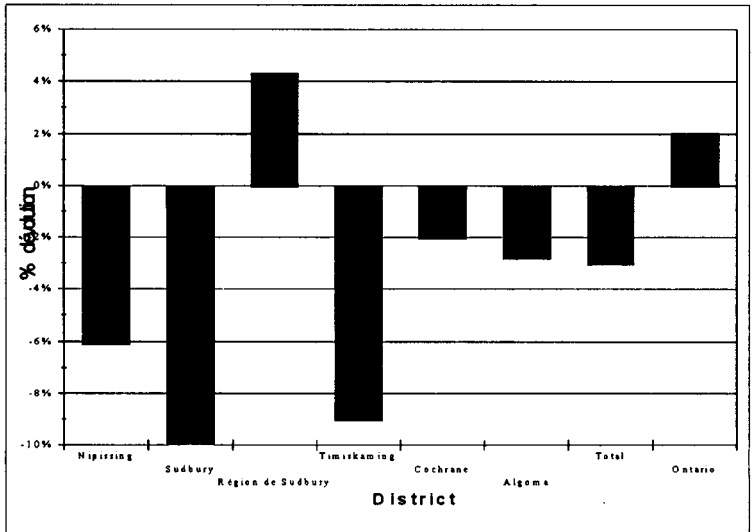
Nous avons jusqu'à présent basé notre analyse géographique du groupe franco-ontarien sur les données ethniques telles que fournies par Statistique Canada pour 1991. Ces informations nous ont permis d'identifier certaines caractéristiques des membres de ce groupe, mais les remarques que nous venons de faire quant à la possibilité d'utiliser les dites données pour faire des comparaisons lors des recensements suivants, nous oblige à devoir trouver d'autres sources plus fiables si nous voulons suivre l'évolution des Franco-Ontariens. Selon D. Dennie, « il est possible de concevoir le fait français en Ontario de trois façons différentes qui ne se recoupent que partiellement : les Ontariens d'origine canadienne-française, les Ontariens de langue maternelle française et les francophones de l'Ontario » (Dennie, 1998, p.111).

La langue maternelle française est-elle une variable susceptible de nous permettre de suivre l'évolution des Franco-Ontariens ? Que ce soit en 1986 ou en 1991, le nombre de personnes déclarant le français comme langue maternelle n'est que légèrement inférieur à celui des personnes *d'origine ethnique française simple*, ce qui nous permet de considérer qu'en 1996, la variable *français langue maternelle* devrait refléter le fait français en Ontario de façon relativement acceptable. Dans la mesure où de 1986 à 1996, le nombre de personnes de *langue maternelle française* a augmenté pour l'ensemble du Nord-Est (8 565 personnes ou 6,6 pour cent, avec seulement l'exception du district d'Algoma), la présence du groupe franco-ontarien paraît renforcée (tableau 8).

Si l'on considère à présent le troisième volet possible dans la conception du fait français, *le français*

langue parlée, le nombre des francophones en Ontario a légèrement augmenté, alors qu'il a diminué dans le Nord-Est, à l'exception de la Municipalité régionale de Sudbury (figure 5). L'écart entre ceux qui déclarent le français comme langue maternelle et ceux qui parlent effectivement français sur une base régulière va en s'élargissant, où que ce soit en Ontario depuis 1986 (tableaux 9a et 9b). Si l'on considère les deux extrêmes, d'un côté le district d'Algoma, là où les anglophones dominent très fortement depuis longtemps, cette différence est de 50,3 pour cent en 1996 alors qu'elle n'était que de 38,2 pour cent en 1986; en revanche le district de Cochrane, où la concentration des Franco-Ontariens est la plus forte par rapport à la population totale (44 pour cent), la différence est moins accentuée, puisqu'elle était de 14,6 pour cent en 1986 et de 19,8 pour cent en 1996. Ces différences permettent de penser à nouveau que lorsque les Franco-Ontariens sont géographiquement plus concentrés, il leur est relativement plus facile de garder leur langue. Cependant, la situation de la Municipalité régionale de Sudbury est relativement trompeuse, elle connaît effectivement une augmentation du nombre des personnes déclarant le français comme langue maternelle entre 1986 et 1996. Il n'en demeure pas moins que le pourcentage de personnes ayant cessé d'utiliser le français couramment s'accroît à une vitesse alarmante, passant de 29,7 pour cent en 1986 à 37 pour cent en 1996.

Figure 5
Évolution du français langue parlée entre 1986 et 1996



Source : Statistique Canada, Recensement 1986, (catalogue number 94-112);
 Statistique Canada, Recensement 1996, Série Profils, 95F0253xcb960000.

A la suite des remarques précédentes, nous avons le droit de penser que l'analyse géographique du fait français dans le Nord-Est et en Ontario en général devient de plus en plus délicate de par les changements apportés régulièrement par Statistique Canada d'un recensement à l'autre. Il sera certainement nécessaire à l'avenir, de procéder à des recoupements entre les différentes informations disponibles, l'origine ethnique canadienne-française ne sera plus de grande utilité de par la multiplication prévisible des réponses multiples, alors que la langue maternelle française et le français langue parlée seront probablement plus révélatrices de

Tableau 9a
Les Franco-Ontariens déclarant le français langue
maternelle et langue parlée 1986, 1991

District	1986			1991		
	Langue maternelle	Langue parlée	% de différence	Langue maternelle	Langue parlée	% de différence
Nipissing	19 950	15 395	-22,8	21 375	15 630	-26,9
Sudbury	7 540	5 715	-24,2	7 595	6 045	-20,4
Municipalité régionale de Sudbury	39 265	27 655	-29,7	43 850	30 180	-29,7
Timiskaming	9 180	7 325	-20,2	9 315	6 835	-26,6
Cochrane	41 265	35 250	14,6	42 470	35 880	-15,5
Algoma	11 285	6 850	-38,2	10 320	6 296	-39,0
Total	128 910	98 340	-23,7	135 430	101 721	-25,0
Ontario	424 720	281 615	-33,7	464 040	300 085	-35,3

Sources : Statistique Canada, Recensement 1986 (catalogue 94-112).
 Recensement 1991 (catalogue 95-338) .

Tableau 9b
Les Franco-Ontariens déclarant le français langue
maternelle et langue parlée 1996

District	Langue maternelle	Langue parlée	% de différence
Nipissing	21 460	14 555	-32,6
Sudbury	7 670	5 155	-32,8
Municipalité régionale de Sudbury	45 925	28 935	-37,0
Timiskaming	9 455	6 690	-29,2
Cochrane	43 045	34 505	-19,8
Algoma	9 930	4 935	-50,3
Total	137 475	95 335	-30,7
Ontario	479 285	287 190	-40,1

Source : Recensement 1996, Série Profils, 95FO253.XCB960000.

l'évolution de la situation. Si la tendance linguistique que nous avons relevée entre 1986 et 1996 se confirme, nous risquons fort dans les années à venir de constater que l'anglicisation de la population franco-ontarienne gagne dangereusement du terrain.

Appendice A. Liste des variables utilisées pour l'analyse factorielle

1. Langue parlée à la maison, anglais (réponse unique)
2. Langue parlée à la maison, français (réponse unique)
3. Enfants mis au monde pour 1000 femmes déjà mariées de 15 ans et plus
4. Célibataires (jamais mariés), personnes de 15 ans et plus
5. Personnes légalement mariées et non séparées
6. Personnes ayant déménagé, 5 ans auparavant, non-migrants
7. N'ayant pas atteint la 9^{ème} année
8. Ayant atteint la 13^{ème} année, avec ou sans certificat d'études secondaires
9. Études universitaires, avec ou sans grade
10. Autres études non universitaires
11. Taux de chômage, population active des deux sexes, 15 ans et plus
12. Taux d'activité
13. Industries agricoles, de la pêche, et du piégeage, de l'exploitation forestière et des mines
14. Industries manufacturières et de la construction
15. Industries du transport et de l'entreposage, des communications et autres services publics
16. Industries du commerce de gros et de détail
17. Industries des services
18. Industries des services d'enseignement, de soins de santé, des services sociaux
19. Revenus moyens, 15 ans et plus - Hommes
20. Revenus moyens, 15 ans et plus - Femmes

Appendice B. Pourcentages d'explication des facteurs fournis par l'analyse factorielle

Facteurs	% de variance expliquée	% cumulatif
I. La langue parlée à la maison	16,9	16,9
II. Les revenus	13,8	30,7
III. La mobilité	11,6	42,3
IV. Le statut matrimonial	10,6	52,9
V. Les industries de service	9,8	62,7
VI. Les industries de transport et de communication versus les industries primaires	7,5	70,2
VII. Les industries de commerce versus les industries secondaires	6,2	76,4

Appendice C. Valeurs moyennes de quelques variables pour les groupes 1, 2 et 3 issus de l'analyse de grappes

Variabiles	Moyenne*	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Français parlé à la maison, %	56,7	68,9	76,0	24,3
Niveau d'étude : 9 ^e année, %	25,2	22,8	30,5	22,1
Niveau d'études : 13 ^e année, %	45,7	43,5	43,2	46,1
Études post-secondaires, %	24,6	28,8	22,2	27,1
Diplômes universitaires, %	4,3	4,9	4,0	4,6
Industries primaires, %	17,4	15,8	10,1	18,5
Industries secondaires, %	24,5	20,4	29,9	16,3
Services éducation-santé, %	11,7	17,7	8,9	13,0
Services commerciaux, %	12,8	17,0	16,0	15,4
Revenus masculins, \$	26 907	28 199	27 791	32 617
Revenus féminins, \$	13 851	14 132	14 168	12 274
Taux de chômage	14,4	12,1	15,2	12,5
% de la population		84,4	11,6	2,3

* Moyennes obtenues à partir des données fournies pour les subdivisions de recensement.

Bibliographie

- Allaire, G. Et A. Gilbert (sous la direction de) (1998) *Francophonies plurielles*, Colloque du Regroupement pour la recherche sur la francophonie canadienne, Sudbury, Institut franco-ontarien, 316 p.
- Bernard, R. (1990) « Peuplement du Nord de l'Ontario », *Revue du Nouvel-Ontario*, no 12, 15-40.
- Bernier, C. (1995) « Familles franco-ontariennes : un profil statistique », dans Bernier, C., Larocque, S. et M. Aumond (dir), *Familles francophones, multiples réalités*. Actes du colloque, Sudbury, Institut franco-ontarien, 107-134.
- Dennie, D. (1998). « Les Franco-Ontariens. Une perspective multidimensionnelle ». *Revue du Nouvel Ontario*, no 22 : 101-124.
- Gilbert, A. (1994) « La communauté franco-ontarienne et l'emploi : briser le mythe de la géographie », *Revue du Nouvel-Ontario*, no 16, 41-57.
- Gilbert, A. and J. Marshall. (1995) « Local Changes in Linguistic Balance in the Bilingual Zone : Francophones de l'Ontario et Anglophones du Québec ». *The Canadian Geographer* 39, no 3, 194-218.
- Gilbert, A. Et A. Plourde (sous la direction) (1996). *L'Ontario français, valeur ajoutée ?*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, 128 p.
- Jaenen, C. (Sous la direction) (1993). *Les Franco-Ontariens*, Ottawa, Les presses de l'université d'Ottawa, 443 p.
- Lavoie, M. et M. Saint-Germain. (1990) « Evolution comparative des revenus des Franco-Ontariens », *Revue du Nouvel-Ontario*, no 12, 125-149.

- Martin, R. (1996) *Les Canadiens Français du Nord-Est Ontario: Analyse géographique*, thèse de B.A. non publiée.
- Martin-Guillerm, M. (1991) « Les quartiers résidentiels de Sudbury: une interprétation géographique, 1981 », *Ontario Geography*, no 36, 14-25.
- Martin-Guillerm, M. (1997) « Portrait statistique des Franco-Ontariens de la région métropolitaine de Sudbury, 1991 », *Revue du Nouvel Ontario*, no 21, 9-38.
- Ribordy, A. (1990) « La structure occupationnelle du Nord-Est de l'Ontario et ses perceptions par la communauté francophone des affaires », *Revue du Nouvel-Ontario*, no 12, 183-203.
- Tremblay, M. (1990) « Peuplement et colonisation du Québec et du Nord de l'Ontario: connaissances actuelles et perspectives de recherches », *Revue du Nouvel-Ontario*, no 12, 43-63.

**Attitudes et stratégies de recherche d'emploi
chez les diplômés des sciences sociales de
l'Université Laurentienne : une étude comparée**

Renée St.Onge

Le contexte de la recherche

Problème social important, le chômage touche un grand nombre de personnes. Actuellement, le taux de chômage au Canada dépasse 10 pour cent. Il atteint dans le cas du groupe de 15 et 24 ans des sommets sans précédent depuis 1970. En effet, selon Statistiques Canada, le taux de chômage est passé de 11,1 pour cent en 1971 à 17,8 pour cent en 1992. Cette hausse entraîne celle du niveau de scolarité. Entre 1981 et 1992, le pourcentage des jeunes entre 15 et 24 ans inscrits à plein temps dans un établissement scolaire est passé de 32,1

pour cent à 38,4 pour cent.¹ En ce qui concerne plus particulièrement les inscriptions dans les établissements postsecondaires, celles-ci ne cessent d'augmenter. « En 1982-83, 19,7 pour cent des jeunes de 18 à 21 ans étaient inscrits à plein temps dans un programme de premier cycle, alors qu'en 1990-91, ce pourcentage avait grimpé à 30,1 pour cent ».² En 1991, environ 14 pour cent des personnes faisant partie de la population active canadienne avaient un diplôme universitaire et en 1993, 53 pour cent avaient fait certaines études.³ En examinant ces tendances, il est possible de conclure que, en même temps qu'il y a une jeunesse de plus en plus éduquée, il y a aussi une jeunesse qui est grandement touchée par la hausse du taux global de chômage.

Le nombre de diplômes universitaires décernés a augmenté de 36 pour cent entre 1981 et 1991. En 1991, il y a eu 13 600 diplômes universitaires décernés. De ce nombre, 85 pour cent étaient des baccalauréats ou des diplômes professionnels.⁴ Pour cette raison, il est intéressant de porter une attention particulière aux jeunes diplômés universitaires au niveau du baccalauréat.

Au sein de ce groupe, le taux de chômage est assez élevé. Statistiques Canada rapporte que, entre septembre 1995 et avril 1996, le taux de chômage chez les jeunes entre 15 et 29 ans était de 17,4 pour cent. Un nombre substantiel de ces nouveaux diplômés doit travailler soit à

1 Betcherman et Morissette, 1994.

2 Betcherman et Morissette, 1994 : 3.

3 McKenzie, Helen, 1994.

4 Nobert et McDowell, 1993.

temps partiel, soit dans un emploi qui ne correspond pas à leur niveau d'éducation.

Qu'en est-il des diplômés du baccalauréat sur le marché du travail ? Les enquêtes démontrent qu'ils sont touchés non seulement par le chômage qui ne cesse de hanter toute la société, mais aussi par les conditions de vie associées à une économie souffrante. Un grand nombre d'entre eux sont accablés par une dette étudiante qui ne cesse d'augmenter et qui surpasse leurs moyens. Plusieurs vivent donc dans la pauvreté ou demeurent encore avec leurs parents. Les responsabilités familiales sont sûrement influencées par cette situation fâcheuse.

En plus, il est pertinent d'étudier ce groupe parce que certaines recherches démontrent des taux élevés de dépression parmi les récents diplômés universitaires en chômage prolongé. Dans *Étude de la détresse psychologique de récents diplômés universitaires victimes d'un chômage prolongé*, Gérard Ouimet (1995) explique certaines thèses soutenues à ce sujet. L'une d'elles (élaborée par Banks et Jackson en 1982 et par Jackson *et autres.* en 1983) montre que l'existence d'une incidence négative du chômage sur la santé mentale est beaucoup plus forte chez les individus possédant un niveau d'éducation supérieur. Il est donc important d'étudier leur façon de sortir de cette situation. En effet, malgré cette situation difficile et grave pour la société, certains jeunes réussissent à travailler dans leur domaine d'études. Un pourcentage faible mais réel a su contourner les obstacles et trouver un emploi. Pourquoi certains diplômés réussissent-ils à s'insérer sur le marché de travail ? Est-ce à cause de la position socioéconomique de

leur famille ? Ou de leur *attitude* envers le marché du travail, et des *stratégies* qui en résultent ?

Le but de cette recherche est donc d'étudier les diplômés du baccalauréat en sciences sociales, autant ceux qui trouvent un emploi dans leur domaine que ceux qui n'y réussissent pas, et de comparer leurs attitudes et leurs stratégies de recherche d'emploi.

Cadre théorique

La notion de stratégie prend un sens différent selon les auteurs. Chez Bourdieu, par exemple, les agents sociaux ont le plus souvent recours à des stratégies conformes.⁵ Les stratégies inconscientes et automatiques des acteurs proviennent de l'*habitus*. Pour cette raison, chacun est conduit à adopter la stratégie qui est compatible avec sa position dans le champ; les aspirations des agents sont dans l'ensemble « convenables » et « raisonnables » par rapport à la position occupée⁶. Autrement dit, les agents sociaux ne sont pas en mesure d'adopter des stratégies qui ne conviennent pas à leur position sociale. Un jeune venant de classe ouvrière n'aura pas d'aspiration à devenir médecin, puisque cela ne convient pas à son *habitus* ou à ses chances. Bref, pour Bourdieu, la société ne cesse de reproduire les classes sociales à travers les stratégies des acteurs sociaux.

Pour Crozier, par contre, l'avenir n'est pas prédéterminé par les structures sociales. S'inspirant du

5 Accardo, 1983.

6 Accardo, 1983.

courant interactionniste, il pense que le comportement adopté par l'acteur relève d'un choix personnel en vue d'obtenir un résultat quelconque. L'individu se donne des objectifs et agit intentionnellement pour les atteindre. L'acteur a une grande marge de liberté. Même dans les situations les plus extrêmes (tel le chômage), « l'homme garde toujours un minimum de liberté et (...) il ne peut s'empêcher de l'utiliser pour battre le système ».⁷

Bourdieu et Crozier se démarquent à plusieurs niveaux de la notion de stratégie. Chez Bourdieu, il y a des stratégies qui sont adoptées par les agents sociaux, mais qui sont en partie déterminées par le système; leur utilité est de reproduire le système et plus particulièrement, les classes sociales. Chez Crozier, les stratégies sont présentes chez l'acteur comme un moyen de contourner le système qui lui impose des contraintes. Les stratégies du modèle de Crozier ne peuvent pas être prédéterminées. C'est l'acteur qui possède une certaine marge de manœuvre et de liberté pour contourner les obstacles et les contraintes.

C'est dans ce contexte qu'il est important de porter attention à la liberté du diplômé face à sa situation. Il est en partie libre d'adopter une variété de stratégies afin d'atteindre l'objectif qu'il a en tête. Il peut utiliser des stratégies prédéterminées ou formelles de recherche d'emploi, mais il est aussi libre de créer ses propres stratégies. Le simple fait de créer des moyens de recherche d'emploi originaux est une stratégie en elle-même.

7 Crozier, 1981 : 36.

Si tel est le cas, il faut se demander d'où vient la différence entre les gens. Pourquoi certaines personnes n'utiliseront-elles qu'une ou deux stratégies alors que d'autres en emploieront une variété ? Si l'on suit Bourdieu, on est amené à conclure à l'appartenance des ressources en capital que l'on possède *a priori*, dépendant de la classe sociale (ex. : capital culturel, capital économique, capital social...). Cela explique pourquoi certaines gens mobilisent plus de stratégies que d'autres. Mais si l'on suit Crozier, on est porté à croire que c'est la volonté des gens à contourner le système, la liberté de l'acteur à mobiliser toutes les ressources possibles afin de surmonter les obstacles, qui explique la différence dans la variété de stratégies adoptées.

La méthodologie

Afin de pouvoir étudier l'insertion des diplômés sur le marché du travail, il est important d'utiliser des variables portant sur l'origine familiale, les stratégies et l'attitude envers le marché du travail.

D'autres variables qui entrent en jeu dans la présente recherche sont celles du champ d'études du répondant, l'année de complétion des études, la ville d'origine et la résidence actuelle, l'âge, et le sexe. Par contre, cette enquête ne leur accorde pas beaucoup d'importance.

Comme il a été défini auparavant, la notion d'attitude est importante pour cette recherche. Celle-ci comporte trois aspects : 1) l'opinion envers le marché du travail; 2) la tendance à agir; 3) les buts et objectifs. Plusieurs questions portent sur ces éléments.

La notion de stratégie, dans le cas de cette recherche, se divise en deux : 1) les stratégies de formation; 2) les stratégies d'information.

Instrument de collecte des données

Afin d'étudier toutes les dimensions mentionnées ci-dessus, un questionnaire composé surtout de questions fermées a été élaboré. Par contre, il a été nécessaire de poser deux questions ouvertes, puisque toutes les stratégies « originales » ne sont pas déjà connues. Une question ouverte porte sur les stratégies « originales » utilisées lors de la recherche d'emploi, et l'autre porte sur les diverses façons dont les membres de l'entourage ont pu aider à la recherche d'emploi. Trois questions portent sur le niveau d'éducation des parents, ainsi que sur leur emploi. Cela permettra de mesurer le statut socio-économique de la famille du répondant. Le questionnaire a été construit dans les deux langues officielles, le français et l'anglais, et a été validé lors d'un prétest.

Dans le cas de cette recherche, les questionnaires ont été envoyés à toute la population. Cette population comprend 1 997 diplômés des sciences sociales qui ont obtenu leur diplôme entre 1992 et 1996 dont 383 francophones et 1 614 anglophones.

Par contre, ce n'était pas toute la population qui était en mesure de participer à l'enquête. En gros, la recherche porte seulement sur les personnes suivantes :

- 1 : les gens qui sont présentement à la recherche d'emploi
- 2 : les gens ayant un emploi dans leur domaine d'études

L'envoi à toute la population est donc justifié comme étant une mesure pour obtenir le plus grand échantillon possible.

En tout, 319 questionnaires ont été reçus dont seulement 238 ont pu être utilisés pour la recherche parce que 81 d'entre eux provenaient de gens ne répondant pas aux critères soulignés ci-dessus.

La description de l'échantillon

L'ensemble de l'échantillon comprend 238 répondants. À moins d'indication contraire, le N de chaque analyse équivaut à ce nombre.

1) Informations générales sur les répondants

Les données de cette section tracent un portrait plus ou moins général de l'échantillon en ce qui concerne les informations plutôt « personnelles ». Bien qu'il y ait plus d'hommes (55,7 pour cent) que de femmes (44,3 pour cent) ayant répondu au questionnaire, les pourcentages sont plus ou moins égaux. Il y a donc un équilibre entre les sexes dans cet échantillon. La majorité des répondants est âgée de moins de 30 ans; l'âge moyen est de 28 ans.

La majorité des répondants provient du nord de l'Ontario (77,8 pour cent). Cela est évident, puisque l'Université Laurentienne est située dans le nord. De plus, lorsque l'on compare les villes d'origine et les villes où les répondants résident actuellement, on remarque qu'un nombre important quitte le Nord après les études postsecondaires. Le pourcentage de gens vivant dans la

région de Toronto et dans le sud de l'Ontario augmente (de 20,0 pour cent à 30,4 pour cent), tandis que le pourcentage de gens vivant dans le nord/central et le nord de l'Ontario baisse (de 77,8 pour cent à 68,2 pour cent). Cela mène donc à conclure que certains diplômés sont partis du nord pour aller vivre dans le sud de l'Ontario. Peut-être le font-ils pour la disponibilité de l'emploi.

2) Informations sur l'éducation

Plusieurs éléments centraux ressortent par rapport à l'éducation. Les années de l'obtention du diplôme varient entre 1992 et 1996, et on retrouve une proportion plus ou moins égale de répondants pour chaque année. Le champ d'études le plus populaire est la psychologie. L'économie, la sociologie, et le droit ressortent aussi comme des concentrations populaires. Presque 9 pour cent de tous les répondants ont combiné à leurs études une formation en éducation. La grande majorité des répondants ont complété leurs études avec un baccalauréat général de trois ans, et la moyenne générale des résultats est *B* (entre 70 et 79 pour cent).

Un nombre assez considérable a fréquenté le collège (37,5 pour cent), soit avant ou après les études universitaires. Les programmes les plus populaires au collège sont l'éducation des petits et le service social. Les programmes en affaires et en électronique sont aussi très prisés. Bien qu'une majorité des gens ayant fréquenté le collège aient eu faire un stage afin d'obtenir leur diplôme (68,2 pour cent), peu ont pu trouver un emploi dans cet endroit (30,4 pour cent).

3) *Situation de l'emploi*

Cette section est très importante parce qu'elle est au cœur de cette recherche. Parmi les répondants, 52,7 pour cent ont un emploi dans leur domaine de spécialisation; 23,6 pour cent n'ont pas d'emploi du tout, et 23,6 pour cent ont un emploi dans un domaine autre que le leur. Les deux derniers groupes sont présentement à la recherche d'un emploi. La présente enquête a pour but de comparer ces deux groupes : ceux ayant un emploi dans leur domaine de spécialisation, et ceux en quête d'un emploi. Il est donc important de noter que les deux groupes sont de proportion quasi égale.

Le portrait des répondants, en ce qui a trait à leur situation sur le plan de l'emploi, s'avère très encourageant pour l'avenir des diplômés universitaires. Il est à remarquer qu'un nombre élevé de répondants a un emploi dans son domaine. De plus, le fait que 63,9 pour cent ont pu trouver un emploi à plein temps, et que 44,9 pour cent ont un salaire moyen annuel entre 25 000 et 40 000 \$ donne un portrait encourageant de la situation. La plupart de ceux qui ont un emploi (76,5 pour cent) l'ont décroché en moins de six mois, ce qui va à l'encontre du sentiment commun que la recherche est longue et ardue.

En ce qui concerne les secteurs d'emploi, les plus populaires sont les secteurs privés et publics de l'éducation et du travail social (49,2 pour cent). Cela se comprend facilement puisque la majorité d'entre eux ont fait des études en psychologie, en sociologie et/ou en éducation lors de leur séjour universitaire, et que ceux qui

ont suivi des études collégiales l'ont fait majoritairement en éducation des petits et en travail social.

4) Informations sur l'origine familiale

Parmi les mères des répondants, 29,6 pour cent ($n=69$) ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires; 52,8 pour cent ($n=123$) possèdent soit un diplôme secondaire ou une formation collégiale, et 17,6 pour cent ($n=41$) ont une formation universitaire quelconque (voir le tableau 1).

Pour leur part, 42,0 pour cent ($n=97$) des pères ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires; 41,1 pour cent ($n=95$) possèdent soit un diplôme secondaire ou collégial alors que 16,9 pour cent ($n=39$) ont une formation universitaire quelconque.

Les emplois des parents sont très variés. Afin d'alléger cette catégorie, les emplois sont divisés en sections (cinq pour les mères, et quatre pour les pères).

Il est intéressant de remarquer ici qu'un fort pourcentage des mères des répondants sont mères de famille. De plus, un grand nombre de pères travaillent dans des emplois de type « col bleu ». En effet, la grande majorité des pères sont des « ouvriers » : 22,7 pour cent d'entre eux travaillent comme « ouvriers » dans l'industrie minière ($n=185$).

Tableau 1
Occupation des parents

	Les mères (n=184)	Les pères (n=185)
Emplois de type « col bleu »	11,4% (n=21)	58,9% (n=109)
Emplois dans le secteur tertiaire	28,3% (n=52)	3,2% (n=6)
Cadres	3,8% (n=7)	16,2% (n=30)
Emplois de type « professionnel »	27,2% (n=50)	21,6% (n=40)
Les mères de famille	29,3% (n=54)	—

En examinant les données de cette dernière section, on peut conclure que les familles des répondants ne sont pas des familles où le statut socioéconomique et le niveau d'éducation sont des plus élevés. De plus, la majorité des pères sont des travailleurs de type « col bleu », tandis que les mères sont majoritairement des mères de familles ou des employées dans le secteur tertiaire. En effet, la majorité des répondants ne proviennent pas de milieux extrêmement aisés, mais ceux-ci détiennent quand même un diplôme universitaire. Il se peut fort bien que ce ne soit pas nécessairement le statut socioéconomique et l'origine familiale qui influencent le taux de réussite.

Les analyses

Quelles sont les stratégies employées par les diplômés de l'Université Laurentienne lors de la recherche d'un emploi ? L'analyse qui suit énumère les pourcentages de gens qui utilisent les diverses stratégies. De plus, pour les fins de cette recherche, il y aura tout au long une comparaison entre deux groupes : les gens ayant

un emploi dans leur domaine, et les gens n'ayant pas d'emploi dans leur domaine.

1) *Les stratégies*

1.1 Stratégies de formation

Les stratégies de formation sont des stratégies qui consistent en un apprentissage à plusieurs niveaux.

Afin de voir s'il y a une différence significative au niveau de l'utilisation de ces stratégies entre les gens ayant un emploi dans leur domaine et les gens n'en possédant pas, il a fallu compiler toutes les stratégies. Plus le score total est élevé, plus le répondant a utilisé une stratégie. Le nombre minimum dans ce cas est 1,00 et le nombre maximum est 7,00 ($n=215$). La moyenne de tous les scores des stratégies de formation (que l'on nomme *strat2*), est 4,623. Afin de voir s'il y a une différence significative entre les moyennes des deux groupes, il a fallu faire une analyse d'égalité des moyennes (test-t).

L'analyse de l'égalité des moyennes démontre qu'il n'y a pas de différence significative entre les moyennes des deux populations. (2-Tail Sig = 0,077 > 0,025). On ne peut donc pas conclure qu'un groupe utilise les stratégies de formation plus que l'autre (la moyenne de *strat2* pour les gens ayant un emploi dans leur domaine est 4,47 et la moyenne pour les gens n'ayant pas d'emploi dans leur domaine est 4,8).

On peut donc conclure qu'à peu près le même pourcentage de gens dans chaque groupe utilise les

mêmes stratégies de formation et que leur succès ne dépend pas de ces stratégies. Il faut donc qu'il y ait autre chose qui influence le succès ou le non-succès. Voyons s'il y a une différence au niveau des stratégies d'information.

Tableau 2
Comparaison de l'usage des stratégies de formation entre les gens ayant présentement un emploi et les gens qui sont à la recherche d'emploi

Nom de la stratégie de formation	Gens ayant un emploi dans leur domaine	Gens n'ayant pas d'emploi
Apprendre comment utiliser un ordinateur	82,5% (n=120)	92,7% (n=110)
Apprendre une deuxième langue	36,2% (n=116)	36,7% (n=109)
Apprendre comment écrire un CV	91,0% (n=122)	96,4% (n=111)
Apprendre comment chercher un emploi	73,9% (n=119)	83,5% (n=109)
Apprendre comment faire des présentations publiques	60,5% (n=119)	60,0% (n=110)
Faire du bénévolat	60,3% (n=126)	62,4% (n=109)
Fréquenter le collège	56,8% (n=125)	50,5% (n=107)

1.2 Stratégies d'information

Les stratégies d'information sont les types de stratégies qui permettent aux gens de s'informer sur le marché du travail et les emplois disponibles. Les tableaux suivants démontrent les pourcentages de gens ayant

utilisé ces diverses stratégies, ainsi que la fréquence de leur utilisation.

Pour savoir s'il y a une différence entre les deux groupes, il a encore fallu compiler les six stratégies. Cette compilation donne un score total pour chaque répondant. Dans ce cas, plus le chiffre est bas, plus les personnes utilisent les stratégies. Le nombre minimal est 6,00 et le nombre maximal est 18,00. La moyenne des scores pour toute la population est 12,566. Pour les répondants ayant un emploi dans leur domaine, la moyenne est 13,214. Pour les gens n'ayant pas d'emploi dans leur domaine, la moyenne est 11,837.

Afin de voir s'il y a un lien entre les stratégies et le fait d'avoir un emploi, on a appliqué le test-t qui analyse la différence entre les moyennes. Il faut donc regarder si la différence entre les moyennes est significative en examinant la valeur de « Sig ». On peut conclure qu'il y a une différence significative entre les moyennes ($\text{Sig}=0,000 < 0,025$).

Par contre, on ne peut pas conclure que plus les gens utilisent les stratégies d'information, plus ils trouvent de l'emploi. En regardant les moyennes des deux groupes, on remarque que la moyenne des scores des gens ayant un emploi est plus élevée, ce qui veut dire qu'ils utilisent moins les stratégies d'information que les gens n'ayant pas d'emploi dans leur domaine. Évidemment, il faut chercher ailleurs pour expliquer les raisons pour lesquelles certains ont trouvé un emploi dans leur domaine alors que d'autres n'en ont pas trouvé.

Tableau 3
Fréquentation de centres de placement lors
de la recherche d'emploi

Fréquence	Gens ayant un emploi dans leur domaine (n=120)	Gens n'ayant pas d'emploi (n=107)
Beaucoup	34,2%	40,2%
De temps en temps	16,7%	17,8%
Très peu/pas du tout	49,1%	42,1%

Tableau 4
Consultation de journaux communautaires lors
de la recherche d'emploi

Fréquence	Gens ayant un emploi dans leur domaine (n=122)	Gens n'ayant pas d'emploi (n=110)
Beaucoup	71,3%	85,5%
De temps en temps	13,9%	9,1%
Très peu/pas du tout	14,8%	5,4%

Tableau 5
Consultation de journaux de grand tirage lors
de la recherche d'emploi

Fréquence	Gens ayant un emploi dans leur domaine (n=118)	Gens n'ayant pas d'emploi (n=108)
Beaucoup	40,7%	53,7%
De temps en temps	13,6%	14,8%
Très peu/pas du tout	45,8%	31,5%

Tableau 6
Faire du « porte à porte » lors
de la recherche d'emploi

Fréquence	Gens ayant un emploi dans leur domaine (n=119)	Gens n'ayant pas d'emploi (n=109)
Beaucoup	20,2%	26,6%
De temps en temps	16,0%	14,7%
Très peu/pas du tout	63,9%	58,0%

Tableau 7
Faire des recherches à l'Internet lors
de la recherche d'emploi

Fréquence	Gens ayant un emploi dans leur domaine (n=117)	Gens n'ayant pas d'emploi (n=110)
Beaucoup	5,1%	20,0%
De temps en temps	5,1%	14,5%
Très peu/pas du tout	92,%	65,5%

Tableau 8
Consultation des journaux d'affaires lors
de la recherche d'emploi

Fréquence	Gens ayant un emploi dans leur domaine (n=119)	Gens n'ayant pas d'emploi (n=108)
Beaucoup	29,4%	39,8%
De temps en temps	11,8%	15,7%
Très peu/pas du tout	58,8%	44,4%

1.3 Stratégies de relations personnelles

Un type de stratégie qui s'est révélé important pendant l'analyse est le suivant : les stratégies de relations personnelles. Ces stratégies faisaient partie de la section « stratégie d'information ». Toutefois, en examinant les réponses, il était évident que cette stratégie était à part des autres.

Une question demandait aux répondants de quelle façon les gens de leur entourage, qui avaient été consultés pour de l'aide à la recherche d'emploi, avaient pu les aider. Ce qui est ressorti, c'est que les gens de l'entourage n'aidaient pas seulement en informant sur le marché du travail mais qu'ils offraient aussi une aide directe (aider à rédiger un CV, faire des photocopies, etc.), du support et de l'encouragement. Ils facilitaient aussi les contacts dans leur domaine et sur le marché du travail en général. Les membres de l'entourage ont donc pu aider de multiples façons. Une autre catégorie de stratégies s'ajoute donc aux stratégies de recherche d'emploi : les stratégies de relations personnelles.

La plupart des répondants, soit 86,3 pour cent ($n=234$) ont consulté des membres de leur entourage. Cette stratégie est donc très utilisée. Parmi les gens ayant un emploi dans leur domaine, 87,1 pour cent ont consulté des membres de leur entourage ($n=124$). Parmi les gens n'ayant pas d'emploi dans leur domaine, 85,5 pour cent ont consulté des gens qu'ils connaissaient ($n=110$).

Tableau 9
Consultation des membres de l'entourage lors
de la recherche d'un emploi

	Tous les gens ayant consulté un membre de leur entourage (n=202)	Gens ayant un emploi dans leur domaine (n=108)	Gens n'ayant pas d'emploi dans leur domaine (n=94)
Membres de la famille	46,5%	44,4%	48,9%
Membres de l'entourage social	73,8%	66,7%	81,9%
Membres de l'entourage professionnel	71,3%	70,4%	72,3%

D'après une analyse de Chi Carré des deux variables, on peut conclure qu'il n'y a pas de lien significatif. ($0,86162 > 0,05$). Le fait de consulter les membres de l'entourage n'a pas de pouvoir explicatif sur le fait d'avoir un emploi ou non. Voyons maintenant s'il y a un lien entre le type de personne consulté et le statut de l'emploi des répondants.

Avant de procéder à l'analyse, il est intéressant de noter que, bien que le taux de gens ayant consulté des membres de leur entourage soit plus élevé parmi les gens ayant un emploi dans leur domaine (87,1 pour cent) que dans l'autre groupe (85,5 pour cent), on remarque que les taux pour les catégories individuelles (expliquant spécifiquement quels types de personnes les répondants ont consultés) sont plus élevés chez les gens sans emploi.

L'analyse de Chi Carré entre la variable du statut de l'emploi et la variable « membres de la famille » n'indique aucun lien significatif ($0,65911 > 0,05$). Le même résultat se produit pour la variable « membres de l'entourage professionnel » ($0,72881 > 0,05$). Aucune de ces variables n'a d'effet sur le statut de l'emploi. Mais, en examinant la variable « membres de l'entourage social », on remarque qu'il y a un lien ($0,04377 < 0,05$). Par contre, il n'est pas possible de conclure que plus les gens consultent des membres de leur entourage social, plus ils se trouvent un emploi, puisque, dans cette situation, un plus grand pourcentage de gens n'ayant pas d'emploi dans leur domaine ont consulté les membres de leur entourage social. Il y a donc encore une fois un lien inverse. Il faut donc chercher d'autres causes pour expliquer l'obtention ou non d'un emploi.

Il est aussi intéressant de se questionner par rapport aux façons dont les gens de l'entourage aident les diplômés lors de la recherche d'emploi. Une question ouverte portait sur ce sujet. Les réponses ont été classifiées en trois catégories : l'aide de type « relations sociales » (contacts, etc.), l'aide directe à la recherche (donner l'information nécessaire, etc.), le support moral et l'encouragement. Puisque la question était ouverte, les réponses sont parfois des combinaisons de ces trois stratégies.

Tableau 10
Façon dont les personnes de l'entourage ont aidé
à la recherche d'un emploi

	Gens ayant un emploi dans leur domaine (n=97)	Gens n'ayant pas d'emploi (n=69)
Relations sociales	29,9%	23,2%
Aide directe/informations	33,0%	18,8%
Support/encouragement	2,1%	5,8%
Relations sociales ET support	3,1%	2,9%
Relations sociales ET aide	19,6%	31,9%
Aide ET support	7,2%	11,6%
Relations ET aide ET support	5,2%	5,8%

Parmi les gens ayant un emploi dans leur domaine, la grande majorité ont eu de l'aide soit au niveau des relations sociales seulement, soit au niveau de l'aide directe seulement. Les gens n'ayant pas d'emploi ont reçu, majoritairement, une combinaison d'aide directe et d'aide au niveau des relations sociales.

Une analyse de Chi carré qui examine le lien entre le statut sur le plan de l'emploi et la façon dont les gens de l'entourage ont pu aider démontre qu'il n'y a pas de lien entre les deux variables ($0,19972 > 0,05$).

1.4 Stratégies originales

Les stratégies « originales » peuvent jouer un rôle dans l'obtention d'un emploi. Ces stratégies sont non

formelles ou non traditionnelles. Il s'agissait d'une question ouverte puisque ces stratégies n'étaient pas déjà connues. Les répondants pouvaient noter jusqu'à trois stratégies originales.

Tableau 11
Recours à des stratégies originales

	Tout l'échantillon (n=238)	Gens ayant un emploi dans leur domaine (n=125)	Gens n'ayant pas d'emploi (n=113)
Aucune stratégie originale	156 65,5%	76 60,8%	80 70,8%
1 stratégie originale	61 65,5%	35 28,0%	26 23,0%
2 stratégies originales	18 7,6%	12 9,6%	6 5,3%
3 stratégies originales	3 1,3%	2 1,6%	1 0,88%

Ces résultats démontrent que les gens ayant employé le plus de stratégies originales sont les gens ayant un emploi dans leur domaine. En effet, presque 40 pour cent ont employé au moins une stratégie originale lors de la recherche d'emploi, comparativement à seulement environ 30 pour cent de ceux n'ayant pas d'emploi dans leur domaine. Par contre, il n'y a aucun lien significatif entre le statut de l'emploi et ce fait ($0,33400 > 0,05$).

Les stratégies originales sont divisées en trois sections : les stratégies de formation ou d'information

originales, les stratégies de relations sociales, et les stratégies « personnelles ». Le fait de ne pas en adopter fait aussi partie de l'analyse. Voici comment elles se répartissent à travers la population.

Tableau 12
Diverses stratégies originales utilisées par les diplômés

Type de stratégies	Gens ayant un emploi dans leur domaine (n=127)	Gens n'ayant pas d'emploi (n=111)
Information / Formation seulement	14 11,0%	11 9,9%
Relations seulement	11 11,8%	3 2,7%
Personnelles seulement	15 11,8%	13 11,7%
Information / Formation ET Personnelles	5 3,9%	1 0,9%
Information / Formation ET Relations	1 0,79%	0 0,0%
Relations ET Personnelles	4 3,1%	4 3,6%
Aucune	77 60,6%	79 71,2%

Les pourcentages sont répartis plus ou moins également dans les deux groupes. En effet, une étude du lien (analyse de Chi carré) entre le statut de l'emploi et les diverses stratégies utilisées démontre qu'il n'y a pas de lien significatif. ($0,25888 > 0,05$). Comme on le constate

ici, ce n'est même pas le type de stratégies originales utilisé qui influence le statut de l'emploi des diplômés.

2) *Les attitudes*

Une autre variable qu'il faut traiter est celle de l'attitude des répondants. Est-ce possible que l'attitude envers le marché du travail puisse influencer l'adoption de stratégies de recherche d'emploi des diplômés ? Voyons ce que les analyses démontrent.

2.1 Sentiment envers le marché du travail

Un des aspects de l'attitude est le sentiment envers le marché du travail. Deux questions du questionnaire portaient sur cet aspect. L'une demandait quel était le sentiment envers le marché du travail lors de l'obtention du diplôme; l'autre, le sentiment actuel envers le marché du travail. Pour l'analyse, les réponses ont été regroupées en trois groupes : les sentiments positifs (certitude, confiance, etc.), les sentiments négatifs (découragement, inquiétude), et l'ambivalence.

Tableau 13
Sentiments envers le marché du travail

	Sentiments lors de l'obtention du diplôme (n=228)	Sentiments actuels (n=227)
Sentiments négatifs	62,7%	62,6%
Sentiments positifs	34,2%	36,6%
Ambivalence	3,1%	0,9%

Il est intéressant de noter ici le pourcentage de répondants qui ressentent des sentiments négatifs envers le marché du travail. Seulement une petite minorité se sent confiante et certaine face au marché du travail et donc, face à l'avenir.

De plus, il n'y a presque pas de changement dans ce sentiment depuis l'obtention du diplôme. Cela veut dire que les gens ayant un emploi dans leur domaine qui ressentaient des sentiments négatifs lors de l'obtention du diplôme les ressentent encore. Une des raisons probables de cela est l'incertitude du marché du travail et l'inquiétude face à l'avenir. Puisque les résultats sont tellement semblables dans les deux périodes, nous étudierons seulement celle du sentiment lors de l'obtention du diplôme (il est important de rappeler que plus la moyenne du score total pour les stratégies de formation est élevée, plus les stratégies sont adoptées).

Tableau 14
Relation entre les stratégies de formation et
le sentiment envers le marché du travail
(n=207)

Groupe	Moyenne pour les stratégies de formation
Groupe négatif	4,6119
Groupe positif	4,5882
Groupe ambivalent	4,4000

L'analyse de variance, dans ce cas, permet de comparer les moyennes entre les groupes. En les examinant, on voit que la différence n'est pas

considérable. En effet, si l'on examine la valeur de « F », la conclusion à tirer est qu'il n'y a pas de différence entre les moyennes de chaque groupe ($0,9425 > 0,05$). On peut donc conclure que le sentiment envers le marché du travail n'influence pas les stratégies d'information des répondants.

L'analyse de variance permet aussi de comparer les moyennes des stratégies d'information pour les trois groupes (rappelons que plus la moyenne est basse, plus les stratégies d'information sont utilisées). Le tableau suivant énumère les moyennes pour chaque groupe.

Tableau 15
Relation entre les stratégies d'information et
le sentiment envers le marché du travail
(n=212)

Groupe	Moyenne pour les stratégies d'information
Groupe négatif	12,1679
Groupe positif	13,1081
Groupe ambivalent	13,2857

Si l'on examine les moyennes entre les trois groupes, on remarque que les différences sont minimes. En effet, la valeur de « F » dans l'analyse de variance démontre qu'il n'y a pas de différence significative entre les groupes ($0,0647 > 0,05$).

En ce qui a trait aux stratégies de relations personnelles, les résultats sont les suivants. Dans ce cas, l'analyse de Chi carré permet de vérifier s'il y a un lien

significatif entre les variables. En examinant les statistiques ($0,48773 > 0,05$), on peut conclure qu'il n'y a aucun lien significatif entre le sentiment envers le marché du travail et le fait ou non d'adopter des stratégies de relations personnelles.

Tableau 16
Relation entre le sentiment envers le marché du travail et les stratégies de relations personnelles

	Gens ayant consulté des membres de leur entourage (n=31)	Gens n'ayant pas consulté les membres de leur entourage (n=193)
Sentiment négatif	123 63,7%	18 58,1%
Sentiment positif	65 33,7%	11 35,5%
Sentiment d'ambivalence	5 2,6%	2 6,5%

2.2 Opinion face aux diverses stratégies de recherche d'un emploi

Une autre attitude reliée à l'opinion envers le marché du travail est l'opinion envers diverses stratégies de recherche d'un emploi. Les répondants devaient donner leur opinion face à certains énoncés (ex. : les centres de placement peuvent aider à connaître dans quel secteur se trouvent les emplois). Sur une échelle de 1 à 5, les répondants devaient indiquer s'ils étaient d'accord avec les énoncés. Afin de faire une analyse de cette attitude, il a fallu compiler les résultats pour tous les

énoncés. Cette compilation donne un score que l'on nomme *attitude 2*.

En examinant ces données, on peut conclure qu'il n'y a pas de lien entre l'attitude face aux stratégies et les stratégies adoptées par les répondants. Tous les « Signif F » sont supérieurs au seuil de signification (0,05).

Tableau 17
Dépendance des stratégies par rapport à l'attitude
face aux diverses stratégies de recherche

	Stratégies de formation	Stratégies d'information	Stratégies de relations sociales
R square	0,00762	0,00008	0,01181
Signif F	0,2388	0,9016	0,1314

2.3 Tendance à agir

Une autre attitude étudiée ici est la tendance à agir. Cette catégorie comporte plusieurs éléments, mais l'analyse se centre seulement sur l'un d'entre eux : les exigences envers les emplois. Les répondants étaient obligés de noter l'importance de divers énoncés reliés à l'emploi (ex. : importance que votre emploi soit à plein temps). Sur une échelle de 1 à 4, ils devaient noter le degré d'importance (1=très important, 4=pas important du tout). Pour les fins de l'analyse, on a calculé les résultats pour donner un score total. Plus le chiffre est bas, plus les répondants sont exigeants envers les emplois. Les scores varient entre 8 et 27. La moyenne de tous les scores est 15,50.

D'après les résultats de l'analyse de régression, on peut conclure qu'il n'y a pas de lien de dépendance entre les exigences envers l'emploi et les stratégies de recherche d'un emploi. Les coefficients de détermination (R Square) démontrent qu'aucune des stratégies n'est influencée à plus de 1 pour cent. En plus, les valeurs de « Signif F » sont toutes supérieures au seuil de signification (0,05).

Tableau 18
Dépendance des stratégies par rapport
aux exigences envers l'emploi

	Stratégies de formation	Stratégies d'information	Stratégies de relations sociales
R Square	0,00418	0,00244	0,00636
Signif F	0,3513	0,4702	0,2295

On peut conclure que les attitudes envers le marché du travail n'ont aucune influence sur la variété des stratégies adoptées par les répondants. Il n'y a pas suffisamment de liens significatifs pour pouvoir affirmer que plus on a une attitude positive envers le marché du travail, plus on utilise de stratégies de recherche d'un emploi.

3) MILIEU FAMILIAL

3.1 Éducation des parents

Afin de voir s'il y a un lien entre le statut socioéconomique et le statut de l'emploi du répondant, il a fallu analyser le lien entre le niveau d'éducation des

parents et le fait d'avoir ou non un emploi. Le tableau suivant présente les résultats.

Tableau 19
Lien entre le niveau d'éducation des
parents et le statut de l'emploi

		Gens ayant un emploi dans leur domaine	Gens n'ayant pas d'emploi
Niveau d'éducation de la mère (n=233)	Moins qu'un diplôme secondaire (n=69)	53,6%	46,4%
	Diplôme secondaire ou collégial (n=123)	53,7%	46,3%
	Formation universitaire (n=41)	53,7%	46,3%
Niveau d'éducation du père (n=231)	Moins qu'un diplôme secondaire (n=97)	63,9%	36,1%
	Diplôme secondaire ou collégial (n=95)	45,3%	54,7%
	Formation universitaire (n=39)	48,7%	51,3%

La répartition des pourcentages concernant le niveau d'éducation de la mère et le statut de l'emploi est plus ou moins égale. En effet, une analyse de Chi Carré démontre qu'il n'y a aucun lien entre les deux ($0,9999 > 0,05$). En ce qui concerne le lien entre le niveau d'éducation du père et le statut de l'emploi, l'analyse de Chi Carré démontre qu'il y a un lien entre les deux ($0,02758 < 0,05$). Par contre, il n'est pas possible de conclure que plus le niveau d'éducation est élevé, plus les gens trouvent de l'emploi, puisque c'est l'effet inverse qui se produit. En examinant

les pourcentages, on peut conclure que plus le niveau d'éducation du père est bas, plus les gens trouvent de l'emploi. Une façon d'expliquer ce résultat, c'est le fait que la majorité des répondants provient du nord de l'Ontario. Pour la majorité des répondants (42,0 pour cent), le niveau d'éducation du père n'est pas très élevé.

3.2 Occupation des parents

Une autre analyse tente de relier l'occupation des parents et le statut sur le plan de l'emploi. Le tableau suivant présente les résultats obtenus.

Tableau 20
Lien entre l'occupation des parents et le statut d'emploi

		Gens ayant un emploi dans leur domaine	Gens n'ayant pas d'emploi
Occupation de la mère	Cols bleus (n=21)	57,1%	42,9%
	Secteur tertiaire (n=52)	46,2%	53,8%
	Cadres (n=7)	42,9%	57,1%
	Secteur professionnel (n=50)	56,0%	44,0%
	Mère de famille (n=54)	50,0%	50,0%
Occupation du père	Cols bleus (n=109)	53,2%	46,8%
	Secteur tertiaire (n=6)	66,7%	33,3%
	Cadres (n=30)	43,3%	56,7%
	Secteur professionnel (n=40)	62,5%	37,5%

Les pourcentages sont répartis plus ou moins également entre les deux groupes. En effet, les analyses de Chi Carré démontrent qu'il n'y a aucun lien entre l'occupation des parents et le statut du répondant sur le plan de l'emploi (occupation de la mère = $0,66847 > 0,05$ et occupation du père = $0,54011 > 0,05$).

Il n'y a pas d'explication concrète au fait que certains possèdent un emploi tandis que d'autres n'en ont pas. Voyons si le domaine d'études du répondant peut jouer un rôle.

4) Autres influences sur le statut d'emploi

4.1 Champ d'études

Une autre analyse a été faite afin de déterminer s'il y a autre chose qui influence le statut de l'emploi du diplômé. Le tableau suivant démontre la répartition des gens ayant un emploi et n'ayant pas d'emploi par rapport à leur champ d'études universitaires.

Une analyse de Chi carré pour étudier le lien entre le statut de l'emploi et le champ d'études du répondant démontre qu'il n'y a pas de lien entre les deux ($0,25578 > 0,05$). Par contre, il est intéressant de remarquer que les gens dans des champs d'études combinés avec une formation en éducation détiennent, en grande majorité, un emploi. On peut donc conclure qu'une très grande majorité des gens qui ont suivi des cours en éducation possèdent un emploi. Dans les autres cas, les pourcentages varient.

Tableau 21
Lien entre le champ d'études et le statut d'emploi

Champ d'études	Gens ayant un emploi dans leur domaine	Gens n'ayant pas d'emploi
Psychologie seulement (<i>n</i> =42)	52,4%	47,6%
Droit seulement (<i>n</i> =17)	52,9%	47,1%
Sociologie seulement (<i>n</i> =20)	55,0%	45,0%
Psychologie et droit (<i>n</i> =3)	66,7%	33,3%
Économie (<i>n</i> =24)	54,2%	45,8%
Histoire (<i>n</i> =5)	20,0%	80,0%
Psychologie et sociologie (<i>n</i> =12)	41,7%	58,3%
Géographie (<i>n</i> =13)	46,2%	53,8%
Science politique (<i>n</i> =8)	50,0%	50,0%
Psychologie et éducation (<i>n</i> =16)	56,3%	31,6%
Droit et sociologie (<i>n</i> =14)	42,9%	57,1%
Sociologie et éducation (<i>n</i> =2)	100,0%	0,0%
Droit et éducation (<i>n</i> =1)	0,0%	100,0%
Histoire et éducation (<i>n</i> =2)	100,0%	0,0%
Psychologie et autre (<i>n</i> =16)	50,0%	50,0%
Droit et autre (<i>n</i> =7)	28,6%	71,4%
Économie et autre (<i>n</i> =11)	90,0%	9,1%
Géographie et autre (<i>n</i> =10)	40,0%	60,0%
Histoire et autre (<i>n</i> =2)	0,0%	100,0%

4.2 Région géographique

Une autre variable qui peut avoir un effet sur le statut de l'emploi est la région géographique d'où proviennent les répondants. Le tableau suivant démontre le statut de l'emploi dépendant de la région où ils ont fréquenté l'école secondaire.

Tableau 22
Dépendance de la région géographique
par rapport au statut de l'emploi

	Gens ayant un emploi dans leur domaine	Gens n'ayant pas d'emploi
Ville au nord/centre de l'Ontario (n=144)	74 51,4%	70 48,6%
Ville au nord de l'Ontario (n=35)	25 71,4%	10 28,6%
Ville au sud de l'Ontario (n=29)	14 48,3%	15 51,7%
Ville au sud-est de l'Ontario (n=8)	5 62,5%	3 37,5%
Ville en dehors de l'Ontario (n=5)	2 40,0%	3 60,0%
Région de Toronto (n=9)	2 22,2%	7 77,8%

Une analyse de Chi carré montre que la valeur du « Pearson » ($0,10009 > 0,05$) indique qu'il n'y a pas de lien significatif entre la région géographique et le statut de

l'emploi. Par contre, il est intéressant de remarquer que le pourcentage de gens du nord de l'Ontario qui détiennent un emploi est plus élevé.

4.3 Type de diplôme

Un aspect intéressant à examiner afin de voir s'il joue un rôle dans l'obtention d'un emploi est le type de diplôme obtenu à la fin des études universitaires. Les diplômes plus généraux offrent-ils moins de chance que les diplômes spécialisés lors de la recherche d'un emploi ?

Tableau 23
Relation entre le type de diplôme obtenu
et le statut de l'emploi

	Gens ayant un emploi dans leur domaine	Gens n'ayant pas d'emploi	Total
Baccalauréat ès arts général—3 ans	67 56,8%	51 43,2%	118 100,0%
Baccalauréat ès arts non spécialisé—4 ans	28 41,2%	40 58,8%	68 100,0%
Baccalauréat ès arts spécialisé—4 ans (avec mémoire de spécialisation)	31 63,3%	18 36,7%	49 100,0%

Une analyse de Chi carré montre qu'il y a un lien statistiquement significatif ($0,03800 < 0,05$). En effet, les analyses démontrent un lien qui est suffisamment fort ($CC=0,003800$). Si l'on remarque la façon dont les pourcentages sont répartis, on observe que plus de gens ayant un baccalauréat général de trois ans, ainsi qu'un

baccalauréat spécialisé de quatre ans ont des emplois. Par contre, la différence la plus significative est au niveau du baccalauréat de quatre ans avec spécialisation. Ces gens ont en grande majorité des emplois. On peut donc conclure que les gens ayant une plus grande spécialisation lors de leurs études universitaires trouvent plus un emploi que les autres.

4.4 Moyenne générale

La moyenne générale pour toutes les années d'études est une autre variable qui peut entrer en jeu. Le tableau suivant démontre la répartition des gens par rapport aux emplois et aux moyennes générales.

Une analyse du lien entre ces deux variables (analyse de Chi carré) montre qu'il y a un lien significatif entre le fait ou non d'avoir un emploi et la moyenne générale lors des études universitaires ($0,01861 < 0,05$). En plus, le lien est suffisamment fort ($CC=0,01861$) pour permettre de conclure que plus la moyenne générale est élevée, plus les gens trouvent un emploi.

Tableau 24
Lien entre le statut de l'emploi et la moyenne générale

	Gens ayant un emploi dans leur domaine	Gens n'ayant pas d'emploi	Total
60-69% ($n=55$)	38,2%	61,8%	100,0%
70-79% ($n=134$)	56,7%	43,3%	100,0%
Au delà de 80% ($n=44$)	61,4%	38,6%	100,0%

4.5 Récapitulation

Évidemment, cette section permet de remarquer que, bien que la situation géographique ne joue pas de rôle significatif dans l'obtention d'un emploi, les gens de cet échantillon provenant du nord de l'Ontario trouvent davantage un emploi que les gens venant du sud. De plus, le fait d'avoir un baccalauréat spécialisé ainsi qu'une moyenne élevée augmente les chances d'obtenir un emploi.

Conclusion

La notion de stratégie comportait deux volets majeurs : les stratégies traditionnelles et les stratégies originales. Le volet des stratégies traditionnelles se sépare en trois : les stratégies de formation, les stratégies d'information et les stratégies de relations sociales.

Les analyses menées par rapport aux stratégies traditionnelles montrent qu'il n'y a pas de lien significatif entre celles-ci et le statut de l'emploi. En effet, la seule catégorie où un lien est présent, c'est au niveau des stratégies d'information. Par contre, le lien est à l'inverse de celui que l'on veut prouver : plus les gens adoptent de stratégies d'information, moins ils trouvent de l'emploi. En ce qui concerne les stratégies de relations sociales, le pourcentage de gens qui ont consulté des membres de leur entourage est presque égal pour les deux groupes. Il faut remarquer, par contre, que même si l'on a trouvé seulement *un* lien significatif, plus de gens n'ayant pas d'emploi adoptent des stratégies traditionnelles.

Les analyses des stratégies originales ne démontrent aucun lien entre leur adoption et le statut de l'emploi. Par contre, contrairement aux stratégies traditionnelles, nous pouvons conclure, en examinant les pourcentages, qu'il y a plus de gens qui ont des emplois dans leur domaine qui adoptent des stratégies originales.

Les statistiques ne permettent donc pas de démontrer que plus les gens adoptent des stratégies de recherche d'emploi, plus ils en trouvent. En effet, à certains niveaux, c'est l'inverse qui se produit. Mais, il est important de noter à partir de certaines nuances que les gens ayant un emploi ont plutôt utilisé des stratégies originales, alors que les autres sont plus portés à se servir de stratégies traditionnelles. Il se peut fort bien que cela ait un certain effet sur le statut de l'emploi, bien que cela n'ait pas été statistiquement prouvé lors de cette recherche.

Par rapport à l'attitude envers le marché du travail, les analyses ont porté sur trois volets différents : le sentiment envers le marché du travail, l'attitude face aux diverses stratégies de recherche d'emploi et les exigences envers l'emploi. Si l'on se fie aux analyses, la majorité des gens ont un sentiment de découragement face au marché du travail. Par contre, il n'y a pas de lien entre le sentiment du répondant et les diverses stratégies employées.

De plus, l'attitude face aux stratégies de recherche d'emploi est plus ou moins variée, mais plutôt négative. Par contre, il n'y a pas de lien entre les attitudes envers les stratégies et les stratégies adoptées.

Enfin, les analyses démontrent que les exigences envers les emplois sont plus ou moins variées, bien qu'elles tendent à être plutôt élevées. Il n'y a, par contre, aucun lien significatif entre les exigences envers les emplois et les stratégies adoptées.

On peut donc conclure qu'il n'y a aucun lien entre l'attitude positive ou négative envers le marché du travail et la variété de stratégies adoptées par les répondants. On peut, par contre, conclure que la majorité des diplômés ont une attitude plus ou moins négative envers le marché du travail. Leurs sentiments s'expriment de façon extrêmement négative, puisque la majorité d'entre eux, et même ceux ayant un emploi dans leur domaine, sont soit inquiets, soit découragés. Ces sentiments négatifs peuvent être expliqués par la structure incertaine du marché du travail. En effet, personne ne sait ce qui va se passer dans l'avenir concernant le marché du travail.

Un autre aspect qu'il a fallu toucher, c'est celui du milieu familial. Le statut de l'emploi est-il influencé par le milieu socioéconomique du répondant ? Bourdieu avance que les classes se reproduisent à travers les stratégies des agents sociaux. Selon cet auteur, les stratégies adoptées par les acteurs (qui dans le cas de cette recherche sont les diplômés) reflètent leur statut socioéconomique. En d'autres mots, Bourdieu admet que ces acteurs adoptent des stratégies; par contre, ces stratégies sont, à la limite, prédéterminées puisqu'elles ont pour fin la reproduction des classes sociales.

Les analyses du lien entre le statut socioéconomique de la famille et le statut de l'emploi démontrent que le

milieu familial n'a pas d'influence sur le fait d'avoir un emploi ou pas. Par contre, la majorité des répondants proviennent du nord de l'Ontario où le niveau d'éducation n'est pas très élevé, et où un très petit nombre de gens occupe des postes très élevés. Cela peut avoir une influence sur les résultats. Par contre, même lorsque la majorité des parents n'a pas un niveau d'éducation très élevé, et n'occupe pas de postes très élevés (c'est le cas dans les familles des répondants), il y en a encore plus de 50 pour cent qui ont obtenu un emploi dans leur domaine. Il se peut donc fort bien que le déterminisme de Bourdieu n'ait pas été aussi évident dans cet échantillon.

Conclusion générale

Bien qu'il n'y ait pas eu de lien entre le statut de l'emploi et les stratégies de recherche d'emploi, les attitudes ou le milieu familial, il y a quand même eu des découvertes par rapport à la situation des diplômés de la Laurentienne sur le plan de l'emploi.

En premier lieu, il est très encourageant de découvrir qu'un grand nombre d'entre eux ont un emploi à temps plein dans leur domaine. En plus, on remarque que les salaires moyens annuels ne sont pas aussi bas qu'on aurait pu le croire. Cette situation est très encourageante pour les diplômés n'ayant pas d'emploi, ainsi que pour les gens qui poursuivent actuellement des études universitaires. Cette situation peut aussi être encourageante pour les élèves du secondaire qui s'interrogent sur la rentabilité des études universitaires.

Par contre, il ne faut pas oublier que 47 pour cent des répondants n'ont pas d'emploi dans leur domaine. Il faut aussi ne pas perdre de vue les gens qui n'ont pas répondu au questionnaire. Sur 1 997 diplômés, seulement 238 y ont répondu et ont satisfait aux critères. De plus, le fait que la majorité des répondants vit un sentiment d'inquiétude et de découragement face au marché du travail et à l'avenir indique que la situation est extrêmement incertaine.

En somme, tous les gens essaient de tirer profit des stratégies de recherche d'emploi. Bien que le lien entre la variété des stratégies et le statut de l'emploi n'ait pas été confirmé, il existe encore une légère différence qu'il ne faut pas sous-estimer. Malgré certaines nuances, les gens mobilisent toutes les ressources disponibles. On peut conclure que les gens ne sont pas du tout passifs face à leur situation sur le marché du travail.

Comment expliquer que certains trouvent de l'emploi, alors que d'autres n'en trouvent pas ? Premièrement, il ne faut pas oublier que la présente enquête a démontré que la spécialisation dans les études ainsi que la moyenne générale obtenue à l'université, influencent les chances de succès lors de la recherche d'un emploi. Plus les gens se spécialisent, et plus leur moyenne générale est élevée, plus ils en trouvent. Par contre, cela ne peut pas être la seule explication du succès de certains et de l'insuccès de d'autres.

Il faut tourner le regard vers le marché du travail lui-même. L'explication réside moins dans la volonté personnelle des répondants que dans la structure du

marché du travail. Ce n'est pas nécessairement la mobilisation qui permet aux gens de trouver ou non de l'emploi. On voit cela dans le fait que les gens ne demeurent pas les bras croisés à ne rien faire. Il est vrai que la marge de manœuvre est là, mais la situation déprimante face au marché du travail se reflète dans les réponses. Cette situation déprimante influence les attitudes des diplômés. Par contre, le découragement et l'inquiétude n'empêchent pas les gens de mobiliser toutes les ressources disponibles. Tout cela démontre l'importance d'une transformation du marché du travail : il faut agir sur les contraintes extérieures.

Cela nous amène aux limites du modèle de Crozier. Celui-ci s'intéresse à ceux qui ont contourné le système (dans le cas de cette recherche, le marché du travail). Ce modèle néglige ceux qui n'ont pas réussi à contourner le système; il est incapable de l'expliquer. Crozier s'intéresse aux acteurs qui ont été capables de contourner le système, et ne s'interroge pas sur les autres, c'est-à-dire ceux qui ne réussissent pas.

En plus, comme on l'a remarqué lors de cette recherche, au-delà de la variété des stratégies et des ressources qui sont mobilisées, il y a quand même des gens qui ne parviennent pas à contourner le système : il faut donc s'interroger sur la véritable liberté de l'acteur. Il est vrai que l'acteur possède une certaine liberté et qu'il peut développer certaines stratégies, mais on ne peut le concevoir en dehors du système qui impose ses contraintes. À ce niveau, il y a un certain déterminisme par rapport au système : cela est nettement évident dans cette recherche. En dépit de la liberté du diplômé, le

système du marché impose des contraintes qui jouent aussi un rôle dans la situation.

Références

- Accardo, Alain (1991). « Les stratégies » et « Les classes sociales » dans *Initiation à la sociologie : illusionnisme social*, Bordeaux, Éditions Le Mascaret, chapitres 6 et 7, pp.131-160, 161-185.
- Accardo, Alain et Corcuff, Philippe (1986). *La sociologie de Bourdieu*, Bordeaux, Éditions Le Mascaret, 247 p.
- Ansart, Pierre (1990). *Les sociologies contemporaines*, Paris, Éditions du Seuil, 346 p.
- Béduvé, Catherine et Espinasse, Jean-Michel (1995). « France : politique éducative, amélioration des compétences et absorption des diplômés par l'économie », *Sociologie du travail*, vol. 37, no 4, pp. 525-555.
- Benoit-Guilbot, Odile (1990). « La recherche d'emploi : stratégies, qualification scolaire ou professionnelle et qualification sociale », *Sociologie du travail*, vol. 32, no 4, pp. 491-506.
- Betcherman, Gordon et Morissette, René (1994). « Expérience récente des jeunes sur le marché du travail au Canada », no 63, *Statistiques Canada*.
- Bourdon, Jean (1995). « La formation contre le chômage, une vision économique réévaluée de l'investissement éducatif ? », *Sociologie du travail*, vol. 37, no 4, pp. 505-525.
- Crozier, Michel et Friedberg, Erhard (1981). *L'acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil, 436 p.
- Durand, Jean-Pierre et Weil, Robert (1989). *Sociologie contemporaine*, Paris, Éditions Vigot, 644 p.

- Dryden, Ken (1986). *Report of the Ontario Youth Commissioner*, Gouvernement de l'Ontario, 52 p.
- Favreau, L. (1994). « Mouvement communautaire et économie sociale dans le champ de l'insertion », *Cahiers de la chaîne de recherche en développement communautaire*, no 4, Hull.
- Feather, N.T. & Bond, M.J. (1983). « Time structure and purposeful activity among employed and unemployed graduates », *Journal of Occupational Psychology*, vol. 56, pp. 241-254.
- Gauthier, Madeleine (dir.) (1988). *Les jeunes chômeurs : une enquête*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 302 p.
- Gauthier, Madeleine (1996). « Précaires un jour...? ou quelques questions à propos de l'avenir des jeunes contemporains », *Sociologie et sociétés*, vol. 38, no 1, pp. 135-146.
- Gauthier, Madeleine et Mercier, Lucie (1994). *La pauvreté chez les jeunes : précarité économique et fragilité sociale*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 190 p.
- Hamel, Jacques (1994). « Brèves notes sur une opposition entre générations : la génération gâtée et la génération perdue », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, no 2, pp. 165-176.
- Harvey, Edward (1984). « The changing relationship between university education and intergenerational social mobility », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 21, no 1, pp. 275-285.
- Heuzé, Gérard (1990). « Marché du travail, données communautaires et stratégies individuelles », *Sociologie du travail*, vol. 32, no 4, pp. 155-172.
- Laville, Jean-Louis (1996). « Jeunesse, travail et identité sociale », *Sociologie et sociétés*, vol. 28, no 1, pp. 63-71.

- McKenzie, Helen (1994). *L'éducation au Canada : questions d'actualité*, Division des affaires politiques et sociales, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Éditions Groupe communicationnel Canada.
- Merillé, Dominique et Prévot, Jean (1991). *La mobilité sociale*, Paris, Éditions la découverte, 124 p.
- Nobert, Lucie et McDowell, Ramona (1994). *Profil de l'enseignement postsecondaire au Canada*, Développement des ressources humaines Canada, Édition 1993, Ottawa.
- Novek, Joel (1985). « University graduates, jobs, and university-industry linkages », *Canadian Public Policy*, vol. 6, no 2, pp. 180-195.
- Ossandon, Marcello et Canicau, Jean-Louis (1981). « L'entrée dans la vie active des diplômés universitaires », *Revue de l'institut de sociologie*, vol. 4, pp. 815-843.
- Ouimet, Gérard (1995). « Étude de la détresse psychologique de récents diplômés universitaires victimes d'un chômage prolongé », *Santé mentale au Québec*, vol. 20, no 1, pp. 139-176.
- Walker, Stephen & Barton, Len (1986). *Youth, Unemployment, and Schooling*. Philadelphia, Open University Press, 218 p.
- White, Michael (1990). « Information et chômage des jeunes », *Sociologie du travail*, vol. 32, no 4, pp. 529-541.

Éthique du travail et volonté de déménagement chez les adolescents du nord de l'Ontario : l'influence du sexe et de la langue maternelle¹

Derek Wilkinson

Introduction

Il semble, selon une perception de plus en plus répandue, que les jeunes, de nos jours, s'attachent moins au travail et s'intéressent plus à l'argent que ne le faisaient leurs parents. On peut donc se demander s'il existe encore une éthique du travail chez les adolescents, dans quelles conditions ils désirent le plus un emploi et s'ils sont prêts à déménager pour avoir un emploi. C'est à ces questions que notre article veut apporter des réponses. Pour ce faire, nous analyserons les données d'un échantillon d'adolescents du nord-est de l'Ontario et nous exami-

1 Je tiens à remercier Simon Laflamme et Ali Reguigui pour leur suggestions et commentaires. Je tiens aussi à remercier Leslie Forrester pour sa contribution à cette recherche. Je dois enfin souligner que cette recherche est rendue possible grâce à la participation financière de Développement des Ressources humaines du Canada.

nerons l'influence de la langue maternelle et du sexe sur l'importance qu'accordent les adolescents aux divers aspects d'un emploi; plus particulièrement, nous nous pencherons sur la structure des valeurs qui sont visées dans un emploi, sur l'attachement à ces valeurs et sur la disposition à accepter de déménager pour trouver un emploi.

Il faut dire de prime abord que les adolescents ont un ensemble structuré d'attitudes envers le travail. Il y a, sur ce point, un accord généralisé. Ces attitudes se constituent en un faisceau de corrélations dans un certain nombre de dimensions. Cette structure se présente à la fois comme variable et constante. On pourrait observer la constance de ces facteurs dans le développement progressif qui se révélerait dans des populations diverses. C'est ce que laisse entendre le travail de Furnham et Rawls (1996) où a été amorcée la construction de la structure générale des attitudes. Or, notre étude a pour but de contribuer à cette construction en livrant les résultats d'une analyse factorielle.

Parce qu'on a déjà étudié des aspects de ce processus, il serait possible de poser des hypothèses à cet égard. La distinction entre les valeurs intrinsèques et les valeurs extrinsèques, en particulier, a une longue histoire en psychologie et en sociologie (Kohn, 1969; Bernstein, 1974). Les valeurs intrinsèques ont trait aux caractéristiques du travail en lui-même (par exemple l'intérêt) alors que les valeurs extrinsèques ont plutôt trait à ses conséquences.

Krahn et Lowe (1993) proposent de regrouper les orientations vers le travail en deux catégories : les motivations intrinsèques et les motivations extrinsèques. Toutefois, leur étude portait sur des individus déjà engagés dans un travail. Pour ceux qui débutent, il est possible que le registre des motivations soit plus complexe. Il est, certes, important de vérifier si les adolescents ont des motivations intrinsèques ou extrinsèques; mais cela n'interdit pas d'explorer la possibilité qu'interviennent d'autres considérations. Notre hypothèse veut qu'il existe des valeurs intrinsèques et des valeurs extrinsèques mais que ces valeurs prennent appui sur divers facteurs.

Depuis la parution de la recherche de Kohn (1969), les sociologues conviennent que le statut socio-économique est influencé par la transmission et l'inculcation des valeurs et des croyances reliées au travail. Comme l'a montré Weber (1958), dans certaines conjonctures économiques, certaines religions poussent des individus à agir d'une manière économique particulière, ce qui peut favoriser ou orienter des changements sociaux.

L'existence d'une structure générale des attitudes ne suppose pas l'absence de variations entre les individus. Il y a une vingtaine d'années, Boudon a accordé une grande importance au hasard comme facteur explicatif de la variation intergénérationnelle ou intragénérationnelle. L'étude de Laflamme (1990) constate qu'il y a une variation irréductible qui ne s'explique pas par le simple recours aux variables usuelles liées, notamment, à l'origine familiale. Pour Laflamme, les éléments de

variation viennent même de caractéristiques générales que partagent les adolescents. Notre argument, ici, ne contredit pas celui de Laflamme. Mais on peut envisager une autre interprétation : dans ces études, l'information disponible sur les différences entre les adolescents ne permettait pas de démontrer avec certitude le rôle déterminant du hasard; c'est pourquoi nous pensons qu'il faut ajouter d'autres variables afin de réduire la variation inexpliquée. De toute façon, que le hasard soit déterminant ou non, il est important d'analyser la structure latente des attitudes et leurs variations chez les adolescents. En outre, il importe de vérifier si les variations de structure de valeurs sont attribuables au sexe, à la classe sociale et à la langue. La prise en considération de ces variables permettra sans doute d'accroître la proportion de la variance expliquée. De cela, on peut facilement convenir avec Laflamme (1990).

Les études ont montré l'importance de la langue et du sexe comme facteurs affectant les valeurs des adolescents. Geller (1996) montre que les femmes des classes inférieures sont plus portées à se retirer du système d'éducation avant de terminer le secondaire. Perron (1996), dans une étape initiale de son analyse de données, constate que les variables psychologiques ont réduit l'influence de l'appartenance à un groupe minoritaire. Looker (1996) montre que les aspirations des adolescents des milieux urbains sont plus élevées que celles de ceux qui proviennent de régions rurales et que les options qui se présentent à eux sont plus longuement ouvertes. Dans son étude, une proportion plus faible de femmes que d'hommes avait l'intention de fréquenter l'université. Erwin (1996) a énuméré des obstacles

auxquels sont confrontées les femmes qui ont des aspirations éducationnelles. Looker et Erwin ont observé que le fait d'avoir pour projet de former une famille constitue un obstacle important pour les femmes. Évidemment, cet obstacle joue un rôle de moins en moins important. À cause de l'importance de la culture, quel que soit le sexe de l'adolescent, nous pensons qu'il est important de considérer ces deux variables en même temps.

Les valeurs intrinsèques resteront importantes, notamment pour ceux qui ont obtenu des notes plus élevées à l'école et pour ceux qui proviennent d'un secteur socioéconomique plus élevé. Les notes plus élevées sont importantes parce qu'elles indiquent une acceptation des valeurs sociales générales. Pour les francophones, nous posons l'hypothèse que les facteurs intrinsèques seront moins importants parce que les membres d'un groupe minoritaire marginalisé économiquement devraient s'orienter plus clairement vers le succès matériel.

Cette recherche vise principalement à comprendre les adolescents francophones. L'échantillon sur lequel reposent les analyses, toutefois, comporte une forte majorité d'anglophones. Cela peut s'expliquer facilement. Premièrement, il était important d'avoir un échantillon qui ne fût influencé par aucun facteur systématique. Deuxièmement, il était nécessaire de traiter les caractéristiques psychologiques et sociologiques dans leur contexte, et le contexte, pour les francophones du nord de l'Ontario, est un milieu anglophone. La disproportion échantillonnale, ici, n'empêche aucune-

ment l'examen des caractéristiques des francophones et la comparaison entre les deux groupes linguistiques.

Outre l'analyse des valeurs, la recherche se penche également sur la volonté des adolescents de déménager pour trouver un emploi. Notre questionnaire comportait des questions à cet effet. Il s'agit là d'un aspect important de la réaction de l'adolescent face au monde du travail. Il y a peu de recherches sociologiques sur cette question et il est donc difficile de prédire les résultats. Mais la recherche de Looker (1993) suggère que les différences de sexe sont, sur ce point, très importantes dans les communautés rurales. Ainsi, on s'attendrait à ce que les hommes soient plus portés à se déplacer pour trouver de l'emploi. Goyder (1972) a constaté que les catholiques français étaient, en plus grande proportion, d'accord avec la phrase : « A person ought to find a job near his parents, even if that means losing a good opportunity elsewhere » que les catholiques ou les protestants anglais. Ainsi, on pourrait prédire une plus grande disposition au déménagement chez les anglophones.

En somme, cet article répondra à trois questions. Quelle est la structure des valeurs générales de travail chez les adolescents ? Est-ce qu'il y a des différences entre les sexes et les langues en ce qui a trait aux valeurs de travail ? Et, hormis ces différences, est-ce que la disposition au déménagement pour trouver de l'emploi diffère d'un groupe à l'autre ? Les réponses à ces questions pourront faciliter la planification des interventions sociales pour réduire les inégalités entre les sexes et les groupes linguistiques.

Méthode

Les répondants

Cette étude a bénéficié de la collaboration de 1 151 étudiants. Le tableau 1 donne des informations sur la catégorisation par communauté, par sexe et par langue d'éducation.

Ce sont les conseillers scolaires des écoles qui ont organisé la distribution et la collecte des questionnaires. Tous les étudiants de la 11^e, de la 12^e et de la 13^e (ou CPO) années étaient compris dans l'enquête. Les étudiants de la 10^e année et des classes mixtes 10^e-11^e étaient aussi inclus. Aucune tentative n'a été faite pour joindre les étudiants qui étaient absents lors de la collecte de données. On notera que ces étudiants ne représentaient qu'une faible proportion des classes et que leur non-collaboration ne peut être que sans conséquence.

Questionnaire

Le questionnaire *Enquête sur les aspirations d'éducation et de métier* fait partie de *L'Étude longitudinale d'ajustement - Elliot Lake*. Il comporte des questions d'ordre démographique ainsi que des questions sur les aspirations éducationnelles et occupationnelles, sur l'expérience de travail, sur les relations avec les parents et les amis, sur l'attitude à l'égard de l'avenir, sur les styles d'ajustement (*coping*) et les valeurs relatives au travail que nous traitons ici. Pour l'élaboration de ce questionnaire, une étude de la Nouvelle-Écosse, faite par

Tableau 1
Caractéristiques démographiques de l'échantillon

Ville		Langue d'enseignement		
		Anglais	Français	Total
Chelmsford	Homme	90	25	115
	Femme	72	23	95
	Total	162	48	210
Elliot Lake	Homme	142	45	187
	Femme	121	41	162
	Total	263	86	349
Espanola	Homme	125	8	133
	Femme	111	19	130
	Total	236	27	263
Kirkland Lake	Homme	128	24	152
	Femme	111	19	130
	Total	254	62	316

D. Looker et V. Thiessen (Nova Scotia Department of Education and Culture and Human Resources Development Canada, 1995) a été, pour nous, une source d'inspiration. Par ailleurs, nous nous sommes servi de groupes témoins (*focus groups*) formés de jeunes adolescents et, ensuite, nous avons fait un prétest dans une classe de niveau CPO à Elliot Lake Secondary School.

Résultats

Analyse de facteurs²

Les 24 éléments présentés dans le tableau 2 sont entrés dans l'analyse de facteurs. Nous avons procédé à une rotation Varimax et nous avons fixé le critère de rétention de chaque facteur à une valeur Eigen minimale d'une unité. Le tableau indique le poids de chaque élément. Les nombres en blanc correspondent aux éléments qui sont les plus lourds pour chacun des facteurs, c'est-à-dire que, pour chaque groupe, ce sont ces éléments qui servent à définir le facteur et qui donnent l'information nécessaire à son interprétation.

Pour les six facteurs qui sont apparus, nous avons retenu les catégories suivantes : responsabilité, confort, rémunération, jouissance, autodirection et sécurité. Comme prévu, nous trouvons des facteurs intrinsèques et extrinsèques. La rémunération et la sécurité sont des facteurs extrinsèques. La responsabilité et la jouissance sont des facteurs intrinsèques. Le confort et l'autodirection sont plus difficiles à catégoriser. En Australie, Furnham et Rawles (1996) ont repéré cinq facteurs qu'ils ont nommés comme suit : intrinsèque, extrinsèque, indépendance, service et engagement. Leurs catégories sont reliées à celles de la présente recherche de la manière suivante : indépendance équivaut à autodirection; extrinsèque, à rémunération et sécurité; service, à responsabilité; engagement, à confort; et intrinsèque,

2 L'analyse de facteurs est une méthode statistique qui vise à trouver la structure latente sur laquelle repose un groupe de questions ou d'éléments.

Tableau 2
Analyse de facteurs de valeurs de travail

	Facteurs					
	Respon- sabilité	Con- fort	Rému- nération	Jouis- sance	Anto- direction	Sécurité
Te donne la chance d'aider les autres	0,783	0,177	0,044	0	-0,053	0,036
Te donne des responsabilités	0,747	0,060	0,122	0,1	0,168	0,142
Utilise et développe tes capacités et habiletés	0,745	0	0,079	0,172	0,167	0,086
Te donne un sentiment d'accomplissement	0,615	0	0,163	0,414	0,1	-0,017
Correspond à ta personnalité	0,546	0,103	0,112	0,405	0,09	0,045
Est directement relié à ton éducation	0,508	0,145	0,082	0,18	0,238	0,219
Comprend le travail en équipe	0,425	0,384	0,183	-0,20	0,199	-0,124
Comprend le travail avec des gens que tu connais	-0,013	0,66	0,048	0,103	0,148	0,029
Offre la garde d'enfants	0,163	0,599	0,13	-0,14	0,183	-0,024

Est accompli dans un environnement sécuritaire	0,285	0,582	-0,088	0,09	-0,211	0,278
Laisse tes soirées et fins de semaine libres	-0,213	0,494	0,185	0,367	0,217	-0,087
A un syndicat	0,029	0,467	0,252	-0,10	0,033	0,438
Est propre	0,348	0,44	0,196	0,203	-0,289	0,107
Offre des chances de promotion et d'avancement	0,204	0,1	0,767	0,02	0,082	0,141
Offre de bons avantages	0,230	0,139	0,736	0,06	0,072	0,121
Paye un bon salaire	-0,034	0,06	0,602	0,163	0,18	0,186
Te permet de travailler à temps partiel si tu le désires	0,078	0,38	0,429	0,11	-0,109	-0,346
Te donne du plaisir	0,289	0,03	0,206	0,738	0,035	0,089
Suit tes intérêts	0,171	0,05	-0,017	0,66	0,177	0,218
Suppose que tu prends tes propres décisions	0,207	0,05	0,097	0,114	0,746	0,057
Offre des défis	0,4	0	0,046	0,02	0,554	0,19
Te permet de travailler sans surveillance	0,058	0,275	0,189	0,198	0,542	-0,072

Dure toute l'année, peu importe les saisons	0,092	0	0,168	0,08	0,078	0,731
Est assuré	0,181	0,09	0,131	0,246	0,013	0,667

Note : Analyse des composantes principales avec rotation Varimax

à jouissance. Étant donné que les éléments qu'ils ont entrés dans leur analyse étaient différents des nôtres et qu'ils ont utilisé une autre procédure, les similarités entre les résultats suggèrent une structure de valeurs occupationnelles constante dans les deux échantillons. Cela implique que cette structure est indépendante du pays.

Corrélations des échelles

La correspondance entre les facteurs et les variables a été effectuée après une rotation Varimax. Les échelles ont été construites en calculant la moyenne de tous les éléments dont le poids était important pour chacun des facteurs. Avec cette méthode, les échelles ne sont pas orthogonales et peuvent être corrélées. Le tableau 3 présente les corrélations entre les échelles ou entre les facteurs qui se sont dégagés.

Le méthode de construction des facteurs avec des éléments séparés s'avère importante quand il s'agit de décrire la structure. Cela permet de mieux comprendre la signification de chaque facteur. De plus, les corrélations sont importantes pour expliquer comment les facteurs

Tableau 3
Corrélations entre les facteurs de valeurs d'emploi

	Respon- sabilité	Con- fort	Rému- nération	Jouis- sance	Auto- direction	Sécurité d'emploi
Responsabilité						
Confort	0,375					
Rémunération	0,4	0,444				
Jouissance	0,517	0,24	0,342			
Autodirection	0,467	0,269	0,367	0,337		
Sécurité d'emploi	0,333	0,251	0,324	0,363	0,219	

Notez : $1082 \leq N \leq 1096$. Toute corrélation est significative au niveau 0,01.

sont reliés entre eux. Il faut noter la forte corrélation entre la responsabilité, la jouissance et l'autodirection. Les adolescents qui attendent la responsabilité dans leur travail sont aussi ceux qui aspirent à la jouissance et à l'autodirection.³

Moyennes d'échelles par groupe

Il y avait des différences significatives entre la plupart des échelles. Les moyennes des échelles pour les hommes et les femmes anglophones et francophones apparaissent dans la Figure 1. Les hommes francophones

3 On peut remarquer que toutes ces corrélations sont positives. C'est un phénomène qui se présente assez souvent avec des échelles de valeurs et qui indique une constance générale dans le groupe.

se démarquent nettement de tous les autres sujets en ce qui concerne la jouissance : ils la désirent moins que tous les autres.

Pour ce qui est de la responsabilité, la différence la plus grande se présente entre les femmes et les hommes. Les femmes ont l'intention d'avoir plus de responsabilité que les hommes. La langue semble n'avoir aucune influence à cet égard. De plus, les femmes veulent plus de sécurité d'emploi que les hommes. Cependant, les femmes francophones désirent une plus forte rémunération; sur ce plan, les hommes francophones se classent au deuxième rang. Chez les anglophones, cependant, il n'y a aucune différence entre les sexes.

Les francophones sont un peu plus portés à chercher le confort que les anglophones.

Les francophones se préoccupent davantage de l'autodirection que les anglophones. C'est probablement parce qu'ils seront plus en mesure d'utiliser leur propre langue s'ils peuvent s'autodiriger.

La volonté de déménager pour le travail

Une indication de l'importance d'un poste pour les adolescents est leur volonté de se déplacer afin de l'obtenir. La question suivante, qui mesure cette volonté, figure dans le questionnaire :

Serais-tu prêt à déménager pour te procurer un emploi ?

Oui 1 Non 2

Si oui, jusqu'où serais-tu prêt à déménager ?

Dans le nord de l'Ontario	1
Ailleurs dans la province	2
Ailleurs au Canada	3
À l'étranger	4

Parce qu'il n'y avait qu'un très petit nombre de répondants qui était d'accord pour déménager à l'étranger, nous avons combiné les catégories 3 et 4. Nous avons codifié les réponses pour que le zéro signifie non à la première question.

Ce qui est intéressant à noter, c'est que le facteur le plus important est la langue. Le tableau 4 montre les résultats d'une analyse effectuée avec un programme d'analyse pour les logits⁴. Les variables qui influencent la distance sont l'école française, le niveau d'éducation des parents et le fait d'être ou non en CPO. Dans cette analyse, les deux dernières variables ont été contrôlées. Le programme calcule l'échelle pour la distance; on notera que 1 (Dans le nord de l'Ontario), 2 (Ailleurs dans la province) et 3 (Ailleurs au Canada ou à l'étranger) sont proches les uns des autres, alors que 0 (pas prêts à déménager pour se procurer un emploi) est assez distant des autres. Cela implique que, si l'on est prêt à déménager, on est disposé à déménager n'importe où; la décision la plus grave consiste à choisir de déménager. Dans la catégorie 3, nous notons qu'il est presque quinze fois (14,73) plus probable qu'un étudiant de langue anglaise soit prêt à déménager ailleurs au Canada ou à l'étranger.

4 La technique se nomme GOLD Mine R : Graphical Ordinal Logit Displays based on Monotonic Regression; elle est disponible dans SPSS.

Tableau 4

Les résultats de la régression pour la distance utilisant le CPO, la langue anglaise et l'éducation parentale comme prédicteurs. Valeurs de Y, influence de chaque variable et sommaire de l'association.

Y-valeurs observées	0		1	2	3
Y-valeurs calculées	0	0,54	0,68	0,82	1,00
Alpha(j)	0,00	-2,37	02,44	-2,59	-2,18

	$L^2(Y)$	df	p	Beta	exp(Beta)
13° (CPO)	8,20	1	0,042	0,91	2,48
Anglophone	178,52	1	1,0e-40	2,69	14,73
Éducation parentale	9,84	1	0,017	0,18	1,19

Sommaire d'association	L^2	df	o	R^2	phi
Expliqué par le modèle	211,58	6	6,5e-43	0,225	0,4803
Erreurs	188,96	206	0,8		
Total	400,55	212	9,5e-14		

La Figure 2 montre graphiquement l'influence partielle de l'anglais sur la distance. La ligne supérieure signifie l'estimation des taux de succès pour les anglophones comparativement aux francophones avec des contrôles pour l'éducation des parents et le niveau scolaire CPO. On notera la différence entre les moyennes pour les anglophones (représentés par les losanges) et les moyennes pour les francophones (représentés par les

carrés) dans l'échelle « déménagement ». Il est clair que les probabilités de déménagement sont plus grandes pour les anglophones.

Conclusion

On peut conclure qu'il est possible d'inscrire les valeurs qui sont liées au travail des adolescents provenant de contextes différents à l'intérieur d'une certaine structure, plus ou moins précise. Aussi, il est peut-être encourageant de voir que les valeurs de travail « jouissance », « responsabilité » et « sécurité d'emploi » sont plus importantes que la rémunération pour les adolescents du nord de l'Ontario.

Cette étude a permis de démontrer qu'il existe des différences selon la langue et le sexe. Il semble que les hommes francophones véhiculent moins de valeurs intrinsèques que les hommes qui appartiennent aux autres groupes. Ce résultat appuie les arguments présentés par Laflamme et Dennie (1990). Comme ces différences peuvent prédire l'avenir occupationnel des jeunes, il faudrait poursuivre les recherches.

En dernier lieu, soulignons que le facteur le plus déterminant de la volonté de déménager, c'est la langue. Il est fort probable que la tendance à ne pas vouloir se déplacer pour obtenir de l'emploi soit un inconvénient à long terme pour les adolescents francophones. Cet inconvénient affecte également les deux sexes.

Afin de mieux approfondir notre connaissance des adolescents et en raison de l'élément stochastique noté

par Boudon et par Laflamme, il est nécessaire de disposer de plus grands échantillons. Mais la compréhension des éléments systématiques dans cette détermination nécessite des méthodes comparatives et une analyse pour découvrir les tendances systématiques. Pour construire une théorie plus détaillée sur ces tendances systématiques, il est nécessaire d'accroître la quantité de données et d'obtenir de l'information empirique.

Mais, dans la pratique, les personnes qui n'ont pas d'inclination pour le développement des théories peuvent elles-mêmes tirer des conclusions. Si l'on veut que les chances de succès soient les mêmes dans chacun des groupes, il serait bon d'intervenir auprès des populations pour changer les valeurs liées au travail et pour développer la volonté de déménager. Les adolescents francophones, particulièrement, devraient miser davantage sur les valeurs de jouissance dans le travail.

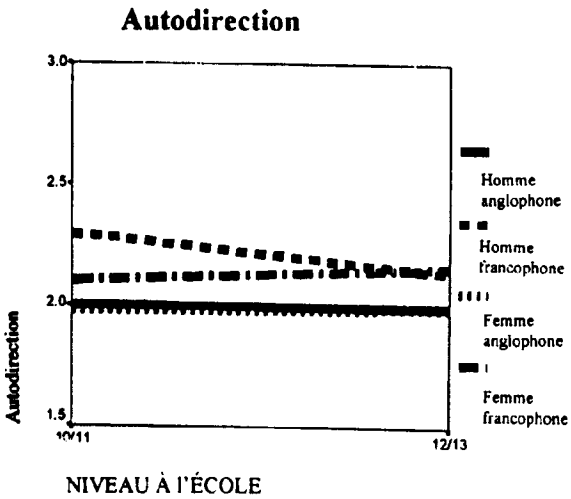
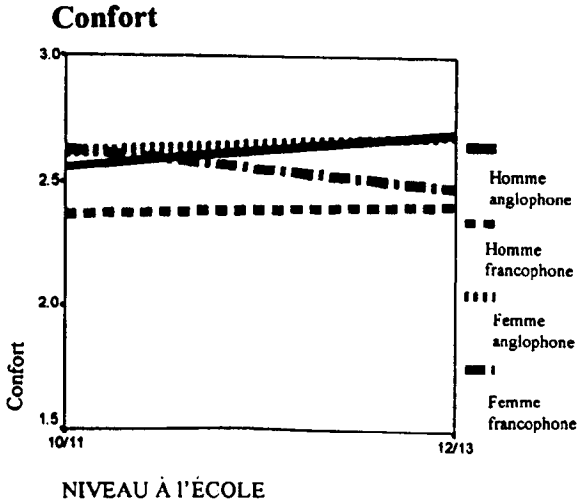
Références

- Bernstein, B. (1974). *Class, Codes and Control*. New York, Schocken Books.
- Erwin, L. (1996). « Having it all » dans «The nineties : The work and family aspirations of women undergraduates. » B. Galaway, & J. Hudson (editors), *Youth in Transition : Perspectives on Research and Policy*. Toronto : Thompson Educational Publishing, Inc.
- Furnham, A., & R. Rawles. (1996). « Job search strategies, attitudes to school and attributions about unemployment. » *Journal of Adolescence* 19 : 355-69.

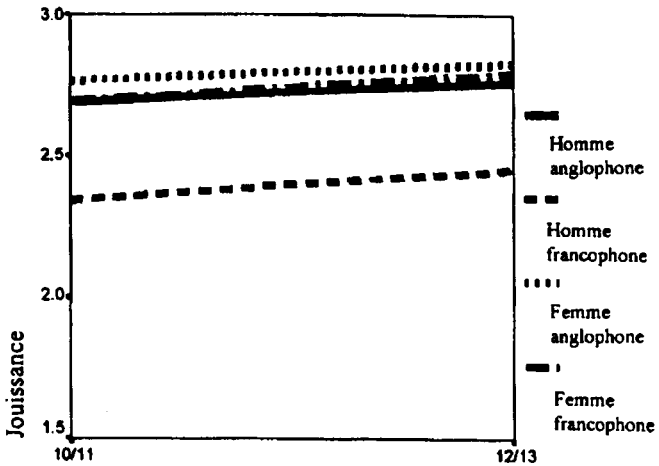
- Geller, G. (1996). « Educational, occupational and family aspirations of women : A longitudinal study. » B. Galaway, & J. Hudson (editors), *Youth in Transition : Perspectives on Research and Policy*. Toronto : Thompson Educational Publishing, Inc.
- Goyder, John (1972). *Subjective social class identification and objective socio-economic status*. Ph. D. Thesis, McMaster University.
- Krahn, H.J. & G.S. Lowe. (1993). *Work, Industry, and Canadian Society, 2nd Edition*. Scarborough, ON : Nelson Canada.
- Kohn, M. L. (1969). *Class and Conformity, A Study in Values*. Georgetown, Ontario : Irwin-Dorsey Limited.
- Laflamme, Simon. (1990). « Différence et similitude : le marché du travail dans l'esprit des adolescents et des adolescentes. » *Canadian Review of Sociology and Anthropology* 27(2) : 220-240.
- Laflamme, S., et D. Dennie. (1990). *L'ambition démesurée, Enquête sur les aspirations et les représentations des étudiants et des étudiantes francophones du nord-est de l'Ontario*. Sudbury, ON : Prise de Parole.
- Looker, E. Diane. (1993). « Interconnected transition and their costs : Gender and urban-rural differences in the transitions to work. » Anisef, P. & Axelrod, P., editors. *Transitions : Schooling and Employment in Canada*. Toronto : Thompson Educational Publishing, Inc.
- Nova Scotia Department of Education and Culture and Human Resources Development Canada. (1995). *Study of Nova Scotia Youth : Student Survey*. Halifax.
- Perron, J. (1996). « Ethnicity and educational aspirations of high-school students. » B. Galaway, & J. Hudson (editors), *Youth in Transition : Perspectives on Research and Policy*. Toronto : Thompson Educational Publishing, Inc.

Weber, Max. (1958). *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism*. New York : Scribner's.

Figure 1
Graphes de valeurs de travail par langue et par sexe

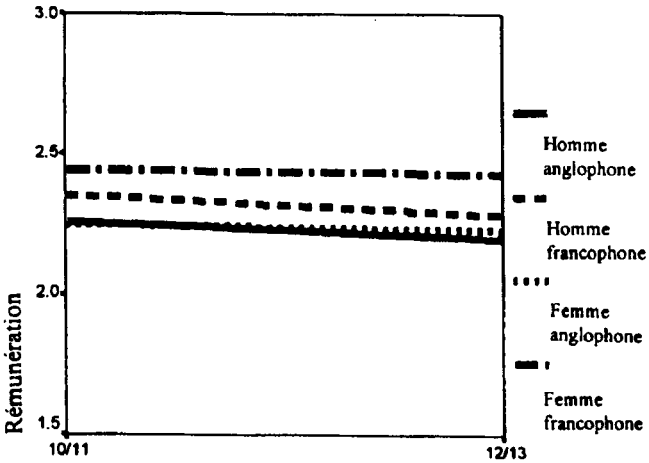


Jouissance



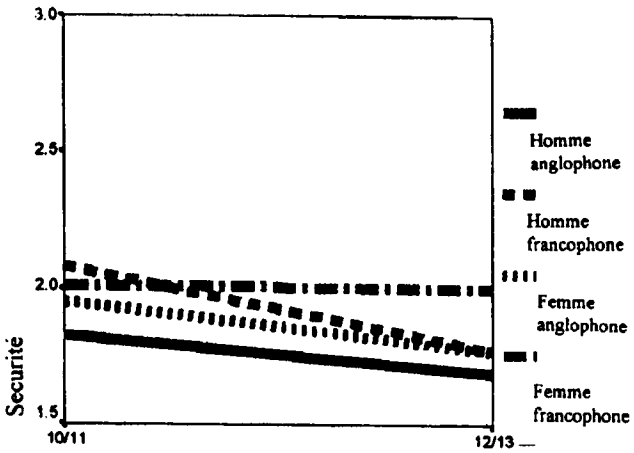
NIVEAU À L'ÉCOLE

Rémunération



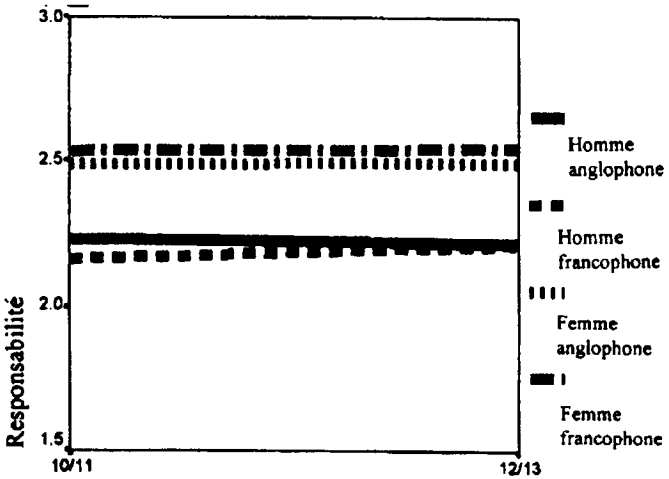
NIVEAU À L'ÉCOLE

Sécurité



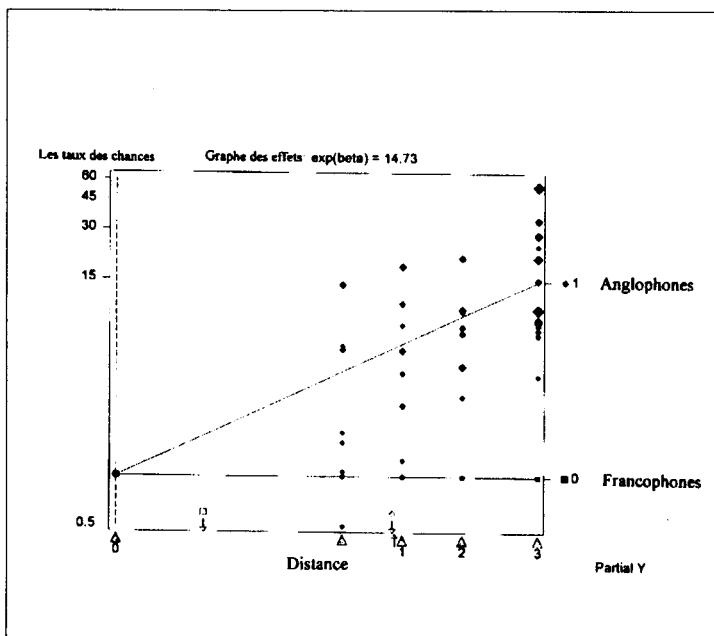
NIVEAU À L'ÉCOLE

Responsabilité



NIVEAU À L'ÉCOLE

Figure 2
Les taux de chance de se déplacer pour un travail
par groupe linguistique



Chronique

**Modernité, Bilinguisme et État-nation dans un
contexte culturel minoritaire : quelques
réflexions autour de deux récents livres**

Michel Bock

Roger Bernard *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Ottawa, Le Nordir, 1998.

et

Linda Cardinal *L'Engagement de la pensée. Écrire en milieu minoritaire francophone au Canada*, Ottawa, Le Nordir, 1997.¹

En dépit de l'avènement de la société « post-moderne » qu'on nous claironne du haut de tous les toits, les rapports souvent conflictuels qu'entretiennent les groupes sociaux et en particulier les groupes culturels minoritaires avec la *modernité* continuent d'attirer

1 Des versions antérieures des articles réunis dans ces deux livres ont déjà été publiées ailleurs.

l'attention de plus d'un observateur. Au Canada français, la réflexion autour de ce thème s'avère relativement féconde, surtout dans le domaine des sciences sociales. Les difficultés qu'éprouvent parfois les minorités françaises du Canada à assurer la *pertinence* de leur culture dans le cadre de l'État-nation constituent l'un des principaux thèmes communs aux récents ouvrages. Si les approches diffèrent, Cardinal s'intéressant davantage aux phénomènes discursifs qu'à la sociodémographie privilégiée par Bernard, il n'en demeure pas moins que les deux volumes partagent quelques inquiétudes vis-à-vis du sort que réservent certaines dimensions de la modernité aux minorités françaises.

Ces ouvrages, par ailleurs, peuvent être considérés en relation avec d'autres thèses, plus anciennes celles-là, ayant trait à la modernité d'une perspective plus générale. Dès la fin du XIX^e siècle, les pères de la sociologie, Durkheim, Tönnies et Cooley, ont initié le monde scientifique à la problématique du passage de la société « traditionnelle » à la société « moderne », problématique que l'on peut résumer de la manière suivante. Les relations sociales, qui, dans une société préindustrielle, sont de type « primaire », c'est-à-dire plus directes et sans médiation, sont de plus en plus assurées, dans une société moderne, par un système d'institutions interposées, l'État et éventuellement les médias de masse en représentant les plus importantes. Les rapports sociaux et les appartenances, plus personnels et limités antérieurement à cette grande mutation, deviennent du même coup plus indirects et impersonnels en même temps qu'ils s'étendent à un nombre toujours croissant d'individus. Le « groupe secondaire » s'impose donc au détriment du « groupe

primaire », c'est l'apparition de la société de masse. Le hic, pour une communauté culturelle minoritaire aux prises avec la modernisation de la société globale, c'est que son influence sur la nouvelle structure institutionnelle ainsi créée s'avère relativement marginale, pour ne pas dire inexistante, sa place étant toujours à négocier et à renégocier avec la majorité. Lui est-il possible, alors, de maintenir et de renforcer son propre système de « communalisation », de promouvoir et surtout d'imposer un ensemble de valeurs originales et distinctes, alors que dans la vie quotidienne ses membres se voient dans l'obligation de s'intégrer aux institutions économiques, politiques et souvent socioculturelles d'une modernité commandée par la majorité, par l'altérité ? Pour les minorités françaises du Canada, le passage à la modernité représente-t-il un premier pas fatal et irréversible vers leur éventuelle acculturation ?

Bilinguisme et modernité

Voilà la question que Roger Bernard se pose dans *Le Canada français : entre mythe et utopie*. C'est, au fond, la problématique des liens entre « bilinguisme » et « modernité » dans le contexte canadien qui sous-tend cet ouvrage et lui sert de cadre d'analyse. Bernard, en outre, en arrive à des conclusions fort déconcertantes : la modernité anglo-saxonne telle que véhiculée par l'État-nation canadien favorise l'érosion de la culture française en milieu minoritaire. Confrontées à un choix entre la culture anglaise, qu'on associe à la modernité, et la culture française, perçue comme étant traditionnelle, voire archaïque, les communautés françaises optent de plus en plus pour la première, tendance qui s'alourdit avec l'arrivée de chaque

nouvelle génération depuis un demi-siècle. Les perspectives de la culture française en milieu minoritaire ne sont donc guère reluisantes à moyen et surtout à long terme : seuls quelques bastions, notamment au Nouveau-Brunswick, réussissent à faire meilleure figure et à résister aux ravages de l'acculturation. À moins que les minorités françaises ne réussissent à exercer un réel contrôle sur les institutions économiques, politiques et culturelles de la modernité, elles seront maintenues dans un perpétuel état de vulnérabilité, jusqu'au jour où elles auront tout simplement disparu...

L'auteur reprend une idée qu'il a déjà eu l'occasion de développer et qui consiste à clarifier la nature des liens entre les éléments « matériels » et « intellectuels » de la culture, éléments qui, explique-t-il, « sont imbriqués dans une relation de correspondance et de réciprocité »². Après que les Canadiens-Français de l'Ontario eurent délaissé leur mode de vie agricole pour s'intégrer à l'économie industrielle et urbaine de la société dominante nord-américaine, ces deux dimensions de leur culture subirent forcément de profondes mutations. Les éléments matériels (architecture distincte, organisation spatiale des villages et des maisons, outils, etc.) qui « incarnent » les éléments intellectuels (religion, valeurs, idéologies, etc.) disparaissent avec l'intégration des Canadiens-Français à la société moderne. Par conséquent, les éléments intellectuels devront s'adapter, voire s'abâtardir afin de mieux refléter le nouvel environnement matériel :

2 Roger Bernard, *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Ottawa, Le Nordir, 1998, p. 159.

En l'espace de quelques décennies, nous serons témoins de plusieurs grandes ruptures culturelles et sociales. Une de ces ruptures entraîne le remplacement des éléments matériels de la culture canadienne-française par des éléments matériels de la culture majoritaire nord-américaine. Pour l'Ontario français et les autres communautés francophones du Canada, les éléments intellectuels de la culture sont de plus en plus séparés des éléments matériels ; la matérialité de la vie courante n'incarne plus la dimension intellectuelle de la culture française. Pire encore! Plusieurs éléments matériels de la culture de l'Ontario français sont confinés au musée, reliquat du patrimoine³.

Mais ce n'est pas tout. La dispersion qu'entraîne l'urbanisation est à l'origine d'un autre phénomène qui, en milieu minoritaire, fait des ravages incommensurables. Il s'agit de l'exogamie à laquelle Bernard consacre non moins de trois chapitres. Statistiques à l'appui, le sociologue démontre que même dans les familles où les deux parents sont d'origine française, la reproduction linguistique accuse un net déclin. Dans le cas des unions mixtes, de plus en plus nombreuses, l'espoir est presque inexistant. L'anglais, qui constitue la norme dans la sphère publique, s'accapare de plus en plus la sphère privée. Contrairement au Québec, qui a élaboré un projet de société autour de la seule langue française, parmi les minorités ce sera le bilinguisme que l'on proposera comme fondement à l'identité culturelle des Franco-Ontariens. Dans un contexte où les rapports de force sont d'une telle inégalité, l'on voit bien, à l'instar de Bernard, que l'« identité bilingue » dont se targuent trop de Franco-Ontariens n'est, au fond, qu'un guet-apens menant tout droit vers l'acculturation. Prises hors du cadre du

3 *Ibid.*, p. 205.

bilinguisme, la langue et la culture française, en soi, sont dépourvues de toute valeur. Voilà, nous dit Bernard, la source de tous les maux qui affligent les communautés minoritaires françaises. Peut-on malgré tout demeurer « français » après avoir perdu sa langue maternelle ? Impossible, répond Bernard :

La langue est la forme essentielle d'expression et de représentation de la réalité, le véhicule naturel des éléments de la culture qui s'y rattachent. La langue et la culture sont étroitement liées et ne peuvent être dissociées. Dans ce cas, la langue est porteuse de la culture, en plus de permettre la communication et l'assimilation des réalités extérieures. [...]

L'abandon de la langue maternelle est une étape cruciale et déterminante vers l'assimilation linguistique et l'acculturation. La vitalité de la communauté culturelle se manifeste par le dynamisme et la force de sa langue⁴.

Modernité et État-nation

Ces idées renvoient à de nombreux problèmes d'ordre conceptuel directement liés au phénomène de l'acculturation. Si l'une des dimensions majeures de la modernité est de nature matérielle (apparition et généralisation de nouveaux modes de production, fusion et élargissement des marchés, avènement d'une société de consommation de masse, etc.), on aurait bien sûr tort, en revanche, d'en faire un phénomène strictement économique. La modernité implique également une vision du monde, une façon particulière de percevoir et d'interpréter l'univers et l'évolution matérielle de la société. On pénètre donc d'emblée dans les domaines du politique, de

4 *Ibid.*, p. 162, 163.

l'idéologie et de la culture. En effet, la consolidation du « groupe secondaire » se traduit, sur le plan politique, par la promotion et le renforcement du principe de l'État-nation, institution qui depuis deux siècles incarne l'idéal de la modernité. Nationalisme et modernité sont donc profondément imbriqués et entretiennent des liens de complémentarité dont la nature mérite d'être clarifiée.

Posons le problème de la manière suivante : le développement intégral de l'État-nation passe par le nivellement des différences culturelles au profit de l'affirmation d'un discours national que l'on présente comme étant plus englobant. Le « progrès » (cet autre principe inhérent à la modernité) serait ainsi tributaire, entre autres choses, du rapprochement que l'on doit effectuer entre les divers groupes présents sur le territoire « national », groupes qui doivent abandonner, ou à tout le moins ignorer leurs particularismes et se rallier massivement autour de la « nation » dont l'État se veut la voix et le représentant par excellence. Ainsi, pour permettre l'éclosion de la « justice sociale » et de l'« égalité », l'État-nation exigera que les notions de culture et d'histoire (du moins en ce qui a trait aux minorités) s'effacent devant les nouvelles valeurs citoyennes et individualistes qui seules seraient habilitées à servir de fondement à l'identité « nationale ». Ne s'agit-il pas là d'un corollaire logique de l'idée de « progrès » ? L'humanité va en s'améliorant, mais seulement lorsqu'elle regarde vers *l'avant*. À quoi bon, dans ce contexte, tenir obstinément au passé, à l'histoire, à des notions qui seront dès lors perçues comme des archaïsmes dont il faut se libérer afin de « progresser » ? Aux États-Unis, le discours du *melting-pot* traduit bien ce principe :

oubliez vos origines et intégrez-vous au grand tout américain anglo-saxon porteur d'espoir et d'avenir. En France, l'élimination des langues (et cultures) régionales, considérées comme des vestiges d'une ère « révolue », fut tentée dès la Révolution et poursuivie jusqu'au vingtième siècle. En fait, la plupart des puissances européennes et occidentales y sont allées de leur propre entreprise d'homogénéisation, avec des degrés variables de succès, il est vrai, mais force est de constater que l'on peut difficilement dissocier État-nation et modernité. Le nationalisme, lorsqu'il est mis au service de l'État (donc de la majorité culturelle) serait une idéologie foncièrement moderne car progressiste : il ferait tomber les honteuses barrières de l'incompréhension culturelle et renforcerait des liens de solidarité cimentés par... la culture majoritaire. C'est seulement lorsqu'une minorité aura elle aussi recours au nationalisme afin de freiner le processus d'homogénéisation culturelle entrepris par l'État-nation que le même principe recevra les épithètes de rétrograde, d'hostile au progrès et d'anti-moderne.

Le nationalisme sera ainsi jugé conforme ou non à la modernité selon que le groupe qui en fait la promotion se situe à la marge ou au contraire au centre du Pouvoir qui détermine les normes et les conventions sociales. La modernité n'a donc rien de neutre : il s'agit, bien au contraire, d'un phénomène foncièrement culturel, en ce sens qu'il permet au groupe détenant les rênes du pouvoir économique et politique d'utiliser la structure institutionnelle caractéristique de la société moderne pour ériger sa propre culture en modèle universel. C'est à l'aune de ce modèle que les cultures minoritaires seront mesurées, le plus souvent pour être folklorisées et jugées dépourvues

de dynamisme. Roger Bernard identifie bien le phénomène tel qu'il s'applique aux minorités françaises du Canada :

La transition d'une société traditionnelle, rurale et agricole à une société moderne, urbaine et industrielle a presque complètement modifié le milieu de vie des Canadiens-Français du Canada. Les changements démographiques, notamment la minorisation, la dispersion, la migration, la faible fécondité et l'exogamie, vont provoquer des changements culturels profonds et irréversibles. Cette nouvelle conjoncture fait que la culture religieuse et traditionnelle va céder la place à une culture plus moderne et moins religieuse⁵.

« Une culture plus moderne et moins religieuse » et surtout, sommes-nous tenté d'ajouter, davantage à l'image de la culture de la majorité. Et lorsque les membres d'une minorité se mettront à intérioriser le modèle culturel majoritaire, lorsque eux-mêmes s'auto-évalueront en fonction des critères de l'Autre, on n'aura qu'à craindre le pire...

Le bilinguisme au service de l'État-nation canadien

Dans *L'Engagement de la pensée*, Linda Cardinal analyse, entre autres choses, le discours de l'État fédéral sur la « nation canadienne », ce qui nous permet d'effectuer un lien direct avec les idées présentées ci-dessus. L'idéologie de l'État-nation n'a pas épargné le Canada qui a lui aussi déployé, à l'instar des autres puissances occidentales, de nombreux efforts pour tenter de susciter l'adhésion de tous les citoyens du pays à la

5 *Ibid.*, p. 204-205.

vision particulière que s'en faisait la majorité anglo-saxonne. Historiquement, la plus vive opposition provint du Canada français qui refusa systématiquement de reconnaître la légitimité du projet assimilateur canadien-anglais et qui interpréta la Confédération de 1867 non pas comme une entente entre un certain nombre de provinces, mais plutôt comme un pacte solennel entre deux nations (entendues ici au sens culturel), entre deux « peuples fondateurs ». Ce discours permit de justifier, sur le plan idéologique, les condamnations prononcées contre les auteurs de troubles au Canada anglais qui s'acharnaient sur les Canadiens-Français de l'extérieur du Québec, notamment dans le domaine scolaire, ce pilier de tout processus de socialisation et de reproduction culturelle. L'État-nation canadien partit donc d'un très mauvais pied.

Mais le Canada n'a jamais péché par manque de persistance, poursuit Cardinal, comme en témoigne le grand subterfuge des droits linguistiques. Pendant les années 60 et 70, la thèse des peuples fondateurs et de la « multinationalité » de l'État canadien sera définitivement mise au rancart par le Canada anglais qui fera du bilinguisme et du multiculturalisme la panacée à tous nos problèmes « nationaux ». Et Cardinal de souligner cette idée avec à-propos :

Le principe de l'égalité des deux peuples fondateurs est remplacé par celui de l'égalité des Canadiens, d'expression française et anglaise, car le Premier ministre [Trudeau] rejette le principe des nationalités. Ainsi, on sortira graduellement de la logique multinationale pour s'inscrire dans une dynamique linguistique et individualiste et renouer avec une certaine logique du passé qui prend racine dans le nationalisme canadien-anglais.

L'avènement, en 1969, d'un régime de droits linguistiques structuré par une logique de droits individuels, tel que promu par la *Loi sur les langues officielles*, cherchera à soustraire la question nationale canadienne-française du débat politique en la réduisant à une question linguistique.

[...] Ainsi, langue et histoire seront dissociées, ainsi que langue et culture, pour être subordonnées à une conception individualiste et anhistorique de la question linguistique⁶.

L'adoption et la promotion de droits linguistiques « de conception individualiste » servent donc à miner le droit même des Canadiens-Français de se considérer comme une « nation » distincte et imperméable au nationalisme canadien-anglais de l'État-nation canadien. Dans la logique étatique, le Canada serait la seule entité qui puisse légitimement prétendre au statut de nation. En épousant le principe du multiculturalisme, qui rend « officielles » toutes les cultures présentes sur son territoire, la « nation » canadienne s'assure que dans les faits, aucune d'entre elles ne le sera. « Or, une société sans culture(s) officielle(s) n'intègre personne. Elle laisse les gens à eux-mêmes »⁷. Que l'auteure nous permette cette précision : une société sans culture(s) officielle(s) peut très bien réussir à intégrer les individus, mais ceux-ci ne feront que venir grossir les rangs de la culture majoritaire, de celle qui a le moins besoin de protection, qui peut facilement se passer de reconnaissance officielle et qui s'érige socialement, répétons-le, en modèle universel. Voilà qui traduit bien les principes de l'État-nation et de la modernité lorsqu'ils sont menés au bout de leur

6 Linda Cardinal, *L'Engagement de la pensée. Écrire en milieu minoritaire francophone au Canada*, Ottawa, Le Nordir, 1997, p. 27.

7 *Ibid.*, p. 28.

logique interne. L'idée des peuples fondateurs, qui renvoie à l'histoire et à la culture, donc à des phénomènes collectifs, doit être pourfendue afin d'assurer l'égalité individuelle de tous les membres de la « nation canadienne »⁸.

Les Canadiens-Français, par conséquent, cesseront d'exister collectivement une fois pour toutes dans le discours officiel et dans le langage aseptisé de l'État-nation canadien. À leur place, on ne retrouvera plus que des Canadiens « d'expression française », des Canadiens « francophones », des Canadiens dont le seul trait distinctif est qu'ils communiquent normalement en français. La langue française cesse d'être l'une des caractéristiques les plus importantes de la culture et de la nation canadiennes-françaises : elle est réduite à simple outil fonctionnel. Ainsi coupée de sa source vive, la langue française ne sera plus, officiellement, qu'une caractéristique parmi tant d'autres de la « nation canadienne » dont tous les citoyens du pays pourront, au

8 Contrairement à ce qu'affirme Cardinal, qui fait naître la « conception individualiste » des droits linguistiques avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (ibid., p. 26-27), on peut déjà constater la marginalisation du principe historique des peuples fondateurs dans le rapport final de la Commission Laurendeau-Dunton. Les commissaires, d'un seul trait, choisirent en effet de reléguer aux oubliettes la notion des peuples fondateurs, pourtant contenue dans leur mandat, car cette notion « a donné lieu à des malentendus. Devrions-nous comprendre que deux races, ou deux peuples seront favorisés au détriment des autres groupes ethniques ? Certains l'ont cru, et ils se sont élevés contre le privilège de naissance qui serait ainsi accordé aux deux « peuples fondateurs » ; contre le principe de discrimination inscrit, selon eux, dans le mandat de la Commission, au détriment de ceux qui sont arrivés au pays après les Français et les Britanniques. Il y aurait alors, d'une part, une sorte d'aristocratie héréditaire constituée par « deux peuples fondateurs », dont l'héritage se transmettrait de père en fils et, d'autre part, une piétaille de groupes ethniques à jamais écartés des centres d'influence ». Voir le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Volume premier. Les langues officielles*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, p. XII.

demeurant, se réclamer, comme d'ailleurs de la langue anglaise. Le bilinguisme, s'il n'est pas assorti de son corollaire logique et, au fond, indissociable, le biculturalisme, contribue davantage à l'aliénation culturelle de tout un peuple qu'à son progrès.

L'enjeu des mots...

Rien n'est plus révélateur de ce nouveau discours que la généralisation du terme « francophone » que l'on utilise de plus en plus à partir de la fin des années 60, au lendemain de l'adoption des politiques linguistiques fédérales, pour identifier la communauté canadienne-française. Cardinal, ainsi que nous avons déjà pu le constater, critique fort justement ce phénomène de la séparation de la langue et de la culture. On comprend alors mal pourquoi l'auteure persiste à utiliser tout au long de son livre ce malheureux terme, « francophone », pour désigner les minorités françaises.

D'emblée, je préfère l'expression francophones hors Québec [explique-t-elle] à celle de minorités canadiennes-françaises. Cette dernière exclut le peuple acadien et ce n'est plus en tant que minorités canadiennes-françaises que les francophones hors Québec se représentent leur identité de groupe.

Soit. Mais quelques commentaires s'imposent. Il faut d'abord s'interroger sur le rôle qu'ont pu jouer les défenseurs de l'État-nation canadien, en l'occurrence le gouvernement fédéral, dans la promotion de cette nouvelle « représentation de l'identité de groupe » des

minorités. Cardinal est d'ailleurs la première à dénoncer les communautés minoritaires, et en particulier leurs chefs de file, qu'elle accuse d'avoir avalé tout rond la problématique des droits linguistiques telle que proposée par l'État fédéral¹⁰. Si cette mutation identitaire, ou à tout le moins lexicale, s'avère bel et bien la traduction, en milieu minoritaire, du discours fédéral sur « la nation canadienne », pourquoi alors chercher à la légitimer en justifiant le vocabulaire fédéral ? Le phénomène ne constitue-t-il pas une preuve de plus de l'inféodation des minorités au principe de l'État-nation canadien et de leur aliénation culturelle croissante ? En matière d'identité et de représentations, les mots sont bien loin d'être innocents. Par ailleurs, si les Acadiens peuvent ne pas se reconnaître dans l'identité « canadienne-française », les autres communautés minoritaires ne peuvent que les envier, eux qui ont refusé de se faire ravir leur nom et d'être réduits à de simples « francophones »...

Dans un même ordre d'idées, Cardinal s'insurge, dans un chapitre intitulé « Le racisme entre les communautés ethniques », contre l'étroitesse d'esprit de certains Franco-Ontariens qui s'obstinent, vaille que vaille, à maintenir l'insolubilité des liens entre langue et culture. Cette attitude, précise-t-elle, empêcherait l'Ontario français de s'ouvrir aux autres communautés culturelles francophones.

10 « Pour leur part, les francophones hors Québec et les anglophones du Québec trouvent dans les droits linguistiques une promesse de salut qui les amène, graduellement, à en devenir les plus grands promoteurs » et à soutenir systématiquement le gouvernement fédéral dans sa lutte contre l'affirmation de la nation québécoise. *Ibid.*, p. 31-32.

Je crois personnellement qu'il faudrait laisser tomber une certaine représentation de soi comme Franco-Ontarien et nous ouvrir à la francophonie. Je ne dis pas qu'il ne faut plus être des Franco-Ontariens, mais on n'a plus à ériger notre identité en un modèle. Je sais que cette idée n'est pas populaire dans certains milieux franco-ontariens. Je me suis souvent fait dire que de se définir comme francophone, c'était accepter la séparation entre la langue et la culture, ce que nous ne sommes pas supposés faire, nous les Franco-Ontariens. Je vais en choquer quelques-uns, mais je considère que ce discours relève de la démagogie¹¹.

L'accusation est en soi sérieuse, mais ne va-t-elle pas également à l'encontre de la démonstration de l'auteure qui, dans les chapitres précédents, accuse elle-même le gouvernement fédéral d'avoir effectué indûment cette malheureuse scission entre langue et culture, ainsi qu'entre langue et histoire, afin de les subordonner « à une conception individualiste et anhistorique de la question linguistique » (cf. note 2) ? Ne pouvons-nous pas redonner à l'histoire et à la culture leur place dans la construction identitaire et ainsi combattre le « canadianisme » de l'État fédéral sans pour autant manquer de tolérance envers tous ces autres êtres de langue et de culture françaises qui se retrouvent parmi nous ? La reconnaissance de l'appartenance des Franco-Ontariens à la culture française universelle ne permettrait-elle pas, par ailleurs, d'effectuer les rapprochements nécessaires ? La rectitude politique peut, à certains moments, faire imputer à la « démagogie », voire au « racisme » des analyses qui méritent mieux. Il appert qu'en avalisant cette séparation entre langue et culture, on donne raison au discours de l'État fédéral ainsi qu'à l'idée d'une l'identité

11 *Ibid.*, p. 158.

désincarnée et « épurée » de son contenu historico-culturel.

*
* *

Entre le discours de l'État-nation canadien et la réalité sociodémographique des milieux minoritaires, tout semble concourir, à la lecture de ces deux livres, à maintenir les communautés françaises dans un état de précarité. Le temps serait-il venu de penser la nation, comme autrefois, en dehors du cadre de l'État ? N'est-ce pas là, ironiquement, une idée compatible avec les phénomènes très contemporains de la mondialisation et la déréglementation étatique ? L'idée de l'État-nation, pourtant, n'est pas morte, du moins pas chez nous. Les indépendantistes québécois en rêvent toujours et au fédéral, l'attitude du gouvernement actuel envers ces mêmes indépendantistes trahit bien la foi que l'on maintient en cette notion. Les solutions proposées par les auteurs ne sont pas, non plus, de cet ordre. Pour Cardinal, il s'agirait de faire reconnaître au fédéral le concept des « minorités nationales » pour pallier les carences du discours officiel, idée intéressante bien qu'on ne sache pas très bien à quelle « nation » ces minorités appartiendraient (canadienne-française, québécoise, « franco-phone », etc.). Bernard, pour sa part, propose un ambitieux programme de réformes institutionnelles et idéologiques, qui va des traditionnelles revendications en

matière d'éducation à la création d'une « structure gouvernementale pancanadienne, le Canada français », pour veiller aux intérêts des Canadiens-Français¹². L'essentiel, selon lui, serait de soustraire la langue et la culture françaises de leur inféodation au bilinguisme assimilateur et de reconnaître leurs valeurs essentielles, et ce à l'échelle du pays. On reconnaît bien là l'idée de la « complétude institutionnelle », si nécessaire à la reproduction culturelle. En fin de compte, autant chez Cardinal que chez Bernard, on doit noter une volonté commune de « défolkloriser » la chose française et d'empêcher que la modernité, en milieu minoritaire, ne soit pensée et mise en oeuvre que par le seul Canada anglais.

12 Roger Bernard, *op. cit.*, p. 196.

Comptes rendus

André Duhaime, Gordan Škiljević, *Quelques jours en hiver et au printemps*, Orléans, David, 1997, 75 p.

Arash Mohtashami-Maali, *La tour du silence*, Toronto, du Gref, coll. « Écrits torontois ». 1997, 87 p.

Claire-Hélène Lengellé

En cette fin de millénaire, aucun style ne prédomine, les poètes sont fidèles à leur complexité intérieure plutôt qu'aux paramètres d'écoles ou de courants esthétiques. Ils réintègrent dans leurs œuvres ce qui en avait été exclu. Entre l'amour et la lucidité, le baroque et le silence, l'automne et l'été, la poésie se cherche une place.

Quelques jours en hiver et au printemps propose une écriture en tandem, rarement pratiquée en poésie — on se rappellera toutefois *Au petit matin*, renga de Jacques Brault et de Robert Melançon publié en 1993 —, inscrite dans la foulée des poètes japonais classiques. Le renku est la forme que les auteurs ont retenue. Cela dit, « [d]es diverses règles qui en régissent la composition, deux

seules ont été retenues : l'alternance de la participation et la brièveté des chaînons. »

La réalité s'échappe ici de tous les côtés dans des textes qu'on lit lentement, à petites doses, parce que de poème en poème on veut saisir toutes les suggestions de la réalité. Certaines pensées, apaisantes, touchent à la plénitude, rendent la trêve au cœur du tumulte. C'est pour accéder à cette paix intérieure que le poème promet dans son illusion.

il chantait souvent
pisser sur la tour eiffel
et dormir sous elle

Imposer la sagesse à l'amertume, voilà ce qui fait la justesse du texte. Un langage qui interpelle sans artifice, par le seul aimant de sa vérité :

le bâtard a marché sur l'eau
je me demande s'il a
jamais chanté

Cependant, quelques défaillances flagrantes d'inspiration : l'écriture donne à l'occasion l'impression d'une pratique obligatoirement quotidienne (*nulla dies sine linea*), nourrie des moindres circonstances de la vie, des observations, des états d'âme furtifs : « après un bain chaud / que je me sens bien ce soir / les voisins déménagent » ou « demain je ferai / les courses # ce soir on mange / les restants du frigo ». Dans ce type de poème où, certes, trop de beauté ou d'acrobatie verbale peuvent nuire, la facilité annihile la limpidité, l'essentiel suspens de l'esprit. Ce que je retiens de ce livre inégal et touchant

à la fois, c'est la satire, l'évocation tranquille de l'ordinaire, le lyrisme accidentel, l'opération occasionnelle de l'inattendu.

On ne résiste pas très longtemps à l'écriture d'Arash Mohtashami-Maali, à ce qu'il conviendrait d'appeler son pouvoir d'ensorcellement. Signalons aussi la magnifique présentation matérielle de ce recueil paru au Gref.

Le désir traverse ces textes, chargé d'électricité et de douceurs, fait disparaître les obstacles qui contraignent l'absolu. Littéralement abolis, les murs sont de « beaux nuages ». Rendu plus évident par le chatolement et la transparence du texte, le désespoir atteint la limite où il change de nom. Il endosse la signification de ces arrêts dans le temps et l'espace; il établit le lieu de ce repos indicible et d'une gloire qui ne pardonne rien, celle du « cœur insultant les pas épuisés ».

Le tracé de ces poèmes passe par l'instant vécu, net et physiquement comblant. Et il s'interrompt là où l'abîme commence, comme « ce prolongement du silence ». Le poète se recroqueville dans sa solitude, réapparaît au centre de sa transfiguration, blessé, lié, mais porté par une ivresse et une liberté inconnues :

Au prix de la décompositon, sur ses inavouables
patiences,
il y a tout ce que j'ai pu faire;
J'ai quitté toute chose, et suis arrivé là où personne ne me
désire,

là où rien n'est mien,
j'ai détruit et jamais n'ai repensé.
[...]
J'ai rêvé comme on le sait,
et personne n'y peut rien.

Cette écriture investit totalement une existence sans réel commencement ni fin. Elle contient et diffuse les plus élémentaires contradictions en accordant au corps passager son poids d'objet indestructible, de violence, au sein duquel aboutissent et s'abolissent les objets distinctement observés et nommés dans le texte. La dissolution du monde par zones entières d'appréhension protège ce corps inquiet. Celui-ci entend l'ouverture du dehors : portes, miroirs, fenêtres, regards, autant d'espaces où forcer la révélation. Et l'accumulation d'effets de lumière augmente la dextérité du regard; « le ciel ne sait pas », mais un seul jour cohérent et ses éclairages successifs, « l'or de la mer », la brûlure d'imaginaire, les « hallucinations phosphorescentes ». Le vertige ralenti de la tour du silence, sensuelle précarité de l'équilibre, mouvement d'esquive pétrifié dans un rêve où est révélée « la fertilité mensongère des mains et des yeux », c'est le décodage de la mort et du mince secret qu'elle garde.

Daniel Poliquin, *L'Homme de paille*, Montréal, Boréal, 1998, 253p. Prix Trillium.

Nicole L. Richardson

Si la structure du roman franco-ontarien connaît des destins multiples et variés, c'est bien grâce à des productions textuelles comme *L'Homme de paille* qui vient remettre en question les fondements mêmes du roman, procédant ainsi à un renouvellement de ses formes. Dans son sixième roman, Daniel Poliquin choisit un mélange de genres que peu d'écrivains pratiquent, c'est-à-dire pratiquent et réussissent. Par un heureux croisement entre le roman historique, le récit de voyages et d'aventures, la pièce de théâtre et le journal, Poliquin brise un horizon d'attente en bousculant les codes attendus de la part de ses lecteurs. Ce mélange de genres qui tente de faire sauter les frontières entre eux relève sans doute d'une très grande ambition de la part de l'auteur.

L'Homme de paille se veut historique en ce qu'il raconte les aventures d'une troupe de théâtre qui parcourt

la Nouvelle-France au XVIII^e siècle, de la Conquête de 1759 à la Révolution de 1789. Invasions, évasions, bombardements, ponctuent le roman, tout cela servant de prétexte à une deuxième histoire, celle du personnage central, Benjamin de Saint-Ours, homme errant et mystérieux qui se réfugie chez les comédiens pour échapper aux ravages de la guerre. Dès lors, l'histoire se transforme en une immense pièce de théâtre. Partage de la narration, caprices de mémoire, fabulation et imposture ne sont que quelques procédés utilisés savamment par l'auteur afin de faire régner la surprise chez son lecteur. Devant passer à une perpétuelle déconstruction du texte pour éviter la déroute, le travail de défrichage du lecteur mène à un étonnement qui le trahit en apparence, trahison qui pourtant se fait à son grand plaisir.

L'« Histoire » de Poliquin comprenant les effets de la guerre — et de la paix, relative bien sûr — sur le peuple plus que sur les héros connus de tous, le contexte historique cède toujours la place à l'histoire de l'Homme. *L'Homme de paille*, c'est avant tout la vie tumultueuse de Benjamin Saint-Ours des Illinois, dit « l'homme de paille », avec toutes ses ruses et toutes ses faiblesses. C'est aussi une ribambelle de personnages courageux, drôles, parfois rebelles, qui parlent avec tout leur cœur et dont chaque rêve devient une aventure. La fiction de Poliquin tentant toujours de se donner des airs de familiarité, ce qui est sans doute l'une de ses grandes forces, le romancier fait surgir des personnages aussi colorés que leurs noms, chacun ayant sa folie, son rêve, qu'il trimbale au gré de son existence. Ils sont beaux, ces personnages, et attachants avec leurs ambitions déçues. Certains, le capitaine Auguste, Colombine surnommée la

Jéricho, entre autres, s'inventeront une vie pour se rendre plus intéressants. D'autres, Benjamin par exemple, qui passera d'homme de paille connu pour ses nombreux méfaits à une vie paisible en tant que seigneur en Nouvelle-France, auront une vie pleine de rebondissements. Le jeu auquel Daniel Poliquin convie le lecteur consiste donc à partager avec lui l'intimité rieuse qui naît de ses mensonges, et surtout de ceux de ses nombreux personnages.

L'Homme de paille s'avère donc un roman parfaitement ludique qu'on lit en sachant que des heures d'intense plaisir nous sont promises. À travers les aventures réelles et imaginées de ses narrateurs, l'auteur donne libre cours à son imagination et à son goût de l'humour. De fait, on se surprendra à sourire plus souvent qu'autrement, séduit par la fantaisie créatrice, par l'humour noir et par le sens de la dérision de Poliquin. Une splendide aventure, *L'Homme de paille*, est-il besoin d'insister, est assurément le meilleur et le plus impressionnant roman que nous ait à ce jour donné Daniel Poliquin. Exigeant, sans aucun doute, mais tout bonnement éblouissant.

Grands Enfants

Lise Lacasse, *L'Échappée*, Montréal, Triptyque, 1998

Michel-Francis Lagacé

Le quatrième roman de cette auteure d'Ottawa commence à un point tournant où le personnage central, Jeff, quitte sa femme, Dolorès, en même temps qu'il fuit sa maîtresse, Feng. La fuite et le refus des responsabilités forment les axes de convergence de ces trois personnages qui, par des allers-retours dans l'espace et dans le temps, nous apprendront, se chargeant de la narration à tour de rôle, les liens qui les unissent comme la toile qu'ils détissent en se séparant.

Nous les entendrons toujours s'adressant à l'autre non pas comme véritable partenaire, mais uniquement comme miroir, comme prétexte. Jeff s'adresse à ses femmes quand elles ne sont pas là : d'abord Dolorès qu'il garde présente à son esprit en lui racontant *in absentia* les raisons de son échappée, puis Feng à qui il ne se justifie qu'en pensée et, finalement, Lou, rencontrée à Ogunquit,

dont il s'éprendra à sa seule vue en imaginant des dialogues avec elle. Feng écrit son journal à qui elle confie sa lente séparation amoureuse d'avec son frère, Xiao-Ling, et son attachement passionné pour Jeff. Dolores énumère ses déboires à son psy, nous faisant ainsi connaître ses relations orageuses avec Jeff et son premier mariage raté avec Philippe. Elle recommencera d'ailleurs à fréquenter celui-ci après le départ de celui-là.

Tous ces narrateurs ont en commun cette attitude d'adolescents attardés, d'enfants qui refusent de vieillir; c'est cette désespérante incommunicabilité des univers égoïstes et sans compromis, donc sans véritable ancrage dans la vie, que nous fait ressentir le récit.

Les femmes sont veules et n'exécutent pas leurs menaces : « Feng ne s'est pas tuée et Dolorès m'a envoyé un chèque avec les factures de novembre; plus rien ne nous sépare, Lou. » (p. 169) Feng est une femme-enfant, éprise de son frère, puis victime d'une passion destructrice pour Jeff. Dolorès se révélera une névrotique possessive qui ne pouvait que s'associer à un être immature comme Jeff. Même la relation de ce dernier aux enfants de Dolorès est égoïste: « Jeff n'a aimé en Thiéry que les rêves qu'il lui prêtait. » (p. 182)

À mesure que, dans le temps et l'espace, la narration rapproche les personnages, ils s'éloignent les uns des autres, ce qu'illustre bien l'épisode ironique où Jeff et Feng vont au chalet à Sainte-Marguerite.

Jeff régente les femmes sous prétexte de leur faire de la place. Voyez l'antinomie : [Jeff prépare l'appartement

où il veut que Lou, sa nouvelle flamme, s'installe] « J' ai déjà tout planifié. Ma chambre deviendra son bureau de travail, et le salon son vivoir, elle pourra manger et dormir aussi bien chez moi que chez elle et même vivre tantôt à Montréal et tantôt à Ogunquit. Je ne veux rien lui *imposer*¹. » (p. 207) Quelle chance! a-t-on envie de s'écrier.

La fin est particulièrement représentative de l'attitude de Jeff : « Tu peux revenir n'importe quand, tout est prêt ! Le bois de ta table de travail reluit, la corbeille à papier est vide, le roman policier que tu as oublié, trône toujours sur le tabouret, et les photos de nos trois maisons et du sapin sont suspendues au-dessus du lit. Pour qu'elles ne jaunissent pas, je les ai fait plastifier; elles t'immortalisent déjà, Lou. » (p. 213) Ce sont les derniers mots du texte et l'on sent que c'est là l'essentiel de la relation de Jeff avec les femmes : aucune évolution possible, il les veut telles qu'il les a vues, connues et imaginées. On se prend à craindre que Lou ne revienne pour se faire plastifier elle aussi.

Le récit est habile et attise notre curiosité. On se plairait aussi à entendre davantage les deux personnages quasi muets que sont Xiao-Ling et Lou, lesquels ne s'expriment qu'à travers le rapport des autres. Ce sont les acteurs les plus sympathiques de ce drame absurde de l'égoïsme moderne. Mais ne sont-ils pas aimables uniquement, parce qu'ils n'ont pas l'occasion de nous révéler les replis de leur âme ?

1 C'est moi qui souligne.

REVUE DU NOUVEL-ONTARIO

PROTOCOLE DE SOUMISSION D'ARTICLES

A. LES MANUSCRITS

1. Format et longueur : Les manuscrits doivent être présentés sur une disquette DOS/WP 5.1 (5 1/4 ou 3 1/2). Ils ne doivent pas dépasser 30 pages (environ 23 000 mots) pour les articles et 3 pages (environ 1900 mots) pour les rapports de lecture. Les manuscrits dactylographiés ne sont pas acceptés.

2. Droits de citer : Les auteurs d'articles sont responsables de l'obtention des autorisations de citation, de reproduction, etc. quand des droits d'auteur s'appliquent.

3. Originalité : La revue a pour politique de ne publier que des articles inédits. Cette clause s'applique aussi quand l'article est simultanément soumis à plus d'une revue.

B. L'ARTICLE

1. Tableaux... : Les tableaux, graphiques, cartes, etc. doivent être consignés dans des fichiers séparés et présentés sur des feuilles séparées. Il est conseillé d'indiquer la place que doit prendre chaque tableau, graphique, etc. dans l'article. Pour cela il est important que vos pièces à insérer soient numérotées.

2. Citation : Si la citation est de cinq lignes ou plus, elle doit être inscrite, sans guillemets, en retrait par rapport au texte. Si la citation est de moins de cinq lignes, elle doit être guillemetée et intégrée au texte. À la fin de la citation, on fournit, entre parenthèses, le nom de l'auteur, l'année et la page (Chomsky, 1988 : 35). Si le nom de l'auteur fait partie du texte, on indique l'année et la page entre parenthèses à la fin de la citation (1988 : 35).

3. Référence contextuelle : La référence contextuelle est souhaitable quand elle ne dépasse pas un seul nom et une seule date [i.e. Bourdieu (1990) estime que...]. Toutefois, au delà de ce seuil de tolérance, la référence contextuelle devient une entrave à lisibilité. Dans ce cas, il est conseillé d'en faire une note infrapaginale. Dans les références infrapaginales, les abréviations de renvoi (ibid, idem...) ne sont pas acceptables. Il est conseillé d'indiquer toujours les noms d'auteurs, les dates et les pages même si l'information est répétitive.

4. Notes : Toutes les notes doivent être en bas de page. Les notes bibliographiques ne doivent contenir que le nom de l'auteur, l'année et la page, le cas échéant; le détail bibliographique se retrouvant dans la bibliographie elle-même.

C. LA BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrage ou article d'un seul auteur :

(a) Nom, Prénom (Année) : Titre de l'ouvrage. Numéro de l'édition.
Lieu d'édition : Maison d'édition, XXX p.

(b) Nom, Prénom (Année) : Titre de l'article, en Nom & Prénom du rédacteur : Titre de l'ouvrage. Lieu d'édition : Maison d'édition, p. XX-XX

(c) Nom, Prénom (Année) : Titre de l'article, en Nom de la revue.
Lieu d'édition : Maison d'édition. Volume (Numéro) : XXX-XXX

2. Ouvrage ou article de deux auteurs ou plus

Nom, Prénom et Prénom Nom (Année) : [suite 1(a), 1(b), 1(c)]

3. Plus d'un ouvrage ou article d'un même auteur publiés la même année

Nom, Prénom (Année a) : [suite 1(a), 1(b), 1(c)]

Nom, Prénom (Année b) : [suite 1(a), 1(b), 1(c)]

D. SOUMISSION

1. Copies : Il faut faire parvenir trois (3) copies du manuscrit et la disquette formatée DOS/WP 5.1. Les copies du manuscrit ne doivent pas contenir le nom de l'auteur. Les copies du manuscrit doivent être à double interligne.

2. Page-couverture : Il faut inclure une page-couverture contenant le nom de l'auteur et son institution. Elle doit indiquer si le texte a servi de discours prononcé lors d'un colloque ou d'une conférence, etc. Si tel est le cas, il faut indiquer le nom, la date et la place de l'événement.

3. Résumé : Il faut inclure un résumé de l'article d'une page à double interligne (environ 330 mots).

E. PUBLICATION

1. Évaluation : Les manuscrits sont évalués par trois spécialistes externes.

2. Correction d'épreuves : Une fois l'article accepté, les épreuves sont envoyées à l'auteur qui se chargera d'apporter les corrections mineures qui s'imposent. À cette étape, aucun changement de fond n'est permis.

3. Délais : Entre l'acceptation de l'article et sa publication, il faut compter un délai de quatre à six mois.

4. Droits d'auteur : Les droits d'auteur appartiennent exclusivement au Comité de rédaction de la Revue du Nouvel Ontario.

5. Rémunération : La politique de la revue consiste à ne pas rémunérer les travaux soumis à la publication. Toutefois, en guise de reconnaissance, la revue offre un numéro gratuit de la revue et cinq tirés à part de l'article à l'auteur d'un article. Quant à l'auteur d'un rapport de lecture, il recevra seulement un numéro gratuit de la revue.

Revue du Nouvel-Ontario

Abonnement / Achat

L'abonnement à la *Revue du Nouvel-Ontario* coûte 20,00\$ par an et vous donne droit à deux numéros de la Revue.

La présente est :

- Un nouvel abonnement
Un renouvellement d'abonnement
Un changement de coordonnées

Nom, Prénom (nom de l'institution) Monsieur

Rue Madame

Ville Province Institution

Courrier électronique

Téléphone

Achat de numéros spécifiques : de 1 à 12 6,00\$ le numéro; de 13 à 23 10,00\$ le numéro.

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13/14

15 16 17 18 19 20 21 22 23 **1, 11, 20 épuisé**

Ou économisez sur le prix régulier — Achat groupé, de 1 à 22 : 90,00\$

INSTITUT FRANCO-ONTARIEN

Pavillon Alphonse-Raymond

Université Laurentienne

Sudbury (Ont) P3E 2C6

IFO@nickel.laurentian.ca

Présentation
Rachid Bagaoui

Articles

Le maintien de l'inégalité du français et de l'anglais au sein du système
judiciaire de l'Ontario
Marc Cousineau et Michel Landry

Les Franco-Ontariens du Nord-Est : Le fait français à partir
des recensements
Marguerite Martin-Guillerm et Rozenne Martin

Attitudes et stratégies de recherche d'emploi chez les diplômés des
sciences sociales de l'Université Laurentienne : une étude comparée
Renée St. Onge

Éthique du travail et volonté de déménagement chez les adolescents du
Nord de l'Ontario : l'influence du sexe et de la langue maternelle
Derek Wilkinson

Chronique

Modernité, Bilinguisme et État-nation dans un contexte culturel
minoritaire : quelques réflexions autour de deux récents livres
Michel Bock

Comptes rendus

André Duhaime, Gordan Škiljević, Quelques jours en hiver
et au printemps
Arash Mohtashami-Maali, La tour du silence
Claire Hélène Lengellé

Daniel Poliquin, L'Homme de paille
Nicole L. Richardson

Grands Enfants, L'Échappée, Lise Lacasse
Michel-Francis Lagacé